

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 A 9H30
(Convocation du 22 septembre 2023)

Aujourd'hui vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAIVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

EXCUSES :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

La séance est ouverte à 09 heures 50

M. le Président Alain ANZIANI : Bonjour. Excusez-moi de ce retard, avant d'ouvrir cette séance, je voudrais saluer quelques personnes, la première c'est Monsieur Thomas CAZENAVE. Je voudrais saluer sa nomination au Gouvernement en émettant deux vœux, le premier c'est qu'il a un Ministère qui consiste à serrer les vis. J'espère qu'il saura aussi les desserrer pour régler quelques problèmes. Parfois il vaut mieux dépenser même si économiser est nécessaire. Et le deuxième vœu que je lui adresse, c'est d'être girondin et d'avoir un esprit décentralisateur. On a besoin de cela dans les services de l'État. J'espère qu'il tirera son expérience locale à la nécessité d'une décentralisation.

Je tiens également à remercier Monsieur Michel LABARDIN pour le dépôt sur nos tables de ce roman de Yasmina Khadra de chez Lire en Poche. C'est une tradition de Monsieur Michel LABARDIN et c'est une très bonne transition, merci à vous.

Enfin, je veux aussi rendre hommage en quelques mots à Monsieur Marc LAJUGIE. Certains l'ont connu, il a été secrétaire général de la Communauté urbaine de Bordeaux. Il vient de décéder à l'âge de 90 ans. Tous ceux qui le connaissaient, appréciaient sa discrétion et sa compétence. Je voudrais vous associer à ces hommages.

Adoption du procès-verbal du 30 juin 2023

M. le Président Alain ANZIANI : Nous allons ouvrir la séance, sur le PV de séance du 30 juin 2023, est-ce qu'il y a des observations ? Non. Il n'y a pas.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

Le Conseil porte sur 134 affaires : 102 affaires regroupées, 32 affaires dégroupées par l'ensemble des groupes et c'est Madame Isabelle RAMI qui est le secrétaire de séances avec Madame Christine BOST comme adjointe. Je passe la parole à la secrétaire de séance.

Mme Isabelle RAMI : Bonjour, c'est la délibération n°2 dans la délégation de Monsieur Alain ANZIANI : désignation dans les organismes, désignation et représentation pour vous informer qu'elle est déposée sur la table.

M. le Président Alain ANZIANI : Après on énumère les 32 affaires regroupées.

Mme Isabelle RAMI : En amont, une préconisation que je vous répète : sous réserve de leur accord afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts tel que défini par l'article 432-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions

du CGCT (Code général des collectivités territoriales), les articles L.2131-11 et L.1111-6 du Code général des collectivités territoriales.

Les affaires regroupées sont les suivantes :

- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaires 1 et 2.
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires 4 à 6, 8 à 10, 12 et 13, 15 à 18, 20 à 22, 24, 25.
- ✓ Délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : affaire 26.
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires 27 à la 32, 34 et 35, 37 et 38.
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : affaire 39.
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires 40 à 62.
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : affaire 63.
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : affaires 66, 67, 69 et 71 à 78.
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaire 80.
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : affaires 81 à 83.
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires 86 et 87 et 89 à 92.
- ✓ Délégation de Madame Claude MELLIER : affaires 95 et 96.
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaires 98, 99, 101.
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaires 104 et 107 à 111.
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaires 114 et 115 et 117 à 119.
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : affaires 121 à 128.
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : affaire 131.
- ✓ Délégation de Monsieur Alexandre RUBIO : 132 et 133.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je mets au vote les affaires regroupées. Est-ce que des groupes veulent manifester une opinion particulière ? Oui, Monsieur Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, de la part de Monsieur Thierry MILLET. Abstention de sa part sur la 101 pour le Stade nautique. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, est-ce qu'il y a d'autres opinions ? Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Comme d'habitude, nous avons pas mal de délibérations où on ne vote pas favorablement. Je ne vais pas dresser la liste complète, je transmets aux personnes qui s'occupent de cela. Juste pour dire que les 98 délibérations qui sont groupées d'après mes comptes, nous avons 30 « pour », 48 « abstention » et 20 « contre ».

Les 48 abstentions, juste une petite remarque en passant quand même, cela peut apparaître comme des gens qui se moquent un peu des choses parce que l'abstention, c'est toujours un peu gênant, c'est comme si on n'avait pas d'avis. C'est juste pour préciser qu'on hésite souvent et puis souvent on a l'impression que l'on n'a pas assez de documents pour pouvoir choisir ou que l'on n'a pas les compétences pour pouvoir avoir un avis fondé sur ces délibérations-là, cela reflète un peu tout cela, cette difficulté de décider. Puis, c'est vrai que parfois, il y a des sujets où finalement, pour nous, peu importe.

C'est pour expliquer que ce n'est pas du tout du désintérêt, mais c'est chaque fois une réflexion à savoir quel est le meilleur choix que l'on puisse faire dans ces cas. J'arrête là et puis je transmets la liste plus précise des votes à l'administration.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci est-ce qu'il y a d'autres expressions ? Monsieur Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président, juste une question. On a cru entendre que la 99 était regroupée, mais c'était pour avoir la certitude qu'elle était bien dégroupée et mise au débat puisque nous souhaitons intervenir dessus ou est-ce que l'on a mal entendu ?

M. le Président Alain ANZIANI : La 99, elle est dégroupée.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président. Concernant les délibérations regroupées, pour le Groupe communiste, il y aura un vote contre sur les délibérations 40, 41, 42, 50, 51, 55, 60 et 101. La plupart de ces votes concernant les dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Anne FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, abstention sur les délibérations 1, 2 et 17. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Tout cela est voté. Pas d'autres expressions ? Je n'en vois.

M. ANZIANI

(n°2) Désignations dans les organismes - Désignation – Représentation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°4) Opération d'aménagement Mérignac soleil : financement France 2030 "Démonstrateurs de la Ville durable" - Convention de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et la Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Madame BRU,
Madame CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,**

**Monsieur RIVIERES, Madame SAADI,
Monsieur TRIJOLET**

Mme BOST

(n°5) Convention de co-maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour la réalisation du groupe scolaire Armagnac situé dans l'opération d'aménagement Saint Jean Belcier - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°6) Le Haillan. Acquisition par Bordeaux Métropole d'une emprise de 12 745 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée AR 142 pour le centre de transfert mutualisé des déchets. Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°8) Mérignac - Avenue de la Grande Semaine et rue Léon Morane - Opération d'Intérêt Métropolitain Aéroparc - Projet d'aménagement du secteur "Vert Castel" - Acquisition par Bordeaux Métropole auprès de la SA PROGEFIM - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°9) Martignas sur Jalles - Cession à la Commune de l'immeuble bâti situé 2 avenue de la République, cadastré A185 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°10) Bruges - Allée de la jalle noire - Parcelle cadastrée AH 31- Cession à la société Equinix France SAS pour la construction d'un Data Center - Décision – Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°12) Bordeaux - Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 9 bis, rue Stéhelin - Parcelle cadastrée VD 1 - Décision – Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°13) Saint Médard en Jalles - 11 rue Charles Chaumel - Cession d'un terrain à Gironde Habitat - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°15) Acquisition d'un terrain pour l'extension des bâtiments des archives métropolitaines - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BOST

(n°16) Floirac - Quai de la Souys, rue Aristide Berges - Création d'un troisième dépôt de bus métropolitain - Abrogation de la délibération n°2022-461 en date du 30 septembre 022 - Acquisition auprès de RTE des parcelles cadastrées AV 93p, AV 94p, AV 104p et AV 105 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°17) Bordeaux - Quartier du Stade - Avenue de la Jallère - Protocole partenarial - Décision – Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°18) Ambarès-et-Lagrave - Rue Pasteur - Parking de La Gorp Acquisition à titre gratuit de bien sans maître Décision – Autorisations

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT

**(n°20) MERIGNAC - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement
Mérignac Soleil Protocole d'accord transactionnel - Décision – Autorisation**

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Madame NOEL, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur THONY,
Monsieur RUBIO, Madame BRU,
Madame CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RIVIERES, Madame SAADI,
Monsieur TRIJOLET**

Mme BOST

**(n°21) AMBARES-ET-LAGRAVE - ZAC CENTRE VILLE - SECTEUR A Cession au profit
de l'OPH Aquitanis Décision - Autorisations**

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur
GUENDEZ, Madame GAUSSENS,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM**

Mme BOST

**(n°22) Bordeaux- Projet de renouvellement urbain du Grand Parc - Centre commercial
Europe - Délégation de pouvoir de cession au Président de Bordeaux Métropole -
Décision – Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du grand parc : il s'agit de céder l'emprise correspondant au centre commercial géré par In cité, pour y construire 27 000 m2 de SdP dont 7000 m2 de surface commerciale en pied d'immeuble + 250 logements et un parking. En clair nous sommes en désaccord avec la vente du foncier à une société privée. Les collectivités territoriales doivent garder leur foncier pour garder le plus possible la maîtrise des projets. Surtout ne pas laisser le secteur privé dominer la situation et faire des affaires pour eux. Ce qui est trop le cas depuis longtemps et ça semble de pire en pire.

Dans ce projet, les habitant(e)s ne sont pas associés du début à la fin. Les collectivités locales, que ce soit la mairie ou la métropole, cèdent des terrains à des promoteurs alors qu'il serait possible qu'elles les gardent tout en y construisant des infrastructures. Évidemment, le quartier a besoin de commerces mais il faut réfléchir globalement à quel type de commerces, avec quels types de produits, à quel prix...

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°24) Bordeaux - Opération Noème - Avenant n°1 à la convention de Projet urbain partenarial (PUP) conclue avec la SNC Bordeaux Lac - Avenant n°1 à la convention de reversement à la Ville de Bordeaux - Approbation - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°25) Lormont : mise en état correct de l'école élémentaire Jean Rostand. Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Lormont - Approbation – Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°26) Ligne de Bus Express Pellegrin, Thouars, Malartic sur les communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon - Déclaration d'utilité publique - Mise en compatibilité du document d'urbanisme - Ouverture de la concertation - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Les concertations sont légales mais elles sont largement insuffisantes notamment pour des sujets aussi structurants que celui-ci. Les modalités de concertation éloignent souvent les populations de la possibilité d'y participer. Il serait plus efficace d'aller directement à la rencontre des habitant(e)s notamment en faisant du porte à porte ou organisant des réunions publiques avec une publicité large afin que les gens puissent y participer.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°27) Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne développement - Association Arc sud développement - Association Talence innovation sud développement - Conventions de financement 2023 - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Ça serait bien un jour d'évaluer l'apport exact de ce genre d'association au développement de l'emploi sur la zone parce que comme ça semble surtout être du pipeau. Nous votons évidemment contre cette délibération qui donne l'impression d'un saupoudrage sans réelle implication publique dans l'économie locale. Ces 3 agences perçoivent 126 000 euros sans qu'on sache l'efficacité du travail engagé. Certains axes nous choquent clairement notamment

le financement de “ la promotion de l’esprit entrepreneurial. Nous pensons que cet argent serait bien plus utile ailleurs, notamment en réponse à l’urgence sociale.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur GARNIER, Monsieur FEUGAS

M. DELPEYRAT

(n°28) Entrepreneuriat - Soutien métropolitain en investissement immobilier à la création d'un tiers lieu - Ilot Vettiner sur la commune de Bouliac - Contrat de codéveloppement 2021-2023 - Décision - Autorisation – Convention

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

M. DELPEYRAT

(n°29) Convention de partenariat 2023/2025 avec le Grand port maritime de Bordeaux - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Il s’agit d’un dossier essentiel insuffisamment développé au niveau de ses objectifs opérationnels et de l’utilisation des emprises foncières et maritimes du port de Bordeaux. Exemple : ok bien sûr pour la relance du fret fluvial très insuffisamment développé à Bordeaux mais il faudrait quand même être beaucoup plus précis. ... de même sur les activités d’architecture navale ou de démantèlement de navires développé à Bassens, il me semble que l’on pourrait être beaucoup plus précis. Idem sur l’utilisation des emprises pour le développement du logement, des ateliers ... etc.

Ce qui étonne à la lecture de la convention c’est qu’elle est rédigée comme si l’humanité ne traversait pas une crise climatique majeure. Cette crise climatique est liée de près au système économique et à nos modes de production. Certains scientifiques appellent notre ère géologique : le capitalocène pour exprimer l’importance du système capitaliste dans la destruction de la biosphère est du climat. Une convention avec le grand port maritime ne peut se contenter d’appeler à ce que cette infrastructure face rayonner la ville, il faut qu’elle encadre son activité avec qu’il s’adapte aux enjeux climatiques et sociaux.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO, Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Madame SAADI

M. DELPEYRAT

(n°30) Soutien au programme d'action 2023 de l'association Bordeaux SuperYachts Refit - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Nous ne voyons pas l'intérêt de filer 30 000 euros à une association de promotion du yachting de luxe à Bordeaux Car en fait, nous ne voyons pas bien l'effet « REFIT » bas carbone sur l'industrie du yacht et le discours présenté nous semble très pipeau... quant à la question de l'effet sur l'emploi, il n'est même pas abordé.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°31) Soutien à l'Université de Bordeaux - Locaux de la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Pour. Nous sommes pour le soutien (122 000 euros) ça nous paraît évident. Mais nous tenions à rappeler que la situation de l'université se dégrade depuis des années. La marchandisation des services publics en général et de l'éducation en particulier provoque des dégâts importants. Les conditions d'accès aux études, les conditions de vie des étudiants (logement, alimentation...) tout cela se dégrade. Nous voyons dérouler des délibérations qui valident des subventions, c'est très bien. Mais ce soutien ne permet pas de contrecarrer les dégâts des politiques libérales. Nous reprochons à la Métropole de ne jamais aborder ces questions de fond, comme si le problème n'existait pas, comme si ces subventions pouvaient suffire. Cela nous semble faire semblant, agir de manière peu cohérente.

Nous votons bien évidemment pour cette délibération. Nous appelons à ce que plus de bibliothèques de ce type soient présentes sur le territoire. En effet, cette bibliothèque ne couvre les besoins pour celles et ceux qui vivent dans l'hyper centre. Les étudiants s'éloignent de plus en plus de ce centre toujours plus cher, c'est pourquoi les quartiers devraient disposer de telles infrastructures.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame PAPIN, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY

M. DELPEYRAT

(n°32) Partenariat avec les six Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole bordelaise - Mise en place et suivi de la clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole - Subvention de fonctionnement 2023 - Décision – Autorisations

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons. Difficile d'être contre même si finalement cela concerne assez peu de personnes (50 à 150 personnes par PLIE) et que l'action d'insertion n'est pas vraiment

évaluée. Par ailleurs, il est possible que certains emplois d'insertion masquent en fait des effets d'aubaine de la part des employeurs.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur LABESSE, Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO, Monsieur GUENDEZ, Monsieur ESCOTS, Madame GASPARD, Madame LACUEY, Madame RECALDE, Madame SAADI, Monsieur TRIJOLET

M. DELPEYRAT

(n°34) Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2023 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN

M. DELPEYRAT

(n°35) Opération campus Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet d'aménagement des espaces publics du secteur Arts et Métiers à Talence - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Mais il nous semble que la délibération devrait porter aussi sur les bâtiments, les amphithéâtres, la restauration, les logements qui sont tous inadaptés, insuffisants pour accueillir l'ensemble des étudiants. Tout est sous-dimensionné. Certes les collectivités ne peuvent pas rectifier les manques de l'Etat mais ne pas aborder franchement ces difficultés pose un problème. Il est nécessaire de faire des constats lucides sur les difficultés et l'urgence de moyens important à mettre en place pour répondre aux besoins des étudiants. La situation de vie et de logement des étudiants à l'université à Bordeaux comme ailleurs exige évidemment la mise en œuvre d'un plan d'urgence intervenant à la fois sur la question du logement, des conditions d'accès et de transport ainsi que des équipements et des conditions d'étude. Le plan Opération Campus ne répond que très partiellement à cette urgence, sur le secteur Arts et métiers comme ailleurs et ne traite que d'aspects périphériques même s'ils sont importants.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame PAPIN, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY

M. DELPEYRAT

**(n°37) Cap Sciences - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2023 -
Décision -Autorisation – Convention**

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
MAURIN, Monsieur FARENIAUX**

M. DELPEYRAT

**(n°38) Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux - Subvention annuelle de
Bordeaux Métropole - Convention - Décision – Autorisation**

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Madame
NOEL, Monsieur MAURIN, Monsieur
CAZAUX, Monsieur JABER**

M. LABESSE

**(n°39) Plan stratégique déchets CMA / CCI - années 2023-2024 - Subventions -
Conventions - Décision – Autorisation**

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

**(n°40) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération facultative des locaux
à usage industriel et des locaux commerciaux - Reconduction pour 2024 - Liste des
établissements exonérés - Décision – Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération. Nous défendons un service public universel et ne sommes pas d'accord pour que certaines entreprises passent par le privé en ce qui concerne le traitement de leurs déchets. D'ailleurs cette délibération pose des problèmes d'égalité. En effet, tout le monde paie sa part d'impôt et le service public est le même pour tous. Les déchets de McDonald's, pour ne citer qu'eux, qui jonchent les rues ou s'entassent dans des poubelles publiques sont bien traités par la collectivité.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur
POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°41) MARTIGNAS-SUR-JALLE - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 6 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 19 rue Louis Pasteur - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 214 281 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre les opérations neuves dans le cadre d'une VEFA (sous maîtrise privée) : 41/42/50/51, nous nous abstenons sur les opérations neuves sous maîtrise public : 43/44/47/52/54, en cohérence avec notre opposition à la bétonisation/artificialisation des sol et à la densification de la population alors que les campagnes se désertent ; enfin nous votons pour quand il s'agit d'opération de réhabilitation : 48/49/53.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°42) BORDEAUX - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 68 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Ilot E6, quai de Brazza - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 10 485 907 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°43) PESSAC - SA d'HLM Domofrance - Charge foncière et construction de 21 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 145 avenue du Général Leclerc - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 046 358 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°44) PAREMPUYRE - SA d'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction de 23 logements collectifs et individuels locatifs sociaux, sis, opération "Vassivey", 64 rue Marcel Bensac - Emprunts de types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 4 010 041 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°45) SEM CDC Habitat - Réaménagement de la dette d'un montant de 1 797 776,52 euros auprès de la CDC - Réitération de la garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU**

Mme FERREIRA

(n°46) SA d'HLM DOMOFrance - Réaménagement de la dette d'un montant de 109 415 342,77 euros auprès de la CDC - Réitération de la garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°47) BLANQUEFORT - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 15 logements individuels locatifs sociaux, sis, rue des acacias - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS, PHB 2.0 et Booster d'un montant global de 3 663 616 euros contractés auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°48) TALENCE - SCA Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition-Amélioration de 20 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Pension de famille - Hébergement d'urgence", 200 avenue de Thouars - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 1 188 333 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme FERREIRA

(n°49) TALENCE - SCA Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition-Amélioration de 3 logements individuels locatifs sociaux, sis, opération "Pension de famille", 200 avenue de Thouars - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 158 286 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°50) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Clairtienne - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 14 logements individuels et collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Le Clos Martial", Petit chemin de Leyran - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 126 232 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU

Mme FERREIRA

(n°51) PESSAC - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 16 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "La Réserve", 72-74 avenue du Bourgailh - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 2 806 500 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

Mme FERREIRA

(n°52) LE TAILLAN-MEDOC - SA d'HLM Erilia - Charge foncière et construction de 41 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Le Clos des Lotiers", 49 chemin des Gelès - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 5 643 124 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°53) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Réhabilitation de 7 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Trigan", 86 avenue Fernand Soors - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 089 333 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

Mme FERREIRA

(n°54) LE TAILLAN-MEDOC - SCP d'HLM LE TOIT GIRONDIN - Acquisition foncière et construction de 40 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Taillan-Centre Bourg", 72 avenue de Soulac - Emprunts de types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 5 330 202 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°55) GRADIGNAN - SA d'HLM Domofrance - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 6 logements individuels locatifs sociaux en location-accession, sis, opération "Le Parc Nouveaux", route de Pessac/allée du Penon - Emprunt de type PSLA d'un montant global de 1 241 633 euros à souscrire auprès de la ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°56) PESSAC - SA d'HLM Domofrance - Acquisition foncière et construction de 16 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération "Pessac Haut Lévêque - Ilot Martin Luther King", 7 rue du Chanoine Lilet - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 2 712 817 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°57) MERIGNAC - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Réhabilitation de 1 logement individuel locatif social, sis, opération "Villa Grand Pré", 4 impasse Lannes - Emprunts de type PAM d'un montant global de 100 403 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Monsieur RUBIO**

Mme FERREIRA

(n°58) MERIGNAC - SA d'HLM Domofrance - Réhabilitation de 78 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence "Jacques Cartier", 116 avenue du Truc - Emprunt de type PAM d'un montant de 3 541 570 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°59) TALENCE - SA d'HLM Domofrance - Réhabilitation de 142 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence "Campus", 6 rue Chateaubriand - Emprunt de type CITX - CITE GESTION INDEX d'un montant de 635 672 euros souscrit auprès de la ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame LE BOULANGER**

Mme FERREIRA

(n°60) CARBON-BLANC - SA d'HLM CDC Habitat Social - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 7 logements collectifs locatifs sociaux en location-accession, sis, résidence "Le Clos Rossignol", 66 avenue de La Fontaine - Emprunt de type PSLA d'un montant global de 1 117 456 euros souscrit auprès du Crédit Agricole Aquitaine - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°61) ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Charge foncière et construction de 15 logements individuels locatifs sociaux, sis, 39B avenue des Provinces - Emprunts de types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 2 943 464 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°62) EYSINES - SA d'HLM Domofrance - Réhabilitation de 46 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence "Les Hauts de l'Hippodrome", 19 rue des Treytins - Emprunt de type PAM d'un montant de 2 155 882 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Madame LE BOULANGER

M. GARNIER

(n°63) Soutien à l'économie de proximité et à la logistique urbaine - Partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°66) Principes de mise en œuvre du contrat collectif à adhésion obligatoire avec convention de participation portant sur le risque santé au bénéfice des agents de Bordeaux Métropole, fonctionnaires, contractuels, de droit public et privé et leurs familles, et retraités avec leurs familles avec la Mutuelle Nationale Territoriale Relyens au 1er janvier 2024

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°67) Constitution d'un groupement de commande publique dédié à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) entre la ville de Bordeaux, son CCAS et Bordeaux métropole Décision – Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°69) Protocole d'accord transactionnel - Indemnisation au titre des dommages causés par des travaux de voirie venant au droit du mur de clôture, propriété de M.XX - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°71) Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2023 - Appel à projets - Subvention - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons pour. Mais nous tenons à souligner tout le paradoxe qu'il y a promouvoir l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations que subissent les femmes d'un côté et de continuer à installer des panneaux publicitaires partout sur la Métropole, avec une publicité véhicule des clichés de genre, sexistes, ultra normés.

La femme est presque systématiquement désignée comme une femme au foyer, une ménagère : elle tricote, repasse, cuisine et fait le ménage : c'est une des figures les plus traditionnelles en publicité. Quand elle ne s'affaire pas aux tâches de la maison, elle attend patiemment que son conjoint (toujours un homme) rentre du travail. Elle est soumise aux bons plaisirs de son partenaire, qui donne le ton du couple. Sinon elle est représentée en femme objet qui là pour assouvir le désir de l'homme. On peut remarquer aussi qu'il s'agit essentiellement de couples hétérosexuels, qu'il y a très peu de diversité, de mixité... Bref pour lutter contre les discriminations une bonne chose serait de supprimer les pubs de l'espace public, de nous préserver de cette pollution visuelle (d'autres villes l'on fait Grenoble par exemple).

Unanimité

M. EGRON

(n°72) Principes de mise en œuvre d'une convention de participation avec un contrat collectif à adhésion obligatoire (couverture des risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité) au bénéfice des agents de Bordeaux Métropole, fonctionnaires, contractuels de droit public, privé, avec COLLECTEAM ALLIANZ VIE à compter du 1^{er} janvier 2024

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°73) Handicap - Accessibilité - Validation du bilan en lien avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée de Bordeaux Métropole - Approbation – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°74) Contrat de co développement - Stratégie funéraire - Règlement d'intervention Cimetières communaux - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°75) Protocole d'accord transactionnel (hors marché) - société Artech - Décision - Autorisation – Signature

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°76) Evolution du dispositif d'astreinte métropolitaine - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Abstention. Nous le rappelons, les délibérations qui concernent les employé-es de la métropole nécessitent d'inclure les avis des organisations syndicales. Sans cela il est difficile de mesurer si les conditions financières sont correctes. Ou encore s'il n'y a pas à côté des problèmes d'effectif, de formation, d'organisation du travail. Cette absence du point de vue des salariés les premiers concernés dénotent sans doute un peu une forme de mépris social, c'est comme s'ils ou elles ne comptaient, ces invisibles.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°77) Commune de Floirac - Contrat de co-développement 2021-2023- stratégie funéraire - subvention pour action spécifique- Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°78) Protocole d'accord transactionnel - Cession au profit de Bordeaux Métropole d'une voie nouvelle sur la Commune de Mérignac - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°80) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BICHET

(n°81) Convention de mise à disposition de locaux et d'équipements entre Bordeaux Métropole et la Maison de la Promotion Sociale (Espace France Rénov') - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BICHET

(n°82) Avenant à la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'espace ' France Rénov' ' du Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine pour la mise en œuvre du service de conseils Ma Rénov Bordeaux Métropole en 2023 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme BICHET

(n°83) Concession pour la construction, le financement et l'exploitation, l'entretien et la maintenance du service public de chauffage urbain de Mérignac Centre - Avenant 3 – Adoption

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°86) Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Opération de restauration immobilière portant sur 7 immeubles - Programme de travaux et délais - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
NOEL, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Madame
ANFRAY, Monsieur GOMOT, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

Mme BOST

(n°87) Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Opération de restauration immobilière portant sur 10 immeubles - Prorogation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
NOEL, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Madame
ANFRAY, Monsieur GOMOT, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

M. PUYOBRAU

(n°89) ADIL 33 - Année 2023 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER, Madame BRU**

M. PUYOBRAU

(n°90) Attribution d'une subvention ingénierie en faveur de réalisation de logements en habitat participatif - Pessac ilot Gustave Flaubert - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°91) Mise en œuvre des objectifs de production de logements sociaux à l'échelle communale au travers de contrats de mixité sociale – Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BOST

(n°92) SOLIHA Terres-Océan - Année 2023 - Subvention de fonctionnement - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER

Mme MELLIER

(n°95) RER Métropolitain - Convention relative au financement de 5 rames TER nécessaires au déploiement du RER métropolitain à horizon 2025-2027 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur TRIJOLET

Mme MELLIER

(n°96) RER Métropolitain - Convention de financement des renforts d'offre du RER mis en place à compter du service annuel 2023 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur TRIJOLET

Mme BLOCH

(n°98) Université de Bordeaux, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel - Année 2023 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame PAPIN, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY

Mme BLOCH

(n°101) Réalisation du stade nautique métropolitain à Mérignac - Actualisation de la convention patrimoniale et financière du groupement d'autorités concédantes - Décision – Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme DE FRANÇOIS

(n°104) Protocole transactionnel SYS 301 Lot 3 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°107) Réseau TBM - Clôture du contrat de délégation de service public 2015-2022 - Décompte définitif - Décision- Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°108) Convention relative à la mise en œuvre de la tarification intermodale TBM + Cars interurbains sur le territoire girondin entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole Avenant n°1 - Décision – Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°109) Convention tarifaire entre Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Voyageurs et l'exploitant du réseau urbain TBM (Transports Bordeaux Métropole) pour la mise en œuvre des tarifications Pass TER tout public + TBM et Pass TER -28 + TBM - Avenant n°1 - Décision – Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur TRIJOLET

Mme DE FRANÇOIS

(n°110) Convention entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine pour la desserte de la commune de Cestas par le réseau métropolitain de transports en commun - Décision – Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur TRIJOLET

Mme DE FRANÇOIS

(n°111) Convention entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre d'une acceptation tarifaire des titres TBM à bord des cars interurbains - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons. Même si l'unification de la tarification et de la billetterie, pour nous ça va dans le bon sens. Mais nous restons convaincus de la nécessité de mettre en place la gratuité totale pour toutes et tous : Montpellier, Niort, Dunkerque ... des villes qui mettent en place la gratuité, des villes pas forcément à gauche. La gratuité se mettrait en place plus facilement avec un véritable service public des transports en commun. Nous défendons par ailleurs la fin des DSP et la mise en place d'une régie publique des transports. Un combat politique qui reste d'actualité. A la fois pour répondre aux besoins sociaux et pour faire face à la crise environnementale.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur TRIJOLET

Mme KISS

(n°114) Bordeaux - PRU Les Aubiers - Le Lac - Réalisation des espaces publics et de voirie - Co-maîtrise d'ouvrage - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°115) Convention de prise en charge financière de la pose et la mise à disposition des bouches à clés dans le cadre des travaux de voirie entre la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°117) Saint-Médard-en-Jalles - Quartier des Sablons - Arrêt du bilan de la concertation - Information – Approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°118) ARTIGUES PRES BORDEAUX - Requalification du carrefour du poteau d'Yvrac - Avenue du Périgord - Convention entre la commune d'Yvrac, Bordeaux Métropole et le Conseil départemental de la Gironde - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°119) Le Taillan-Médoc-Convention de coopération entre la commune du Taillan-Médoc, Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde-convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune du Taillan-Médoc, Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde, relatives à la construction d'un collège au Taillan-Médoc - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur EGRON, Madame AMOUROUX, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Madame RECALDE, Monsieur SAINT-PASTEUR, Madame VERSEPUY**

M. PAPADATO

(n°121) Commune du Taillan-Médoc - Nature en ville - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°122) Commune de Talence - Renaturation de la place Emile Zola - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°123) Commune de Martignas-sur-Jalle - Ma Métropole sans pesticide et Stratégie funéraire- Végétalisation et travaux d'aménagement du cimetière communal - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°124) Commune de Martignas sur Jalle - Jardins de poche - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement- Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°125) Ambès - Aménagement du Parc de Cantefrêne - Subvention d'investissement - Contrats de co-développement 2018-2021 et 2021-2023 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°126) Convention de recherche et développement partagés relative à Biodiver'Cit , plan d'actions pour un territoire engagé pour la nature - Avenant n° 1 - Décision - Convention – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame PAPIN, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY

M. PAPADATO

(n°127) Saint-Médard-en-Jalles - Ecopâturage sur le site de Gajac - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - contrat de co-développement 2021-2023 - Année 2023 - subvention d'investissement - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°128) Martignas-sur-Jalle - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - Aménagement du parc de nature et de loisirs : études préalables - Contrat de co-développement 2021-2023 - Année 2023 - subvention d'investissement - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PFEIFFER

(n°131) Modalités juridiques de perception des recettes par un mandataire, relative à la tarification des équipements publics métropolitains d'accueil (aires permanentes d'accueil, aires de grand passage, terrain familial locatif) des gens du voyage-Elaboration d'une convention de mandat (2023-2027) - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Nous sommes opposés à la gestion privée des aires d'accueil. Que ce soit Hacienda dont les affaires sont en progression, qui se partage le gros du marché avec son concurrent Vago, ou une autre société. Voilà ce qu'écrivait Médiapart dans un article paru le 20 mars 2021 « En réalité, depuis des années, des entreprises prospèrent sur le business des aires d'accueil destinées aux « gens du voyage », dont nombre de collectivités délèguent la gestion à des sociétés privées. D'après notre enquête, des pratiques discrétionnaires, voire arbitraires, trop souvent brutales, s'y multiplient loin des regards : familles blacklistées, infrastructures au rabais, tarifs abusifs, coupures punitives d'eau et d'électricité, etc. « Le gestionnaire crée ses règles, fait sa justice, sa police, affirme Jérôme Weinhard, juriste de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage (Fnasat). C'est une logique de réserve indienne ». Un article à lire, édifiant, qui suffit à empêcher la désignation de cette société. Mais il n'a pas été lu par les décideurs visiblement. Trop souvent la gestion privée du bien commun se traduit par des abus de ce genre. C'est le résultat d'une logique ultralibérale, de privatisations marchandisation, le privé gère pour faire des affaires et non pas par générosité ou humanisme. L'opacité de ces gestions s'aggrave du fait que la société désignée a tendance à faire sous-traiter plusieurs activités ce qui rend encore plus opaque le fonctionnement des centres d'accueil. Certes la gestion publique ne garantit pas l'absence totale de problème mais au moins elle permet aux collectivités de maîtriser la situation et de ne pas permettre à des profiteurs gagner de l'argent au détriment des intérêts de populations.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. RUBIO

(n°132) Artigues- Près-Bordeaux, Présentation du plan-guide des secteurs économiques Blancherie-Feydeau - Information / approbation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. RUBIO

(n°133) Convention de partenariat de recherche et de développement entre Bordeaux Métropole et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Diagnostics et stratégies territorialisés de réduction de la vulnérabilité aux inondations fluvio-maritimes du territoire de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

On passe à l'ordre du jour. Madame Céline PAPIN.

Mme PAPIN

(n°113) Subvention exceptionnelle pour l'aide aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Libye - Décision – Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

Mme Isabelle RAMI : Madame Céline PAPIN, la délibération 113, Subvention exceptionnelle aux victimes du séisme au Maroc et des inondations en Lybie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste pour dire que l'on vote favorablement sans aucune hésitation. On apprécie beaucoup la réactivité de la collectivité par rapport aux drames vécus par les populations marocaines ou libyennes.

A ce propos, ce n'est pas du tout pour comparer la gravité ou la dramaturgie de la situation, mais c'est pour comparer le niveau de réactivité. On est assez surpris d'une certaine manière de l'absence de réactivité par rapport à une autre catastrophe qui n'est pas la même, mais la catastrophe sociale qui s'est exprimée à travers la révolte de la jeunesse dans les quartiers populaires. Nous sommes même assez épatés de voir qu'il n'y a aucune délibération, aucun moment donc aucune délibération où cette révolte-là est abordée, même si j'ai bien compris, vu la discussion que l'on avait eue en juillet dernier que pour vous, ce n'était pas une révolte. C'étaient essentiellement des actes de délinquance et de violences urbaines. C'est comme cela que vous les appelez. Pour nous, cela reste l'expression d'une révolte contre des inégalités sociales, contre un mépris, contre du racisme, contre des violences qui sont exercées au quotidien, y compris une violence policière.

Nous tenons à dire que ce n'est pas normal, que c'est un problème politique, quel que soit notre avis sur la situation, qu'il n'y ait pas des délibérations qui posent ce problème, qui essaient de discuter de cette question, qui essaient de voir comment les collectivités

peuvent répondre à ce qui s'est exprimé à ce moment. Et, pas juste le traiter de manière judiciaire, de manière pénale comme c'est le cas aujourd'hui. Quelque part, on tenait à dénoncer cette absence de réactivité et qui pose derrière un autre problème, c'est que finalement pour vous, c'est comme si ce n'étaient pas des problèmes, comme s'il y avait pas de souci. Alors que, par ailleurs, il y a dans les délibérations reconnaissance d'une souffrance sociale à travers des besoins alimentaires, reconnaissance d'une souffrance sociale à travers de manque de logements sociaux. Vous le voyez, c'est dit dans d'autres délibérations, mais il y aurait besoin que l'on ait un regard très particulier sur ce qui s'est exprimé à ce moment-là et de ne pas juger ou de ne pas toujours se limiter à dire « voilà ce sont des violents, ils ont brûlé des mairies annexes, ils ont cassé des abribus et tout cela ». Ce qui n'est pas « bien ». Cependant, il y a vraiment quelque chose qui relève une véritable souffrance sociale et je pense qu'il y a intérêt à avoir un regard sur cette jeunesse, il y a intérêt à avoir une politique, il y a intérêt à essayer d'y répondre. C'est quand même un sacré problème que les collectivités n'abordent pas cette question. C'est la Métropole, mais c'est aussi la mairie de Bordeaux. Il n'y a pas de délibération sur ces questions. C'était pour faire cette remarque.

On pense que c'est un problème et que cela révèle des conceptions qui sont justement toujours un peu pareilles comme au niveau politique national, c'est-à-dire on s'intéresse toujours aux classes aisées, aux classes riches. On va aider toujours les mêmes, ceux qui savent revendiquer et on ne va jamais aider, on ne va jamais se poser le problème de comment on peut intervenir dans des processus d'inégalité, dans des processus d'injustice qui sont le produit aussi d'une société qui fonctionne très mal. Voilà, c'était pour faire cette remarque.

Je finis de manière positive en disant que c'est très important de pouvoir avoir aussi un soutien internationaliste et de pouvoir aider par les 50 000 euros x 2.

Justement, petite remarque, c'est vrai que l'aide aux quartiers populaires où une politique dans les quartiers populaires, ce ne sont pas juste des chèques, c'est peut-être pour cela. C'est beaucoup plus compliqué parce que cela voudrait dire être en capacité de remettre en cause des politiques du passé, cela voudrait dire faire un bilan sur ce qui a été fait, ce qui a été mal fait et de pourquoi on en est là. Cela voudrait dire aussi avoir un regard sur la responsabilité des collectivités territoriales et juste de l'État sur la situation sociale en France et cela peut-être que de ce côté-là, il y a une incapacité de la part des collectivités à avoir ce regard, à avoir cette autocritique, cette lucidité sur la situation actuelle. Je finis là-dessus.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Philippe POUTOU, vous avez tout dit.

Là nous sommes dans le cas des catastrophes naturelles. Pour le reste, nous agissons dans le cadre de la politique de la ville, il y a l'habitat, il y a 36 actions qui sont parfois aussi celles des communes. On n'oublie rien mais là on est uniquement sur un cas très précis. Ensuite après, qui a demandé la parole ? Madame BOZDAG.

Mme Fathia BOZDAG : Monsieur le Président, chers collègues. Je n'avais pas prévu de parler spécialement aujourd'hui, mais au vu de l'intervention de Monsieur Philippe POUTOU, comme la dernière fois sur les émeutes, je vais prendre la parole.

Je suis Franco-marocaine, mes parents viennent du Maroc. Ils sont nés dans les années 70, mon père est chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre puisqu'il a combattu pour la France en tant que militaire. C'est un aparté pour vous expliquer pourquoi je prends la parole.

Je voulais vous remercier tous aujourd'hui collectivement pour cette subvention et notamment vous, Monsieur le Président, puisqu'au lendemain de ce séisme, je vous ai contacté et vous m'avez assuré du soutien immédiat de Bordeaux Métropole. Vous m'avez répondu dans les cinq minutes qui suivaient. Je vous en remercie aujourd'hui devant tout le monde.

Je ne voudrais pas que l'on mélange les événements. Ce qui s'est passé au Maroc et en Libye, ce sont des catastrophes naturelles, ce sont des gens qui ont subi des violences naturelles, qui sont morts, qui ne s'y attendaient pas et c'est un vrai drame. Mélanger cela avec les émeutes qu'il y a eu en France, je trouve cela honteux. J'en avais déjà parlé, c'est une situation qui est à part, ce sont des gens qui se sont révoltés à la suite de la mort d'un jeune homme. Mais mélanger ce fait avec ces deux drames, je trouve que moralement, c'est inadmissible. C'était la première chose.

Ensuite, je voulais remercier aussi tous les Maires qui ont soit voté des délibérations pour soutenir les sinistrés du Maroc, soit organisé la collecte de dons. Je ne les citerai pas de peur d'en oublier. A Pessac, nous avons voté une subvention, d'autres Maires aussi, je voulais tous vous remercier.

Ensuite, je voudrais aussi dire que j'ai été, à titre personnel, émue face à l'élan de solidarité qu'il y a eu. Nous avons été débordés par les dons. Nous avons des gens qui ont donné des dons tous les jours et des dons, des petits, des grands. J'ai été très touchée une fois par une maman qui m'a amené un carton de lait pour deuxième âge quand on sait que le carton, c'est 20 euros la boîte, je ne sais pas si vous le savez tous, mais quand on amène un carton complet, cela fait un budget. C'était un geste humain. Je voulais vraiment remercier collectivement et personnellement, toutes ces personnes anonymes qui ont aidé les sinistrés au Maroc.

Pour information, huit camions, huit camions semi-remorques sont partis au Maroc depuis la région. C'est pour vous dire que huit camions, huit semi-remorques, cela représente à peu près huit fois 28 tonnes. Et dans ces camions, il y avait vraiment de tout et il y avait vraiment le cœur des gens de la région.

Ensuite, je voulais saluer mes collègues de Bordeaux Métropole, de la Région, des Départements et des Communes, nous avons créé un collectif. Alors les communes de mémoire, il y a Bordeaux, Saint-Médard-en-Jalles, Mérignac, Cenon, Lormont, Pessac. Si d'autres veulent venir s'associer avec nous, c'est avec grand plaisir, Madame Céline PAPI était avec nous aussi. L'idée de ce collectif, c'était quoi ? C'était d'organiser cette collecte et surtout de se projeter dans l'avenir parce qu'il y a une deuxième étape après celle de la collecte et des dons, c'est celle de la reconstruction. Il y a des événements qui vont être mis en place pour faire des collectes, pour reconstruire. Et ce que l'on souhaiterait, c'est reconstruire des écoles pour les enfants car c'est important qu'ils puissent garder cette envie d'apprendre.

Je voudrais aussi que l'on n'oublie pas les sinistrés de Libye parce que c'est encore plus compliqué, il y a encore plus de morts et la situation du pays est encore plus compliquée que celle du Maroc. Je voudrais que l'on ne les oublie pas dans nos pensées. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup Madame. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président, bonjour à tous. Je crois qu'il faut accepter qu'il y ait eu beaucoup de souffrances aujourd'hui dans ce monde en particulier par le fait qu'il y a aussi des constats. Il faut essayer de comprendre comment on arrive parfois à orchestrer aussi des tempêtes.

J'en veux pour explication ce que j'ai dit au conseil de Saint-Médard-en-Jalles mercredi dernier, il faut aussi que cela se sache ici dans cette instance. Beaucoup de compassion évidemment et très bien que l'on aide ces peuples sinistrés, mais il faut aussi comprendre que bien souvent, il y a des États puissants qui sont capables d'orchestrer des tempêtes et des séismes. C'est important aussi de le savoir. Parfois, cela peut vous dépasser, mais c'est comme cela.

Il y a des États qui ont développé des armes et je vous invite à regarder HAARP (High Frequency Active Auroral Research Program) entre autres qui est un des outils aujourd'hui de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) qui permet de faire en sorte que l'on orchestre à haute altitude une puissance thermique très importante et bien organisée. Cela peut provoquer des très forts ouragans.

Alors en même temps, j'en viens aussi au fait que l'on a besoin de communiquer de l'information et l'information, elle n'arrive toujours pas aujourd'hui en France. Je reprendrai un peu les propos de Monsieur Philippe POUTOU par rapport à l'inertie aujourd'hui qu'à la Métropole à s'indigner, à commencer à mettre de côté de l'argent pour aussi les personnes en souffrance sur le territoire français. Je ne parle pas que des problématiques de cités. Je parle de la problématique des personnes qui meurent en surmortalité, c'est plus de 1 000 personnes en 2022 qui sont mortes par semaine. Je répète 1 000 personnes par semaine qui meurent de surmortalité. Ce sont des choses que l'on a constatées dans les statistiques françaises et c'est en comparaison à 2020 et 2021. Comme vous le savez en 2020 et 2021, il y avait un Covid, une pandémie. À côté de cela, on a commencé à injecter des produits de thérapie génique qui ont eu des effets secondaires et cela se voit terriblement dans, à la fois la surmortalité puisque je viens d'évoquer ces 1 000 personnes par semaine, il faut en tenir compte. Deuxièmement, la dénatalité, c'est-à-dire vous avez une mortalité infantile grave et vous avez des fausses couches de plus en plus nombreuses.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous vous éloignez du sujet, Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Non pas du tout. Je pense qu'il faut de la souffrance, il faut comprendre qu'il y a une souffrance partout et pas qu'au Maroc et j'en veux pour preuve qu'aujourd'hui les chiffres sont là.

J'aimerais que l'on fasse aussi attention à cela et que la Métropole se mette aussi dans une perspective de solidarité vis-à-vis de ces personnes en souffrance sur le territoire français parce qu'il y a des deuils, mais aussi des personnes handicapées. C'est important de le voir et cela veut dire qu'il faut travailler partout. Il n'y a pas d'ordre de priorité. Il faut essayer d'être humble et humain partout, là où on peut. Cela veut dire qu'il faut aussi en avoir conscience et pour l'information.

Je crois qu'il y a ici un grand débat sur la mésinformation puisque par exemple, pratiquement personne ici ne le sait, à moins que vous me répondiez tout de suite, mais savez-vous que le Parlement canadien a dernièrement reçu un ancien dignitaire de 98 ans, un ancien de la Waffen-SS et il a été applaudi par Monsieur Justin TRUDEAU et par Monsieur Volodymyr ZELINSKY.

M. le Président Alain ANZIANI : Finissez votre tour de parole.

Brouhaha dans la salle.

M. Marc MORISSET : Et cela, les Français ne le savent pas. Aujourd'hui, on a besoin d'information aussi en France et je suis désolé de vous dire, mais si vous faites des choses en conscience, faites-les avec de la bonne information.

M. le Président Alain ANZIANI : Le temps de parole est fini. C'est fini Monsieur Marc MORISSET. Madame Anne FAHMY.

M. Marc MORISSET (hors micro) : vous me coupez la parole, cela s'appelle de la censure.

Mme Anne FAHMY : Je pense que vous avez eu tout le temps, Monsieur Marc MORISSET d'exprimer votre point de vue. Laisser la parole aux autres. On va revenir à l'essentiel.

M. Marc MORISSET (hors micro) : Non ce n'était pas dans mes 5 minutes.

Mme Anne FAHMY : Je vais être très brève, Monsieur le Président, juste pour exprimer à notre tour tout notre soutien au peuple marocain et au peuple libyen face à ces catastrophes.

Je crois que c'est important que chacun de nous s'exprime face à ces drames, à ces catastrophes naturelles. Il est important que notre Métropole se positionne rapidement et de manière conséquente pour apporter de l'aide à ces pays. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Plus de demande de parole ? Madame le rapporteur.

Mme Céline PAPIN : Très rapidement, je ne reviendrai pas sur un certain nombre d'interventions. Je vous remercie de l'unanimité autour de cette délibération. Je regrette, comme ma collègue, que cette délibération soit l'objet d'interventions qui n'ont absolument rien à voir et qui auraient d'ailleurs pu s'opérer à d'autres moments du Conseil de manière beaucoup plus pertinente mais évidemment les journalistes ne sont peut-être pas présents à ce moment.

Je voulais indiquer que l'aide de la Métropole intervient en complémentarité de l'aide de beaucoup de Communes et de l'aide apportée par bon nombre de nos concitoyens. Ce collectif des Collectivités et les acteurs que l'on a mis en place témoigne de notre souhait de travailler sur le moyen et long termes parce qu'on le sait, les besoins seront nombreux.

Là-dessus, juste un point pour indiquer que du côté de Bordeaux Métropole, j'ai déjà fait savoir que nous prêterons bien sûr une attention particulière sur le volet des financements solidaires qui est un des leviers d'action importants de Bordeaux Métropole. Que ce soit sur le volet eau, le volet déchet ou le volet énergie dans le cadre de projets qui se feront jour au Maroc. Notamment des constructions d'école en lien avec les acteurs associatifs qui nous feront remonter ces projets.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Je lance le vote.

Pour : 99

Abstention : 0

La délibération est adoptée. Merci.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur TRIJOLET

Mme Isabelle RAMI : Affaire n°112, Madame Céline PAPIN, Bordeaux Métropole – Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec les Communautés de Communes de la Médulienne, de Médoc Estuaire, de Médoc Cœur de Presqu'île, Médoc Atlantique et du Parc Naturel Régional du Médoc avec le départ de deux élus du PNR (Parc national régional) Médoc, Madame Béatrice DE FRANÇOIS et de Monsieur Patrick PAPADATO.

Mme PAPIN

(n°112) Bordeaux Métropole- Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec les Communautés de Communes de la Médulienne, de Médoc Estuaire, de Médoc Cœur de Presqu'île, de Médoc Atlantique et du Parc Naturel Régional du Médoc - Décision-Signature

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous souhaiterions dire d'abord que nous nous félicitons de la présence de ce dossier qui prend le relais de la politique qui avait été initiée par Monsieur Alain JUPPÉ puis Monsieur Patrick BOBET et qui l'amplifie comme c'est bien normal après quelques années.

Nous souhaitons nous associer fortement à cette démarche. Cette démarche au niveau qui nous est présenté aujourd'hui est encore à l'état de pistes de réflexion qui sont développées dans différentes orientations, pistes de réflexion dont là encore nous nous félicitons. Pour autant dans certains domaines, nous trouvons que nous sommes encore dans des considérations qui peuvent paraître embryonnaires. Je pense en particulier aux questions de la mobilité qui sont tout à fait essentielles dans ce secteur. D'abord parce que le Médoc lui-même est un territoire d'enclavement comme chacun le sait depuis très longtemps. Il existe des difficultés pour venir à bout de cet enclavement même si la perspective du RER métropolitain est intéressante mais n'est pas tout à fait immédiate.

Ensuite, nous souhaiterions avoir quelques précisions. Récemment Monsieur Stéphane DELPEYRAT en sa qualité de Vice-président avait fait état d'une étude pré-opérationnelle sur le projet de tram-train Bordeaux-Lacanau. Je rappelle que cette perspective est attendue par les Communes. Nous avons en 2019 une conférence de presse réunissant les Mairies de Lacanau, de Sainte-Hélène, de Castelnau, de Saint-Aubin et de Saint-Médard-en-Jalles qui s'était tenue pour marquer et sceller l'accord

des communes. Des perspectives intéressantes avaient été tracées par une étude qui avait eu lieu à ce moment et présentées à la presse.

Depuis lors, cette étude pré-opérationnelle a été indiquée, présentée. Ces perspectives ont été tracées. Où en est-elle ? A-t-on avancé ? A-t-on des éléments plus probants ? Sachant bien sûr que dans notre esprit, le tram-train Bordeaux-Lacanau que nous soutenons, est évidemment une perspective à plus long terme pour désenclaver le sud Médoc et on a bien conscience que ce n'est pas pour demain matin. Mais enfin, il ne faut pas perdre du temps, raison de plus. Cette perspective que nous soutenons ne remet bien sûr pas en cause notre soutien à la prolongation du tram D jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles et dont nous souhaitons que les travaux reprennent le plus rapidement possible. En effet, la pause, l'arrêt qu'a connu ce dossier depuis trois ans et demi est tout à fait préjudiciable et nous souhaitons sa reprise. Les deux ne sont pas antinomiques. Au contraire, ils sont complémentaires et le Médoc par l'ampleur du territoire considéré mérite largement notre intérêt sur ces deux projets pour assurer son désenclavement et la nécessaire collaboration entre nos territoires. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste pour réagir à ce qui a été dit avant vite fait quand même. Je ne comprends pas que l'on puisse dire que mon intervention, elle est honteuse ou inadmissible. Franchement, je ne comprends pas. Il n'y a pas de comparaison entre les drames, je l'ai dit. Vous savez comment c'est fichu un ordre du jour ? Il y a les délibérations et quand on veut parler d'autres choses, soit on ne le fait pas, soit on trouve un endroit où en parler et là, il y a une délibération qui parle d'une solidarité, d'un soutien et on a trouvé, parce que je suis le porte-parole d'une équipe, que c'était là que l'on pouvait intervenir là-dessus. Vous avez une réactivité qui est chouette sur la question d'un drame qui est vécu par des populations au Maroc et en Libye. Deux semaines après, trois semaines après, mais deux mois après, il n'y a pas de réactivité par rapport à un autre drame qui a été vécu sans le comparer, mais cela dit, cela a fait l'actualité chez nous. Nous trouvons anormal qu'il n'y ait pas de délibération qui réfléchisse là-dessus, qui essaie de faire le point, c'est tout.

Si c'est honteux, si c'est inadmissible, cela pose un problème parce que l'on n'est pas chez Ciotti ou chez d'autres réacts comme ça. *A priori*, on est dans des assemblées à domination de gauche et on peut penser qu'il peut y avoir une sensibilité à ces questions sociales, à ces questions de révolte sociale. On peut penser qu'il pourrait y avoir une volonté politique d'essayer de formuler que ce problème a été entendu, que la colère a été entendue et que l'on essaie de trouver des moyens. C'est vrai que ce n'est pas cela. Cela m'a été dit par mes voisines, je ne dis pas que c'est simple parce que cela met tellement de choses en jeu que c'est compliqué. Cela dit, s'il n'y a pas de formulation, s'il n'y a pas de délibération, s'il n'y a pas de réflexion sur ce sujet, c'est plutôt inquiétant et surtout que l'on est *a priori* quand même dans des assemblées qui sont de gauche et qui devraient avoir une sensibilité importante là-dessus.

Je réponds à cela et franchement, je réagis toujours à cela parce que ce n'est pas la peine de nous traiter comme c'est le cas. Nous sommes ultra-minoritaires, je dis « on » parce que ce n'est pas une solidarité. On n'est pas d'accord entre Monsieur Marc MORISSET et moi, mais on a un point commun, c'est que l'on est tout seul chacun et que l'on est face à des groupes structurés, face à une ultra-majorité.

Cela dit, c'est vrai qu'il faut faire gaffe aussi quand on intervient de ne pas se faire ramasser, comme on se fait ramasser à chaque fois. Ce n'est pas possible de faire

comme cela, il faut écouter, il faut respecter. Vous n'êtes pas d'accord. On n'est pas d'accord. On le sait, mais je crois qu'il y a intérêt à faire gaffe à cela. Parce que sinon, on ne va plus venir, parce que si c'est pour se faire *remballer* comme on le fait, c'est bien de faire comme cela. Mais on vous dit en tout cas que l'on essaie d'exprimer des idées, des désaccords et je pense qu'il va falloir respecter ces désaccords-là si en tous cas, vous avez des valeurs démocratiques comme vous êtes tout le temps en train de le revendiquer.

Maintenant sur la coopération territoriale Médoc, sur le contrat de coopération, on est en désaccord profond. On vote contre. On a voté contre. C'étaient des contrats Sud Gironde, des contrats Nord-Est Gironde aussi, il y en a eu deux déjà, je crois que c'est le troisième.

On est contre pour deux raisons. Fondamentalement, d'abord, parce que vous constatez qu'il y a un déséquilibre et vous cherchez à avoir ou à rétablir un équilibre de développement économique entre la Métropole et les zones autour. Nous, on pense que ce n'est pas possible à partir du moment où on ne remet pas en cause le phénomène de métropolisation. C'est le phénomène de métropolisation, d'accumulation de richesses, de concentration de population, d'activité dans un pôle très précis qui crée ce déséquilibre. Si on ne remet pas en cause la métropolisation, si on ne remet pas en cause ces processus libéraux de concentration des richesses, de pouvoir à un endroit précis, on ne peut pas discuter d'équilibre avec les zones autour. Nous, c'est ce que l'on pense, c'est une chose.

La deuxième chose que l'on critique, c'est que sur les plans d'action, évidemment il y a des tas de choses que l'on peut partager, mais ce qui nous apparaît quand même assez surprenant, c'est que vous ne mettez pas en évidence la pauvreté qui se développe dans ces régions-là. Vous ne mettez pas en évidence la désertification des services publics, notamment celui de santé, mais pas que celui de santé. Vous ne mettez pas non plus en évidence à travers la pauvreté et la surexploitation notamment d'une main-d'œuvre immigrée, ce sont des problèmes politiques auxquels on est confronté notamment dans le Médoc. C'est ne pas le mettre en évidence, ne pas dire « voilà on va s'en occuper. On va essayer de trouver des solutions », cela nous pose un problème parce que l'on pense que c'est quelque chose qui touche énormément une bonne partie de la population.

Juste pour finir, cela ne concerne pas le Médoc, mais cela concerne à la limite de contrat de coopération d'il y a trois mois sur le Sud Gironde. Par exemple, j'ai appris hier qu'un EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui appartient au groupe Corian va fermer à Sauveterre-de-Guyenne. Cela comprend un autre accord de coopération et la question que l'on peut se poser, c'est dans quelle mesure la Métropole peut aider des salariés ?

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Philippe POUTOU. C'est quand même deux observations. La première, arrêtez de nous donner des leçons de démocratie. Si vous êtes tout seul dans cette assemblée, c'est parce que ce sont les électeurs qui ont décidé.

Deuxième point, ne regardez pas simplement ce dossier, la Métropole fait beaucoup tous les domaines et ce n'est pas à l'occasion d'une seule délibération que l'on peut épuiser tous les sujets que nous examinons. Monsieur Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai regardé avec plus d'attention ce contrat puisqu'il est aux portes de ma commune et faisant partie du parc naturel régional du Médoc auquel j'accorde une grande attention. Je ne vais pas le détailler mais je vais reprendre quelque chose qui me tient à cœur.

Il existe aujourd'hui des intercommunalités, qui ont été construites, notamment, avec le schéma départemental de coopération intercommunale. Puis l'on s'aperçoit qu'ensuite, il y a des intercommunalités de projet ou des zones d'intérêts. Ici, vous avez noté que dans ce document, il y a une piscine qui va être initiée avec deux Communautés de communes et une commune de Bordeaux-Métropole. Cela veut dire que nous avons aussi cette capacité d'aller au-delà de nos frontières et proposer nos financements pour permettre qu'un équipement public arrive à ce fameux niveau nécessaire pour qu'il puisse être faisable. Cela a aussi été le cas cet été avec une ligne de bus plage pour desservir la ville de Lacanau qui a été mise en place et qui a eu un vif succès. J'espère qu'il y en aura d'autres.

En effet, au-delà des frontières administratives qui existent et que l'on n'a pas l'intention de changer, il y a l'intelligence collective des élus qui fait qu'à un moment donné, ils savent se réunir sur un projet. Je pense que l'avenir de nos territoires passe aussi par-là, parce que la frontière administrative est quelquefois un peu fantaisiste car il y a des bassins de vie existant. Je voulais vous en faire part parce que sur ce sujet, c'est le cas. Je pense qu'il y en aura d'autres. Nous irons vers cela et c'est en tout cas ce que je souhaite comme un certain nombre d'élus dans cet hémicycle. En tout cas, nous voterons cette importante délibération.

Contrairement à ce que dit Monsieur Philippe POUTOU. Bien sûr que ces contrats ne sont pas parfaits. Ils sont issus d'une négociation entre Bordeaux Métropole et les différentes Communautés de communes ou autres. Nous pourrions très bien vivre seuls dans notre territoire des 28 communes et ne pas regarder ce qui se passe ailleurs, ce n'est pas le cas. Cela a été initié depuis plusieurs années et je pense que notre intérêt est de travailler ensemble. N'oublions jamais que la Gironde, c'est 50 % à la Métropole et 50 % en dehors de la Métropole et un certain nombre d'élus dans cette salle le savent bien. Notre intérêt de travailler ensemble pour le bien-être de nos habitants est la philosophie que je porterai.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Pour répondre très rapidement à Monsieur Philippe POUTOU. Lundi, nous ouvrons un centre de santé municipal qui sera ouvert aux habitants du Médoc, une zone qui a des difficultés. Tout cela pour dire que c'est un peu étrange d'entendre que l'on ne ferait rien alors que les villes s'investissent beaucoup et parfois avec des moyens de plus en plus limités par l'État. Je crois qu'il ne faut pas se tromper de combat sur ce point.

Pour revenir au sujet qui nous occupe dans cette délibération, nous avons adhéré nous, Saint-Médard-en-Jalles, mercredi au PNR (Parc Naturel Régional). Nous étions la dernière commune à ne pas en faire partie, j'en suis très heureux. Nous participerons prochainement au premier Conseil. Je crois, comme Monsieur Christophe DUPRAT, qu'il y a aussi des intercommunalités de projet et qu'il ne faut pas que la Métropole vive seule. Je remercie le Président d'avoir initié, avec Madame Céline PAPIN, une politique territoriale ambitieuse sur ce point. Je crois que c'est extrêmement important, on le voit sur les sujets de mobilité, sur l'eau, sur le tourisme, sur nos infrastructures avec cette

question de Bordeaux-Lacanau. L'étude sera réalisée par l'A'Urba cette année, dès 2024.

Pour l'information des collègues qui pensent que cette histoire est un peu étrange, je porte à votre connaissance que c'est la ligne de bus régionale la plus empruntée de Nouvelle-Aquitaine avec plus de 140 000 voyageurs par an. On voit qu'il y a un potentiel extrêmement fort et nous espérons qu'à terme, cette liaison pourra voir le jour pour désengorger un secteur impacté par des problèmes de circulation importants et donner aux médocains le signal que la Métropole n'est pas toute seule. Elle sait vivre avec ses territoires voisins et le développement économique, les mobilités, les questions de logements, les questions environnementales aussi doivent souvent se traiter avec eux.

S'agissant du tramway, je veux remercier le Président qui a sollicité le lancement de l'enquête publique sur le tram auprès de Monsieur le Préfet, et j'espère que celui-ci répondra au plus vite pour que nous ne perdions pas trop de temps. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président. Oui, sans vouloir donner de leçon bien entendu à notre collègue Monsieur Philippe POUTOU, je crois que dans cet hémicycle, il nous arrive très souvent de voter des projets de délibérations qui ont trait à la solidarité. A la solidarité envers nos publics métropolitains et notamment envers les publics issus des quartiers « politique de la ville ».

J'en veux pour preuve le nombre de délibérations que nous votons dans le cadre de l'aide aux étudiants, de l'aide et de l'accès à la santé, de l'aide alimentaire, des logements accessibles. Nous avons doublé l'enveloppe d'aide à la pierre pour élargir notre offre dans le cadre de l'offre de résidence au niveau universel du terme.

Je voudrais tout simplement lui dire avec respect et amitié qu'il n'a pas le monopole du cœur et que tous ici, nous sommes animés par un esprit de solidarité. Il nous amène tous les jours, en tant que Maires notamment sur nos communes, à travers nos services, ceux du CCAS (Centre communal d'actions sociales), à prendre en compte les difficultés qu'éprouvent nos concitoyens sur les différents territoires que composent nos communes. Je crois que nous n'avons pas de leçon à recevoir. Peut-être n'en faisons-nous pas assez. Il est évident que dans le cadre de la politique de la ville et du contrat que nous allons devoir signer, il faudra que nous fournissions un effort au niveau de la Métropole tant l'État va à nouveau se désengager sur ces politiques.

Mais je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir en termes d'humanité dans cet hémicycle.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Bonjour, Monsieur le Président, chers collègues. C'était pour apporter quelques précisions sur la volonté et l'ambition de la Métropole en termes de desserte de transports en commun du Médoc.

C'est en effet une priorité pour notre agglomération en partenariat bien sûr avec les communes qui se sont exprimées, y compris l'ensemble des communes du Médoc. Le RER métropolitain a été cité bien sûr, tout comme le volet ferroviaire extrêmement important jusqu'à la pointe, mais également, je crois que cela n'a été dit, le volet routier, à savoir une ligne de car express prévue. Nous avons organisé le premier comité de

pilotage avec l'ensemble des agglomérations du Médoc qui a connu un vif succès. Une ligne de, car express, je vous rappelle, c'est identique à celle entre Bordeaux et Créon qui connaît un vif succès, plus de 900 voyageurs/jour et qui augmente fortement. Il y a six lignes sur l'agglomération qui relient les territoires environnants, dont une pour le Médoc. Il y a un premier comité de pilotage et nous allons continuer à avancer pour une inauguration, nous l'espérons, en 2026. Monsieur Stéphane DELPEYRAT l'a dit et cela a été annoncé, une étude avec l'A'Urba sur une possibilité d'un tram-train vers Lacanau est prévue.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Moi, j'espère que j'aurai mes 4 minutes parce que tout à l'heure, 5 minutes pour tout le monde, mais Monsieur Marc MORISSET n'a droit qu'à 4 minutes. Il va falloir peut-être reprendre la logique de l'égalité ici dans cette assemblée et peut-être réviser le règlement intérieur.

Cela dit, en attendant, quand je donne de l'information et qui touche tout, à la fois les girondins et les Français, quand j'exprime en particulier ces fameuses surmortalités nationales, forcément les Girondins sont touchés. Finalement, allons dans la logique, c'est-à-dire que quand on a une information qui touche tout le monde, cela ne plait pas ici parce qu'il faut être plus girondin. Monsieur le Président, vous avez demandé à Monsieur Thomas CAZENAVE d'être plus girondin. Mais plus girondin, cela veut dire favoriser la résidence des territoires. Cela veut dire, essayer de ne pas faire la même chose que le national fait sur le département girondin ou sur la Métropole. Cela veut dire peut-être aussi laisser les territoires comme le Médoc et le Sud Médoc être beaucoup plus autonomes.

C'est quoi finalement la logique ? C'est d'être finalement chez soi rassuré en fonction de la maîtrise que l'on a du territoire et pas de ce qui nous dépasse, c'est-à-dire le national ? On en est où là ? C'est une véritable question. Comment faisons-nous plus de démocraties aux portes de chacun des gens du territoire ?

Normalement, la Métropole s'occupe avant tout de la Métropole et pas de la Gironde. S'il faut être solidaire, allons jusqu'au bout de la solidarité, allons chercher les chiffres nationaux peut-être même supranationaux comme je l'ai déjà évoqué. Pourquoi toujours en fonction de la personne qui évoque les chiffres, cela peut surprendre les personnes ici ? Encore une fois je m'interroge.

Il n'y a pas de logique et j'appelle cela plutôt soit une forme de démagogie, soit de racisme politique tout simplement. Disons les choses clairement, on est dans des contrats où on va essayer de favoriser. Je vais voter pour même si je me suis abstenu sur Le Sud ou Le Libournais dans les précédentes délibérations, mais cela me permet de dire encore une fois qu'il faut travailler avec la logique des gouvernances citoyennes pour être plus près du citoyen et pas simplement commencer à ne passer que par la logique de l'élection et du représentant.

Aujourd'hui, le représentant politique, à une grande majorité, trahit la population française. Je le dis bien « trahi » parce qu'en permanence, aujourd'hui, il y a au niveau national des gens qui ont une autorité qui arrive à instaurer des choses que même ici dans l'assemblée, nous réclamons de ne pas se faire. Ne serait-ce que sur certaines taxes, sur certaines façons de faire de la politique dans les territoires décentralisés. Bordeaux Métropole en souffre aussi.

Enfin, soyons logiques. Comment travaillons-nous sur la solidarité locale ? Travaillons sur les contrats, mais faisons rentrer encore plus des citoyens et la logique du tirage au sort en fait partie.

En même temps, cela me permet de dire puisque cela a été évoqué et je pense que vous l'avez remarqué, j'ai un certain T-shirt de la LGV (Ligne à grande vitesse), on parle du transport. Aujourd'hui, s'il y avait une requête à faire auprès de Monsieur Thomas CAZENAVE pour essayer de faire avancer le débat national, on ferait gagner à tous les Français au moins deux ans de retraite parce qu'aujourd'hui la LGV, c'est plus de 14 milliards chiffrés il y a quelques années, ce sera peut-être 18, 20 ou 22 milliards. Cela veut dire qu'à tous les Français, on peut leur faire gagner deux à trois ans de retraite et cela s'appelle de la solidarité. Si on travaillait là-dessus pour que ce projet ne se fasse pas. C'est tout simple. Hormis tous les problèmes de l'environnement, hormis tous les problèmes que les territoires sont en train de réclamer aujourd'hui et que l'on demande à être entendu, il faut que les territoires soient aujourd'hui entendus pour qu'il n'y ait pas aujourd'hui de destruction et de logique de compensation et de logique du *greenwashing* que l'État aujourd'hui a tendance à faire.

Soyons attentifs à tout cela et merci d'avoir respecté. Vous voyez, je suis encore à 4 minutes et j'espère que vous aurez l'occasion de me laisser un peu plus de temps quand j'en aurai l'occasion de le dire plus longtemps. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Le premier principe de la démocratie, c'est le partage de la parole. Le partage de la parole, ce sont des temps de parole déterminés. Monsieur Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Très rapide. Monsieur le Président, chers collègues. J'interviendrai juste pour dire que, sous réserve bien sûr des études, je suis favorable au principe d'un tram-train ou ferroviaire léger jusqu'à Lacanau. Je pense que l'on a besoin de projets sur notre Département qui anticipent l'avenir si on veut vraiment décarboner la société et notre mode de fonctionnement, c'est un besoin évident.

Je suis favorable en tout cas à l'étude et à regarder de près ce projet. Cela me semble vraiment un projet d'avenir. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je n'ai plus de demande de parole. Madame le rapporteur.

Mme Céline PAPIN : Quelques éléments de conclusion, je ne reviendrai pas sur le volet mobilité puisque des études sont encore en cours notamment le schéma des mobilités du Médoc.

Je voudrais simplement insister sur deux points. Tout d'abord, c'est une démarche qui est amorcée depuis plusieurs années et qui constitue aujourd'hui un des piliers de notre mandat. Cela témoigne aussi de l'engagement de la Métropole bordelaise, n'en déplaise à certains, et de son engagement à travailler plus étroitement et dans un dialogue constructif avec ses voisins, comme a pu l'indiquer Monsieur Christophe DUPRAT. La question des intercommunalités de projets et des frontières administratives se pose au quotidien dans les défis auxquels nous sommes confrontés. Le défi de la mobilité, très actuel, mais aussi ceux à venir à l'image du changement climatique. Pour le coup, le territoire médocain en sait quelque chose puisqu'il est en première ligne aujourd'hui sur la question du changement climatique avec une érosion du littoral qui se montre de manière encore plus forte que dans les prévisions.

Ces défis s'imposent à nous et je crois que nous sommes tous sur cette ligne consistant à travailler à dépasser les frontières administratives, de manière souple pour trouver les solutions à ces défis.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote.

99 pour.

1 contre.

3 conflits d'intérêt.

La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO

On passe à la délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Dans la délégation de Madame Delphine JAMET. La délibération n°129. La stratégie numérique responsable.

Mme JAMET

(n°129) Stratégie numérique responsable - Décision – Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZABONE.

M. Alain CAZABONE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais vous remercier d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour. Vous avez évoqué le vote effectué au Sénat. On peut discuter sur l'impact parce que l'on prend parfois 4 % de rejet de CO₂. En intégrant tous les *data center*, on peut arriver à 6%, mais on sait que c'est un élément important du carbone dans l'atmosphère.

Je voudrais en profiter pour dire ou rappeler à Monsieur Marc MORISSET qui a évoqué tout à l'heure un monstre en termes d'armement, que nous avons eu une présentation puisque je suis à la Commission de la défense au Sénat et des affaires étrangères. Vous devez avoir lu dans la presse que lorsque Monsieur Robert OPPENHEIMER a inventé la bombe atomique, il a dit : « j'ai inventé un monstre ». Un des responsables, j'ai oublié le nom, de cette modernisation informatique qui aboutit à l'intelligence artificielle, à ChatGPT, a lui-même avoué : « je viens d'inventer un nouveau monstre peut-être encore plus catastrophique ». Donc merci de cette initiative.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci de cette possibilité de parler. Encore une fois, je crois qu'il y a beaucoup de choses à dire sur le numérique. Du bien, évidemment. L'éthique, quand on parle de l'éthique, il faut aller au bout. Cela veut dire encore plus de logique, de l'*open source* entre autres parce qu'aujourd'hui on est quand même avec des logiciels qui sont encore une fois verrouillés, vous le savez. Pour l'instant, on n'évolue pas beaucoup là-dessus.

Encore une fois, très concrètement, aujourd'hui, Bordeaux Métropole a doté ici tous les conseillers d'un certain matériel, en général du Apple. Aujourd'hui, cette marque est une des reines de l'obsolescence programmée, donc la durabilité ou du moins la longévité, comme vous avez évoqué, des appareils, je pense qu'il va falloir aussi travailler sur du concret. Ce ne sont pas simplement des mots, mais il faut des actes. Cela veut dire qu'il faut travailler sur le fait qu'il va falloir reprendre la main sur le matériel informatique. Aujourd'hui, on le sait, les États-Unis perdent la main au niveau de la recherche sur les nouvelles puces. Ce sont plutôt les Chinois qui commencent à être *leaders* dans ce domaine.

Qu'est-ce qu'a fait la France aujourd'hui pour sauvegarder l'industrie française et le savoir-faire ? Là aussi on peut se poser la question. Quand le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) a travaillé sur le 02 nano, mettre sur les fameuses puces militaires de façon expérimentale, on arrivait évidemment à quasiment mettre l'atome de silice au bon endroit. On était quand même dans des choses où il y avait un savoir-faire puissant en France.

Aujourd'hui, on peut regretter que tout cela nous échappe. Donc, il faut aussi un peu de logique. Cela veut dire qu'il va falloir travailler encore plus sur cette intelligence collective, c'est-à-dire cette intelligence qui vient aussi du terrain. L'ouverture n'est pas que sur l'*open source*, elle est aussi sur le fait qu'il va falloir mettre dans l'éthique de la gouvernance citoyenne et du tirage au sort. Cela, je vais me répéter régulièrement encore pendant 3 ans.

En tout cas, puisque je vais essayer de rebondir sur le terme de Monsieur le Président en introduction au sujet de Girondins, je crois que là aussi on est sur une arrivée massive. Je pense que tout le monde le sait, j'espère, du moins au niveau européen, de la mise en place de la CBDC (Central bank digital currencies). C'est la monnaie numérique conditionnelle. Cette monnaie a une puissance de frappe énorme, c'est-à-dire que c'est l'un des meilleurs moyens aujourd'hui pour rendre l'être humain esclave, élu compris évidemment. Donc, il va falloir réagir. Il va falloir être peut-être Girondin. Il va peut-être falloir commencer à penser autrement. Cela veut dire peut-être retrouver la souveraineté de la monnaie. Cela veut dire peut-être être dans un soutien total aux monnaies locales. Cela, c'est un début. Si on commence à travailler sur la gemme, puisque c'est une des délibérations, on va en parler plus tard, je crois qu'à un moment donné il va falloir aussi travailler sur cette logique. L'éthique, c'est aussi penser les choses pour que l'intérêt général soit maintenu. Cela sous-entend que l'on ne se fasse pas contraindre par un État, je dirais tyrannique, parce qu'aujourd'hui c'est le cas. En Europe aujourd'hui, on peut dire que les choses arrivent de façon de plus en plus manichéenne et puissante. Donc, il y a des choses qui nous échappent. La monnaie va nous échapper. C'est déjà le cas avec la BCE (Banque centrale européenne) qui crée la monnaie d'un claquement de doigts. Demain, ce sont les normes de la santé avec l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Après-demain, c'est cette fameuse CBDC. Dans cette CBDC, on a plusieurs critères. Vous avez évoqué...

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET, terminez.

M. Marc MORISSET : 4 minutes, Monsieur. Je peux terminer quand même. J'ai 5 minutes. En l'occurrence, pour terminer là-dessus, je pense que c'est important...

M. le Président Alain ANZIANI : Il faut vous habituer à cibler vos propos, si vous essayez d'être plus concis et que vous ne traitez que du sujet, les 5 minutes vous suffiraient.

M. Marc MORISSET (hors micro) : Pourquoi je ne peux pas terminer ?

M. le Président Alain ANZIANI : Parce que vous avez un temps de parole prévu par le Règlement intérieur article 16.

M. Marc MORISSET (hors micro) : J'en suis à 4 minutes 07. Pourquoi je ne peux pas terminer ? C'est honteux !

M. le Président Alain ANZIANI : Madame Céline PAPIN. Le temps de parole est le même pour tout le monde sauf pour le rapporteur.

M. Marc MORISSET (hors micro) : Mais non, c'est 5 minutes pour tout le monde, pourquoi pour moi c'est 4 minutes ?

M. le Président Alain ANZIANI : Oui, Madame PAPIN.

M. Marc MORISSET (hors micro) : C'est honteux.

Mme Céline PAPIN : Je voudrais remercier Madame Delphine JAMET pour la présentation extrêmement claire et construite de cette stratégie numérique responsable. M'associer également à ces mots de remerciements à l'attention des services qui mènent un travail formidable avec engagement au service de cette vision du numérique qui prend en compte les enjeux carbone, les enjeux éthiques.

Je voudrais également, puisqu'il y a une passerelle entre délégations, que nous travaillions ensemble. Je veux saluer la grande manifestation qui aura lieu en octobre. Bordeaux Métropole accueillera une conférence internationale du 18 au 20 octobre sur la question du numérique en partenariat avec l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, la coalition des villes pour les droits numériques et Eurocities. Nous attendons plusieurs centaines voire plusieurs milliers de participants avec notamment des représentants de très nombreuses villes européennes, mais aussi des villes américaines et latino-américaines qui souhaitent s'engager sur ces questions des droits numériques et de la protection des droits citoyens. Vraiment, je remercie beaucoup Madame Delphine JAMET et les services pour leur engagement, y compris international, pour promouvoir une certaine vision du numérique. D'ailleurs, Bordeaux Métropole est Vice-président du forum numérique au niveau du grand réseau des villes européennes Eurocities. Ceci témoigne de notre positionnement de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux sur ces questions.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame le rapporteur.

Mme Delphine JAMET : Je remercie Madame Céline PAPIN d'avoir rappelé ce que nous faisons à l'international et surtout l'événement du mois d'octobre auquel bien sûr vous êtes toutes et tous conviés, n'hésitez pas à aller vous inscrire sur le site.

Je voudrais juste dire un petit mot à Monsieur Marc MORISSET. Le matériel qui est fourni à nos agents n'est pas du matériel Apple par défaut. Heureusement parce que

sinon nous serions ruinés. Nous ne faisons pas cela. C'est sur demande et en cas de besoins spécifiques, notamment sur les questions de Web design.

La gouvernance citoyenne y apparait de plusieurs manières, notamment dans les questions d'éco-conception et d'accessibilité. Quand on parle d'un numérique utile, utilisable et utilisé, c'est que l'on fait aussi appel à l'UX design. C'est-à-dire que nous allons vers les citoyens pour leur demander leur avis sur la façon dont on va créer le service numérique. C'est ce que l'on a fait avec le nouveau site de Bordeaux Métropole, mais aussi avec un Comité numérique de référence avec des experts du territoire sur ces sujets-là. On parle d'éthique et de libération de la donnée.

Il y a aussi le sujet des logiciels métiers qui sont des logiciels propriétaires. C'est un sujet complexe pour lesquels il faut du temps. On ne peut pas renverser la table et tout changer du jour au lendemain. Sortir des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), cela ne se fait pas au jour le jour. En revanche, nous regardons ce qui est possible, les avantages, les inconvénients pour qu'un jour cela se fasse.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Nous passons au vote.

Pour 99
Abstention 1
Contre 1

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame JUQUIN, Monsieur RAUTUREAU

La délibération est adoptée.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°105, **Madame Béatrice DE FRANÇOIS** : Modifications de la nouvelle gamme tarifaire TBM – Création d'un Pass annuel TBM + RER M et divers ajustements à la gamme tarifaire TBM.

Mme DE FRANÇOIS

(n°105) Modifications de la nouvelle gamme tarifaire TBM - Création d'un Pass Annuel ' TBM + RER-M ' et divers ajustements à la gamme tarifaire TBM - Décision – Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Guillaume GARRIGUES**.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, **Monsieur le Président**, merci à **Madame la Vice-présidente**. Une intervention non pas pour regretter la création le lancement d'une

démarche qui va permettre l'utilisation du TER (Train express régional) sur l'ensemble du territoire métropolitain par les usagers puisque c'est bien sûr une avancée. Je soutiens depuis des années l'intégration tarifaire.

Mon intervention porte sur deux choses. D'abord, l'abandon en partie, de l'intégration tarifaire de la ligne du Médoc dans le Pass TBM (Transports Bordeaux Métropole). Aujourd'hui, vous l'avez dit, une expérimentation est en cours pour laquelle nous n'avons aucun retour. Je n'ai jamais eu le nombre de passagers concernés. Nous n'avons jamais été informés en Conseil des retours sur le nombre d'usagers du réseau TBM empruntant cette ligne. Mais ces usagers, vous souhaitez leur faire payer 10 euros de plus par mois leur abonnement pour pouvoir emprunter le réseau. Je trouve que c'est dommage parce que cela ne s'inscrit pas dans ce qui est fait partout sur le territoire ou dans les grandes Métropoles françaises. On y trouve une intégration totale du TER dans la tarification du transport urbain. Je prends l'exemple de Nantes, de Strasbourg, de Toulouse. Dans toutes ces Métropoles on peut accéder au réseau TER avec son abonnement, voire, et c'est le cas à Nantes, avec un ticket de bus unique. Ainsi, on a une vraie capacité d'avoir un report modal important.

Cela étant, la délibération peut vous poser difficulté parce que, aujourd'hui, quelqu'un qui prend le bus ou le tramway quotidiennement et n'a jamais pris le TER pour faire l'itinéraire concerné, sera-t-il tenté de le prendre en sachant qu'il devra déboursier 120 euros de plus par an ? C'est une vraie question. Je n'ai pas la réponse, et pas de calcul. On pourrait faire des calculs d'élasticité là-dessus, mais je n'ai pas la réponse. Demain, est-ce que les étudiants d'Ambarès, tels que ceux qui saturent actuellement la Lianes 31 qui arrive à Talence, vont prendre le TER ? Même si le montant de leur abonnement augmente de 50 %, passant ainsi de 20 euros à 30 euros ? C'est une vraie question.

Vous choisissez quelque chose d'assez nouveau, une tarification distincte.

Je serais favorable et je vous fais une proposition. Faisons un bilan en 2024 et surtout regardons quelle est la part d'abonnés du réseau TBM qui auront pris ce surcoût tarifaire ?

Dans l'ensemble, vous évoquez la question financière. Effectivement, il y a 593 000 euros de pertes de recettes pour la Région qui vont nous être imputés avec cette offre. Mais nous aurons 327 000 euros de recettes supplémentaires puisque l'on aura des reports d'usagers Modalis vers l'abonnement TBM. Donc, finalement un manque à gagner de 266 000 euros. C'est 0,1% du budget du réseau TBM. Est-ce que ces 266 000 euros étaient très bloquant ?

J'arrive à la fin de mon temps de parole. Je vous laisserai peut-être nous donner des précisions, mais est-ce vraiment insupportable pour la Métropole d'intégrer totalement le réseau TBM ? Est-ce que finalement les gains espérés ne sont pas infiniment plus importants que de ce permis de 266 000 euros ?

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Le temps de parole est écoulé, merci. **Monsieur Stéphane MARI**.

M. Stéphane MARI : Merci **Monsieur le Président**. **Madame la Vice-présidente**, lorsque nous envisageons des solutions pour améliorer la mobilité dans votre région, il est essentiel de penser de manière globale. En tenant compte de la complémentarité des modes de transport. Le billet unique TBM-TER représente ainsi une avancée significative dans cette direction. Toutefois, nous devons également veiller à ce que ce billet unique reste accessible à l'ensemble de notre population, y compris aux plus

précaires. Par conséquent, nous serons particulièrement attentifs à l'adaptation des critères de tarifications solidaires qui seront soumis au Conseil du mois de décembre afin de garantir une approche équitable et inclusive.

En outre, il est essentiel de souligner, comme nous l'avons déjà évoqué, que le succès du transfert modal de la voiture individuelle vers les transports en commun dépend étroitement de la qualité et de la ponctualité des services de transport public. Les retards fréquents, les dysfonctionnements ainsi que les trains et bus surchargés signalés par les usagers sont des préoccupations légitimes et exigent une réponse appropriée.

À ce stade, il est donc impératif d'évaluer si la récente réorganisation de réseau TBM, mise en place en septembre dernier, répond aux besoins de nos concitoyens. C'est pourquoi nous avons sollicité en commission un bilan intermédiaire de ce nouveau réseau ainsi que les modifications qui ont déjà été apportées d'ici la fin de l'année, et nous réitérons notre demande.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération nous présente plusieurs modifications pour la gamme tarifaire TBM.

Au conseil de février dernier, il était déjà question de la nouvelle gamme tarifaire avec une augmentation d'une partie des abonnements. Sur cette délibération, nous aurions préféré qu'avant la mise au vote de ce rapport portant l'accélération du Pass TBM + RER métropolitain (Réseau express régional), qu'il y ait une discussion sur cet enjeu essentiel de société que représente la mobilité. Nous avons demandé le retrait de cette délibération pour avoir ce temps d'échange plus global. Nous aurions pu inclure dans ces échanges des travaux du comité de pilotage sur la tarification solidaire qui s'est réuni lundi dernier dans lequel nous avons alerté sur la situation des personnes en situation de handicap. Alerte qui semble avoir été entendue, et on en reparlera au Conseil du mois de décembre.

Sur cette délibération, il y a un point essentiel. Nous saluons l'accord obtenu d'une tarification unique sur le territoire métropolitain TBM + RER. C'est une première étape importante pour la visibilité du RER métropolitain et girondin. La Vice-présidente aux infrastructures ferroviaires ne nous contredira pas sur ce sujet. Cela, c'est le point positif.

Cependant, nous n'allons pas nous satisfaire davantage sur ce volet TBM + RER métropolitain. En effet, nous pensons que la proposition d'un énième Pass avec une augmentation annuelle de 120 euros est une erreur politique, sociale et environnementale.

Cette délibération acte aussi une augmentation des Pass sur des publics très fragiles dont chaque euro compte. Par exemple, pour un jeune qui ne bénéficie pas de la tarification solidaire dont les seuils restent encore assez bas, le tarif passe de 20 euros à 30 euros par mois. Mes chers collègues, en pleine période d'inflation, quel message envoyons-nous en tant que majorité de gauche ?

Sur le volet environnemental, nous n'avons cessé de vouloir promouvoir les modes de transport bas carbone. Nous le redisons le transport collectif le plus écologique, c'est le ferroviaire. D'ailleurs, nous saluons l'engagement qui sera pris par Bordeaux Métropole de participer à la montée en charge du RER métropolitain au-delà de la semaine en intégrant le service au week-end.

Nous voulons toutes et tous ici travailler à l'amélioration de la qualité de l'air dans notre Métropole. Là encore, avec une visée écologiste et sociale, nous souhaitons donc promouvoir le droit à la mobilité, principalement par le report modal. Le report modal le plus efficient, c'est le transport collectif et le transport collectif le plus bas en émission carbone, c'est le ferroviaire.

En résumé, pour inciter ce report modal, ce qui nous est proposé, c'est un service avec une augmentation tarifaire étant plus dissuasif qu'incitatif. Nous espérons, qu'en toile de fond, ce n'est pas la volonté cachée d'être dissuasif sur l'utilisation du RER.

Oui, les tramways et les bus sont saturés. Donc, le report sur le train pourrait contribuer à alléger les trams et les bus. Les trains sont également en capacité haute, c'est bien pour cela qu'à ce même Conseil, Bordeaux Métropole conventionne pour le financement de cinq nouvelles rames TER et le déploiement du RER.

Nous attendons là aussi que l'État mette enfin les moyens nécessaires sur le ferroviaire, et les propos du Préfet Étienne GUYOT ne sont pas rassurants puisqu'*a priori*, l'enveloppe de 150 millions serait partagée sur l'ensemble de la Région.

Le retard pris dans le développement des transports collectifs et réels n'incombe pas à cette mandature. Nous avons 10 à 15 ans de retard, et ce retard ne se résorbera pas si vite. Nous ne voulons pas à être enfermés dans une réponse purement gestionnaire, même si Monsieur Guillaume GARRIGUES a amené des éléments tout à l'heure. Mais ce qui nous importe c'est la responsabilité politique de répondre aux enjeux de société, et la mobilité est un des axes importants.

Sur les coûts, sur la capacité de la Métropole à absorber les coûts demandés par la Région, cela a été dit, d'autres Métropoles y arrivent, pourquoi pas nous ? Nantes et Strasbourg ont été citées. Pour être plus précis, Nantes en semaine avec le titre de transport unique Naolib sans surcoût, donne accès à tous les transports collectifs, dont les trains régionaux sur l'agglomération de la Métropole nantaise. Tous les transports y compris le TER sont gratuits le week-end sur l'agglomération. À Strasbourg, l'abonnement bus, tram, c'est TER compris dans l'ensemble de la Métropole de Strasbourg, là aussi, sans surcoût.

Enfin, je continuerai à marteler que l'enjeu le plus essentiel pour notre groupe, celui que nous portons, c'est la gratuité des transports. Je le redis, la gratuité ne veut pas dire que cela n'a pas un coût pour nos concitoyens. La gratuité que nous portons, elle repose sur une logique simple : l'impôt. C'est-à-dire un prélèvement corrélé aux ressources des personnes physiques ou morales afin de subvenir aux charges publiques.

Ces remarques faites, malgré les éléments qu'il peut y avoir dans ces délibérations sur le vélo, sur les tarifs groupes, sur les parcs-relais, malgré ces éléments, mais avec cet élément de + 10 euros par mois, de 120 euros par année, nous sommes contraints de voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Contrairement à ce qui a été dit, je ne vais pas bouder mon plaisir parce que 10, 15 fois dans cet hémicycle, nous avons entendu depuis des années : « ah, quand est-ce qu'il y aura la

tarification unique ? Vivement car vous ne faites rien, cela n'avance pas ». Maintenant que c'est là, il y a toujours quelque chose qui ne va pas. En tout cas, je salue le fait que c'est aujourd'hui mis en place. Les négociations avec la Région sont historiquement compliquées.

Je veux bien que l'on se compare à Nantes ou à Strasbourg, mais allez regarder comment le RER métropolitain de Strasbourg est financé. Allez regarder comment, même s'il n'existe pas encore, le RER de Nantes est financé. Regardez si les Métropoles mettent autant d'argent que nous. Donc, aujourd'hui, certes, 10 euros c'est toujours trop cher quand on les paye, mais qu'est-ce que l'on obtient ? Un seul titre de transport. Je ne pourrais pas intervenir tout à l'heure sur la délibération, mais je me félicite de l'augmentation du nombre de trains, ce n'est plus tout à fait le service d'avant, et cela va augmenter alors que les 10 euros vont rester. Enfin, je me suis livré à un petit calcul parce que quelquefois les chiffres sont importants.

Je rappelle juste au passage et pour l'avoir fait que l'intégration tarifaire sur Pempuyre était expérimentale pour voir si cela marchait. C'était pour savoir si les appareils de contrôle étaient bien efficaces et si cela fonctionnait.

Je prends un exemple : un usager part de Pempuyre, descend à Fontaine d'Arlac, prend le tramway et va à Hôtel de Ville, il le fait tous les jours, il devrait payer aujourd'hui avant que l'on délibère 90,20 euros par mois, c'est-à-dire l'abonnement TER plus l'abonnement TBM. Il va passer de 90,20 euros à 61,20 euros. Si son employeur est quelqu'un qui respecte la loi, cela sera 32 euros. Est-ce que 32 euros, pour avoir un service sur tout le réseau plus le TER est cher ? Bien sûr qu'il faut faire attention aux jeunes. Pour un jeune, c'est 63,70 euros aujourd'hui et cela sera 44,70 euros, -42 %.

Les investissements que l'on fait dans le TER sont importants : cinq rames, des services supplémentaires, des allongements de gare et tous les ans, nous aurons des délibérations. Il faut qu'à un moment donné il y ait la vérité des prix. Il y a quelques années, nous étions à 36 % de recettes sur dépenses. Nous sommes plutôt près de 30 aujourd'hui. Cela veut dire que tout simplement 70 % sont pris en charge par la collectivité. Il faut à un moment donné que cela s'arrête.

Quant à la gratuité, Monsieur Olivier ESCOTS, je vais vous le redire aujourd'hui, l'étude de la gratuité a été faite en 2018. Elle coûte 300 millions d'euros. Pourquoi 300 millions d'euros ? Un, la perte de recettes. Deux, l'achat de bus. Trois, la construction de dépôts. Quatre, la maintenance du matériel et l'entretien. Voilà la vérité des prix, de l'arrêt de la tarification. Un service qui est gratuit est moins bien respecté que le service qui est payant. Évidemment, Libourne l'a fait, mais la recette sur dépenses de Libourne est à 8 % quand la nôtre est à 30 %. Évidemment, 8 % de recettes qui s'en vont, ils peuvent le faire ou d'autres villes l'ont fait. Attention donc de ne pas dégrader notre service, nous avons besoin des 90 millions de recettes pour continuer à investir.

Je trouve que cette carte TBM est importante. Il faudra regarder au bout d'un an comment cela fonctionne, bien évidemment, mais comme toujours. Puis, il faudra peut-être inventer des titres à la journée parce que cela peut être aussi intéressant pour quelqu'un qui va à Bordeaux une fois ou qui revient. Cela sera à regarder de près, mais allons plutôt dans ce sens. Je trouve que c'est une bonne délibération. Franchement, il faut la voter. Monsieur Olivier ESCOTS, au bout d'un an, vous parlerez aux usagers et ils vous diront que c'est quand même une bonne chose. Même avec 10 euros supplémentaires, pour ceux qui n'ont pas de revenu suffisant, il y a la tarification solidaire, cela sera 2 euros, cela sera 7 euros. Ce n'est pas tout à fait pareil.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues. Je n'ai pas un mot à enlever de l'intervention de Monsieur Christophe DUPRAT. Je suis complètement d'accord avec lui.

Oui, on peut toujours trouver une raison pour voter contre, mais il a raison. Ce n'est pas parfait. Cela évoluera. C'est quand même une avancée majeure. Alors, certes, peut-être que Nantes et Strasbourg, c'est différent. À Toulouse, ils sont très en retard sur le RER métropolitain. Tout le monde n'est pas au même niveau suivant les Métropoles, suivant les réseaux. Je pense que c'est quand même une avancée majeure pour la promotion du transport collectif et une meilleure lisibilité. Il faut donc se féliciter de cette délibération, et je la soutiens complètement.

Deux points. Sur la gratuité, je dirais à notre collègue, Monsieur Olivier ESCOTS, avec une formule un peu à l'emporte-pièce, la gratuité totale du transport, c'est financer le transport des riches par les pauvres. Pourquoi aller vers la gratuité alors que cela risque de pénaliser justement ceux qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui, il y a une gratuité qui existe, c'est celle de la tarification sociale. Se priver de recettes, certains le font, c'est se priver d'investissement. Ce sont des gens qui vont prendre le transport pour faire une station alors qu'ils peuvent le faire à pied. Il y a bien sûr des arguments pour, pourquoi pas, mais je pense que nous ne sommes absolument pas cette situation aujourd'hui. Nous avons besoin d'investir et nous n'avons pas besoin de perdre des recettes.

Dernier point, et j'en termine, cela a été évoqué sur le nouveau réseau, on n'en a pas parlé, mais cela fait un mois qu'il fonctionne. *A priori*, c'est plutôt un succès. Nous n'avons pas trop de remontées négatives. Il n'y a pas de pétition qui circule, et cela se passe plutôt bien. Je pense donc qu'il faut plutôt s'en féliciter. C'est quand même une réussite de la Métropole, de TBM d'avoir mis en place ce réseau qui, bien sûr, peut nécessiter des ajustements.

Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Nordine GUENDEZ.

M. Nordine GUENDEZ : Je vais aller dans le sens des dernières interventions en remerciant du travail réalisé puisque pour un petit témoignage des personnes qui vivent sur la presqu'île, c'est une vraie avancée pour notre territoire. Je souhaiterais que l'on ne boude pas notre plaisir.

Mettons en place cette politique tarifaire, nous aurons l'occasion de la réviser si nécessaire. Nous parlons souvent de gratuité, je parlerais plutôt de non-tarification. Je souhaiterais que nous nous concentrons sur la continuation des investissements pour augmenter le cadencement, pour faire avancer ce report modal et faire accéder un plus grand nombre à ce transport. Par ailleurs, la tarification solidaire vient faciliter l'accessibilité pour les personnes qui auraient le plus de difficultés.

En tout cas, je tenais à remercier de cette avancée significative parce que cela fait des années que nous entendions parler de ce projet. C'est maintenant bien enclenché. Continuons donc à travailler pour augmenter le cadencement des trains.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Chers collègues, c'est une délibération importante. Je tiens à remercier Madame la Vice-présidente et les services qui ont négocié âprement, cela a été dit, avec les services de la Région.

Alors, pourquoi une négociation un peu complexe ? Mais parce que les cultures de transport en commun ne sont pas forcément les mêmes, surtout les cultures financières et de tarification, il est donc compliqué de rapprocher deux tarifications, deux grilles tarifaires. Les enjeux financiers sont très importants pour les collectivités comme cela a été souligné. C'est vraiment important parce que ce RER métropolitain permet à la fois de traverser l'agglomération sur des temps très courts (relier Cenon à Pessac en 10 minutes, c'est imbattable) mais également d'avoir des possibilités de transport en commun très efficaces pour celles et ceux qui habitent hors agglomération et qui viennent travailler dans l'agglomération. Je vous rappelle : 20 % des automobilistes qui sont seuls dans leur voiture viennent de l'extérieur de l'agglomération et réalisent 60 % des kilomètres. Ils émettent 60 % de gaz à effet de serre. Il faut donc trouver des solutions pour celles et ceux qui font des longues distances seuls dans leur voiture. C'est le RER métropolitain, mais c'est également à terme le covoiturage.

Avec cette tarification, nous rendons concret le RER métropolitain pour l'ensemble des 800 000 habitants de l'agglomération. Je sais que c'est prévu mais j'espère que dans l'ensemble des documents de TBM (les plans, les horaires) seront évidemment intégrés, les gares du RER métropolitain ainsi que les itinéraires pour vraiment le rendre lisible et concret.

Je plaide, depuis 2010, l'intégration de la tarification du VCub dans la tarification annuelle pour que ce soit plus simple pour passer d'un système de transport en commun, vélo, puis bientôt peut-être covoiturage à une tarification unique, très simple, multimodale. Cela comprend l'abonnement au réseau TBM. Nous disposons de l'ensemble des modes de transport. Cela fait 13 ans que je plaide l'intégration du VCub dans l'abonnement classique. Il y a aussi les parkings sécurisés vélo. Certains sont inclus, d'autres pas. Maintenant, on vient également proposer une option supplémentaire pour le RER métropolitain. Cela va donc faire beaucoup d'options. C'est déjà compliqué à gérer au niveau tarification solidaire. En tout cas, cela prend du temps pour les CCAS des communes qui gèrent en lien avec les services de TBM. Aussi, cela devient encore plus compliqué. Je pense qu'il faudra vraiment se poser la question d'une tarification unique avec l'ensemble des modes de transport. C'est l'avenir en lien avec la tarification solidaire. Je sais que les services, les élus et Madame Béatrice DE FRANÇOIS travaillent sur ce dossier. Il faut donc véritablement y travailler pour que ce soit vraiment le plus lisible possible pour embarquer le plus grand nombre de voyageurs dans ce très beau réseau.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je vais voter pour. Il y a des argumentations évidemment qui sont intéressantes et sur lesquelles il faudra travailler. Je rejoins la pensée de Monsieur Nordine GUENDEZ. C'est que finalement on fait un pas après l'autre. C'est évident que cette avancée du tarif unique est forcément favorable à inclure justement le plus possible de gens dans ce transport en commun et qui permet finalement de commencer à changer un peu les imaginaires. L'imaginaire, aujourd'hui, « du riche » qui prend sa voiture parce qu'il y a aussi des pauvres qui prennent la voiture et qui sont obligés de s'externaliser pour essayer de trouver un emploi sur la Métropole. On a aussi cette problématique d'inciter les gens à abandonner leur véhicule. Pour cela, il faut faciliter les choses.

Je rejoins aussi la pensée de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH sur le fait qu'il faut intégrer au maximum la totalité des transports. Cela veut dire aussi son vélo personnel aussi dans le transport en commun parce que là aussi il n'y a pas que le VCub de la Métropole. Il faut travailler aussi sur la pluralité des moyens en amont de son domicile à la gare, et de la gare à son lieu culturel ou d'emploi.

Finalement, c'est une avancée, et à partir de là, on travaillera peut-être demain sur le second volet, c'est-à-dire d'essayer d'inciter encore plus les gens à changer de mode de transport parce qu'il faut ajuster en fonction des populations et peut-être travailler sur ce fameux quotient familial, d'augmenter encore plus peut-être les tranches et d'affiner tout cela pour qu'il y ait une majorité de gens qui soit dans la tranche basse parce que finalement c'est aussi eux qui en ont grandement besoin.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela. J'espère aussi que dans les années futures nous pourrons travailler aussi à l'inclusion des citoyens des territoires éloignés dans les débats aussi. Encore une fois on voit qu'aujourd'hui il y a toujours cette problématique comme on le constate et comme je l'ai évoqué tout à l'heure vis-à-vis de la LGV (Ligne à grande vitesse), des gens qui sont comme la Maire de Bernos-Beaulac qui, aujourd'hui, a une interpellation du Gouvernement qui lui dit : « finalement, c'est bien, ne faites pas votre gare, cela ferait économiser de l'argent ». Il compare ce petit village du Sud Gironde à Agen. Finalement, on a des technocrates qui prennent des décisions sans s'en rendre compte, sans écouter le territoire. Je pense que c'est important dans cette délibération à l'avenir de travailler encore plus sur cette logique la prise en compte des avis des gens les plus concernés sur les territoires éloignés.

Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Oui, merci Monsieur le Président, très rapidement. Ce pass est une vraie avancée, mais les 10 euros viennent tout gâcher. Ils viennent gâcher ce qu'évoquait Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH à savoir l'intégration du vélo. Cette tarification commune donnant la possibilité, avec une même carte, d'aller sur le bus, le tram, le RER était attendue depuis des années. Cependant avec la question des 10 euros, notamment pour les jeunes, l'abonnement passe de 20 à 30 euros par mois, cela vient tout gâcher. Ainsi, que sur la gratuité ou tout autre sujet, notre groupe politique n'ait pas la même vision politique que Monsieur Christophe DUPRAT, cela ne va étonner personne.

J'ai entendu d'autres arguments, notamment de la part de Monsieur Gérard CHAUSSET, sur la gratuité. Le fait de dire que la gratuité va inciter les gens à ne plus marcher et à prendre le train pour un arrêt, ce n'est pas le débat actuel. L'enjeu, c'est le report modal autrement dit que ceux qui marchent de leur domicile pour prendre la voiture, marchent jusqu'à l'arrêt de tram pour prendre le bus, pour prendre les transports en commun. À Paris, les gens marchent beaucoup, pourtant, ils ont le métro, le RER. Ils marchent beaucoup de station en station. Ce n'est donc pas un argument politique.

Sur la gratuité, Monsieur Christophe DUPRAT, je vous invite, on peut faire un voyage commun, au 1^{er} décembre, nous allons à Montpellier. Nous irons voir la gratuité des transports à Montpellier. C'est une grande Métropole qui le met en place. Auparavant nous disposions d'exemples (Dunkerque, Libourne) sur des agglomérations plus petites. Allons voir ce qui est passé à Montpellier, peut-être pouvons-nous nous inspirer de la gratuité à Montpellier. À partir du 1^{er} décembre, pour tout le monde, en semaine.

Un dernier point, sur le nouveau réseau mis en place depuis le 1er septembre, soyons vigilants, attentifs. Il y a des remontées dans certains territoires. Nos camarades communistes de Villenave-d'Ornon ont initié une motion sur ce sujet. Je pense qu'il y a des points d'alerte. Il faut prendre le temps de regarder ce qui se passe, et peut-être amener des ajustements. Je pense qu'il faut observer sur plusieurs zones de la Métropole comment ce nouveau réseau se met en place.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous nous abstenons sur cette délibération surtout en lien avec la discussion qui a lieu. C'est à la fois le constat qu'il y a des choses qui vont dans le bon sens, mais en même temps on partage les critiques qui ont été formulées par Monsieur Olivier ESCOTS pour le Parti communiste.

Résultat, on s'abstient parce que l'on ne savait pas de quel côté faire pencher la balance. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais j'avais prévu d'intervenir plus loin, mais je le fais maintenant ici sur la question de la gratuité puisqu'il y a le débat sur la gratuité. Nous, on est d'accord avec Monsieur Olivier ESCOTS. Nous, on défend la gratuité.

C'est pour répondre aussi à des arguments qui ont été formulés par notamment ou Monsieur Christophe DUPRAT ou Monsieur Gérard CHAUSSET. La gratuité, cela a un coût. Oui, cela a un coût, mais tout a un coût dans la vie. On peut penser que la gratuité, c'est un choix politique. Un choix politique, il pourrait apparaître quand même très cohérent et très moderne en réponse aux problèmes sociaux du moment ou aux problèmes environnementaux. Ce sont des choses qui se discutent. La preuve, c'est que des choix sont faits dans des villes, même grandes, comme, cela a été dit, par Monsieur Olivier ESCOTS, Montpellier. Il n'y a pas longtemps j'étais à Niort pour la manifestation en soutien aux manifestants éco-terroristes des Bassines. A Niort, ville de droite, les bus sont gratuits.

En fait, on voit que ces choses-là avancent, et je pense que la Métropole bordelaise, malgré les résistances de la gauche et de la droite aujourd'hui, je pense que l'on y viendra parce que c'est très cohérent, parce que cela se justifie complètement.

Après, sur la gratuité aussi, l'argument que les riches, ils devraient payer, pourquoi la gratuité, tout cela, mais l'école est gratuite pour toutes et tous quel que soit le niveau social. La santé, c'est gratuit peut-être de moins en moins, mais cela dit, le principe de la gratuité et de la santé est quand même relativement acquis. On pourrait considérer que les transports, cela fait partie aussi des besoins fondamentaux, et ce serait logique que la société, que la collectivité se pose le problème d'offrir un véritable service public qui offre, qui permet un accès gratuit à toutes les personnes. Ce sont des choses qui apparaissent comme des discussions politiques aussi très justifiées, et encore une fois avec en plus la crise environnementale, même s'il y a des arguments polémiques comme quoi cela ne résoudrait pas. Donc, nous, on pense que tout se justifie.

Puis, le dernier petit truc, c'est toujours un peu bizarre de voir des gens militer contre la gratuité ou dire que la gratuité ce n'est pas bien alors que ces gens-là profitent de la gratuité des transports. Je le redis quand même. Le coût, il n'est pas comparable quand c'est toute la population, quand c'est juste 105 ou 103 élus, mais on a tous la gratuité des transports sur TBM, sur l'agglomération. Cela ne dérange personne. Personne n'a dit : « non, je n'en veux pas. C'est scandaleux. Cela coûte à la collectivité ». Donc, je pense que si c'est bon pour des élus, cela peut être bon pour la population aussi parce que sinon, on est dans un truc où nous, les élus, on a droit à la gratuité, puis les autres,

pour aller travailler, ils n'ont qu'à se *démerder*. Je pense que cela pose aussi ce problème-là, et cela prouve que derrière, il y a quand même quelque chose qui est normal. La gratuité, c'est quelque chose qui devrait se discuter, et petit à petit se mettre en place.

Les coûts, je finis là-dessus, oui, cela coûte cher certainement. Quand Charles III vient à Bordeaux, je pense que cela coûte cher. Quand il y a un Tour de France qui passe à Bordeaux, je pense que cela coûte cher à la collectivité.

C'est pour vous dire que je ne mets pas un trait d'égalité entre toutes ces choses-là, mais vous voyez bien que des fois, il y a des dépenses que l'on est prêt à faire suivant les convictions que l'on a, suivant les raisonnements que l'on a. On peut penser que oui, si l'on priorise justement cette idée de service public et de gratuité de service public pour les personnes, je pense que le coût, on l'admettra beaucoup plus facilement.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Philippe POUTOU, du point de vue de l'Administration, la gratuité n'existe pas. Il faut payer les salaires. Il faut assumer les charges. Donc, soit c'est le contribuable, soit c'est l'usager, mais rien n'est jamais gratuit, sinon personne ne serait payé.

Monsieur Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Merci, Monsieur le Président. Juste une intervention complémentaire de ce qui a pu être dit tout à l'heure par Monsieur Christophe DUPRAT et Monsieur Gérard CHAUSSET, et sans spécialement répondre en particulier à Monsieur Olivier ESCOTS ou Monsieur Philippe POUTOU.

Souvent, nous expliquons la gratuité par un facteur de report modal, c'est vrai. La gratuité, c'est aussi un facteur d'utilisation du réseau. Comme Monsieur Olivier ESCOTS veut nous amener à Montpellier, je proposerai d'aller aussi à Châteauroux, également à Dunkerque où la motivation principale des maires de l'époque ou des Présidents d'agglomération d'avoir fait la gratuité, c'est qu'ils avaient des réseaux vides qui étaient sous-exploités. Cela a été quelque part une incitation à l'utilisation du réseau. Nous avons un réseau qui est aujourd'hui quasiment saturé. Je ne crois pas que le sujet de la gratuité soit le bon levier quant à l'utilisation. Que nous nous posions la question de la tarification sociale, du tarif incitatif qui serait peut-être à étudier sur des lignes un peu déficitaires, excentrées, éloignées, que nous réfléchissions à une tarification incitative pour qu'il y ait un report modal, pourquoi pas ? Nous pourrions même aller encore plus loin sur une partie gratuite pour les gens les plus éloignés qui n'utiliseraient pas le réseau et préféreraient utiliser d'autres moyens de transport.

Je pense que la réalité de décisions prises dans d'autres collectivités était aussi indexée sur la sous-utilisation de leurs réseaux et sur le fait que la gratuité est une forme d'incitation à utiliser le réseau.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur Jean-Marie TROUCHE a demandé la parole.

Monsieur Jean-Marie TROUCHE, vous avez la parole.

M. Jean-Marie TROUCHE : Je souhaiterais simplement émettre un bémol sur la satisfaction exprimée par Monsieur Gérard CHAUSSET concernant la mise en service du nouveau réseau. En effet, sur ma commune, nous constatons déjà beaucoup de dysfonctionnements. Nous pouvons considérer que cela vient du rodage du démarrage du réseau. En revanche, ce que l'on constate également, c'est une réduction de l'offre par rapport à ce qui existait préalablement. Il suffit de compter le nombre de bus qui vont traverser la commune de Gradignan chaque jour ouvrable et nous remarquerons

que l'offre n'a pas augmenté mais a plutôt diminué par le fait d'une baisse des fréquences. Je signale cela à notre assemblée pour l'instant. Je considère que c'est un sujet dont il faudra reparler avant de considérer que la mise en service de ce nouveau réseau est parfaite.

Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur CHAUSSET a la parole.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur Jean-Marie TROUCHE, rien n'est parfait. On verra. Il y aura une évaluation. Je pense que Madame Béatrice DE FRANÇOIS pourra répondre sur ce point. Cependant, je pense que globalement, bien entendu, il y a toujours des dysfonctionnements, et il y aura toujours des problèmes. Globalement, par rapport à d'autres grandes modifications que nous avons eues, j'ai l'impression que cela se passe plutôt bien. Après, il y aura forcément des ajustements. Il peut y avoir de temps à autre des difficultés.

Pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU, la santé, ce n'est pas gratuit. Il y a des cotisations sociales, et il y a des mutuelles. Il y a donc peu de choses qui sont vraiment gratuites.

Pour parler du rapport à la gratuité du transport, la Fédération nationale des associations des usagers des transports est opposée à la gratuité. Il y a eu pas mal d'études qui ont été faites là-dessus notamment une étude du GART (Groupement des autorités responsables de transport) très argumentée, mettant en avant les difficultés et les conséquences liées à une gratuité qui peut apparaître très sympathique, très attractive, mais qui, au bout du compte, crée aussi des problèmes.

Pour répondre à mon collègue et ami, Monsieur Olivier ESCOTS, quand je suis à Chaban-Delmas et que je peux marcher pour aller à Gaviniès et que je peux monter dans le tramway parce que c'est gratuit, je viens encombrer inutilement « le réseau de transport ». C'est un phénomène que nous voyons très fréquemment dans la gratuité, et c'est une réalité. Alors, il y a le report modal, mais ce que demandent les gens qui prennent leur voiture tous les jours et qui payent, ce n'est pas la gratuité. Ce qu'ils demandent, c'est un service qui soit efficace, qui soit régulier et qui réponde à leurs besoins. Ce n'est pas la gratuité. S'il y a la gratuité, pourquoi pas, mais ce n'est pas cela la demande. La demande, c'est un service efficace. Plus on se prive des recettes, plus on aura de difficultés à mettre en avant un réseau de transport efficace.

Pour répondre encore à notre collègue, Monsieur Philippe POUTOU, Niort, c'est le mauvais exemple. Niort, c'est une ville riche. Ils avaient tellement d'argent, ils ne savaient pas quoi faire et ont dit : « on va faire la gratuité parce que de toute façon on a un petit réseau qui ne marche pas, on va le mettre gratuit ». La réflexion voire le raisonnement de Niort, c'est cela. Tant mieux pour eux. Ils font ce qu'ils veulent. Les collectivités sont autonomes, et ce n'est vraiment pas le bon exemple pour illustrer la gratuité. Après, nous verrons. Montpellier, c'est un vrai choix politique qu'ils font. Ils assumeront. Il faut prendre les bons exemples mais en l'occurrence Niort ce n'est vraiment pas le bon exemple.

Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci Gérard. Madame Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vais être rapide. Je ne vais pas reprendre toute l'argumentation notamment développée par Monsieur Christophe DUPRAT et à laquelle j'adhère totalement. On peut toujours

prendre des comparaisons. Juste un mot sur, par exemple, Montpellier. C'est un choix politique, mais ce n'est pas le même réseau notamment en ce qui concerne le tram. Quand on regarde le kilométrage du tram de l'agglomération de Montpellier et son étendue géographique et celui de Bordeaux Métropole, ce n'est absolument pas comparable. Pourquoi je dis cela ? Parce que cela a été dit et redit.

Pour rester sur la question de la tarification, ne pas mettre en place une tarification c'est se priver des investissements. Or, on a plein de stratégies des mobilités qui sont en route. Le problème, c'est que si l'on fait l'un, à un moment donné, on ne peut pas faire l'autre. Dans ce débat entre la gratuité et la tarification sociale, oui, pour faire plaisir à Monsieur Philippe POUTOU, je préférerais que Charles III par une tarification sociale paye un tarif plutôt que cela lui soit donné gratuitement. Je trouve qu'il doit y avoir une différenciation systématiquement entre les personnes par rapport au service qui est donné.

Le choix politique de la gratuité, c'est est-ce que je le fais peser une partie, une partie seulement, sur l'usager et la plus grosse partie sur les contribuables, ou est-ce que je fais peser la totalité sur les contribuables. Si je fais peser la totalité sur les contribuables, va se poser un deuxième choix politique : où est-ce que je trouve l'argent, un, pour investir des nouveaux, et deux, pour entretenir l'actuel ? Parce que même si on en a des nouveaux, il y en a certains qui commencent à avoir l'âge de leurs artères et sur lesquels il va falloir faire quand même un peu d'entretien.

Pour terminer simplement sur la question des 10 euros, au départ, nous étions quand même partis de ce point avant de partir sur d'autres sujets. La question des 10 euros, ce n'est pas tant les 10 euros qu'il faut peut-être regarder, c'est-à-dire cet élément en plus. Je suis étonnée qu'il n'y a pas eu l'addition des deux tarifications aujourd'hui. Finalement, c'est dans la pratique quotidienne, qu'est-ce qui est avantageux ? Ce qui est avantageux, c'est ce qui a été proposé. Est-ce que l'on aurait pu faire mieux ? Certainement. Mais tout ne se décide pas ici. Je rappelle que nous sommes en coopération avec la Région, et félicitation pour la négociation qui a été menée.

M. Pierre HURMIC : Merci, Véronique. Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président. Les débats sont toujours intéressants mais je ne voudrais pas que nous boudions notre plaisir de voter cette délibération parce que pour avoir siégé à la Région pendant longtemps, cela fait quand même 15 ans que ce débat est sur la table sans trouver de solution. Un coup c'était parce que la Région ne voulait pas. Un coup parce que c'était compliqué avec la Métropole pour telle ou telle raison. Un coup parce que l'État ne voulait pas pour des raisons soi-disant comptables, compliquées et créant un compte unique, et je ne sais quoi encore. Mais cela fait très longtemps que c'est une demande très forte de nos concitoyens de pouvoir bénéficier d'une billetterie unique pour passer du TER au réseau TBM. C'est quand même un moment extrêmement important pour notre réseau de transport en commun, surtout à la veille où nous portons ensemble, je crois, le projet de RER métropolitain. C'est une pierre indispensable pour que ce RER métropolitain fonctionne correctement demain. Il fonctionne déjà en partie d'ailleurs et pour que les usagers n'aient pas de multiples abonnements divers et opérateurs pour s'abonner, mais bien un seul. Alors, est-ce que cela peut s'améliorer ? Sûrement toujours. L'avenir dira qu'il y aura sûrement des améliorations et qu'il se passera des choses, mais je voudrais féliciter la Vice-présidente d'avoir mené cette négociation qui aboutit enfin après des années et des années d'attente.

Sur la gratuité, je partage ce qu'ont dit Monsieur Gérard CHAUSSET et Madame Véronique FERREIRA à l'instant. J'ajouterai un point, c'est que nous parlons

uniquement des collectivités territoriales en oubliant qu'aujourd'hui il y a quand même un sujet de recettes pour les collectivités territoriales. S'il doit y avoir une mesure de gratuité, je crois qu'elle doit aussi s'envisager au niveau national. Par exemple, si demain nous devons reprendre les autoroutes qui ont été à tort privatisées et qui rapportent quand même une somme coquette aux entreprises chaque année pour avoir une politique ambitieuse de transport dans notre pays, cela permettrait peut-être aussi aux collectivités de regarder différemment le sujet. Cependant, vu le contexte actuel, en effet, cela irait à l'encontre de nos intérêts parce que nous nous priverions des moyens d'investir correctement dans notre réseau et d'assurer la qualité et la régularité qu'attendent nos concitoyens.

Merci beaucoup et bravo à Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

M. Pierre HURMIC : Merci Stéphane. On va continuer le débat, mais j'invite ceux qui interviennent pour la deuxième fois, je pense à Monsieur Philippe POUTOU notamment, j'invite ceux qui interviennent pour la deuxième fois à nous faire la version un peu plus courte sinon, on ne va pas terminer ce débat. Donc, je veux bien vous donner la parole à vous comme à d'autres pour la deuxième fois, mais faites-nous la version brève, s'il vous plaît Monsieur Philippe POUTOU.
Je vous donne la parole.

M. Philippe POUTOU : C'est très gentil Monsieur Pierre HURMIC. Rapidement, et c'est sur la gratuité encore une fois évidemment, mais sur les arguments.

D'abord, sur les exemples, mauvais exemples, je ne suis pas sûr qu'il y ait des bons et des mauvais exemples. Je pense qu'au contraire cela montre la diversité des situations. Il y a des petites villes, des moyennes, des grandes. Les conditions ne sont pas les mêmes. Effectivement, il y a des réseaux qui sont plus ou moins saturés. Ce qui est intéressant, c'est justement la complémentarité de tous ces exemples-là. Plus il y a des exemples, plus il y a des pratiques. Plus cela permet de vérifier si c'est une bonne idée ou pas. Donc, on a, je crois, le moindre exemple qui peut aider à avoir une réflexion sur cette question.

Sur le fait que la gratuité cela n'existe pas, oui, il ne faut pas trop jouer sur les mots, mais on est d'accord. La gratuité d'un service public, c'est la gratuité du point de vue individuel. C'est-à-dire on a accès, nous, personnellement, gratuitement à un service, mais ce service-là, il est payé par la collectivité. C'est vrai que cela se passe sous la forme de taxes, d'impôts et de cotisations sociales en ce qui concerne la santé. On est d'accord avec cela. Nous, justement, on pense qu'il devrait y avoir une fiscalité qui permette le développement des services publics, qui permette la gratuité des services publics pour toutes et tous, et encore une fois cela peut quand même correspondre à une urgence sociale. Vu l'explosion de la précarité et de la pauvreté, on peut penser que si, ce sont des réponses qui seraient très cohérentes vu la situation.

Puis, le petit constat sur ce sujet-là comme sur d'autres, c'est toujours intéressant de voir la gauche et la droite être d'accord. D'ailleurs, on peut se dire que c'est quand même dommage parce que l'on pense que les valeurs de gauche sur la gratuité des services publics, cela devrait être défendu. Parfois, on se dit : finalement, il y a des gauches qui sont plus à gauche que d'autres. Nous, on essaie de faire entendre que les idéaux de gauche, ce sont justement des revendications sociales de ce point de vue-là, qui peuvent être radicales et qui sont surtout en rupture avec les logiques libérales, qui, elles, évidemment, ne vantent pas la gratuité pour la population, mais en revanche, vantent plutôt la gratuité pour les possédants, pour les ultras riches parce qu'en fait, il y a des gens qui ont des accès différents à tous ces moyens-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame Géraldine AMOUROUX.

Mme Géraldine AMOUROUX : Bonjour à toutes et tous. Monsieur le Président. Quelques mots, une remarque et une question. Certains d'entre vous ont évoqué le nouveau réseau TBM et ses imperfections. En effet, rien n'est jamais parfait.

Une remarque qui concerne la suppression de la ligne 41 et qui a un fort impact sur notamment le secteur Carreire et en particulier les jeunes collégiens qui se rendent au collège Émile Combes. Des discussions sont en cours sur ce sujet avec Madame Béatrice DE FRANÇOIS. Nous notons que le service a été dégradé avec la mise en place des nouveaux réseaux. D'où ma question : si évaluations il devait y avoir, quand serait-elle mise en place ? Quand aurons-nous un retour sur l'impact de ce nouveau réseau, notamment sur cette ligne, mais pas seulement. Et, avec éventuellement une prise en considération des effets négatifs et une réévaluation et peut-être voir un retour en arrière quand cela fonctionnait mieux, que cela ne fonctionne aujourd'hui ?

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je donne la parole à Monsieur Guillaume GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Je ne vais pas prolonger le débat. Très rapidement, je veux juste clarifier ma position sur la gratuité. Ma position n'était pas du tout la gratuité du réseau TBM. Nos collègues ont pu s'exprimer sur le sujet, mais ce n'est pas du tout cela. L'enjeu du train, c'est de le remplir aujourd'hui. On a des trains qui sont insuffisamment remplis. Le fait d'avoir le train comme maillon du réseau TBM imposerait une simplification tarifaire et imposerait que ce soit accessible sans surcoût.

Sur le fait que la Région refuse, soit peu réceptive sur cet aspect, c'est quand même curieux parce que depuis des années, c'est ce qui se fait entre Arcachon et Le Teich puisque les usagers de la COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud) peuvent, avec un ticket de la COBAS, monter dans le TER sans payer de surcoût. Est-ce que Madame Marie-Hélène DES ESGAULX pèse plus que nous, a un poids politique plus important que nous ? Certainement, en tout cas visiblement dans les négociations. C'est quand même assez dommage. Cela étant, je salue l'avancée, et je ne vais pas m'opposer à cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments de réponse à ce débat très riche et intéressant. C'est vrai qu'il faut que nous échangions sur tous ces sujets. D'abord souligner, cela ne l'a peut-être pas été assez fait y compris par moi-même, la rapidité de ce mode de transport. Beaucoup ont parlé de Parempuyre. Je vais reprendre donc l'exemple de Parempuyre. Quand vous montez dans un TER à Parempuyre, vous descendez pour prendre le train pour aller à Pellegrin. Vous vous êtes rendu à Pellegrin à votre travail ou pour une consultation en une petite vingtaine de minutes. Je pense que cela est un réel progrès parce que si aujourd'hui que ce soit de Parempuyre ou de la Rive Droite, vous prenez votre voiture pour aller à Pellegrin ou ailleurs, vous n'aurez ni le même temps de parcours, ni le même coût d'usage. C'est le premier point.

Vous dire aussi qu'aujourd'hui, quand on prend une seule ligne de TER, quand on achète son ticket pour une seule ligne de TER, c'est entre 20 et 50 euros par mois. Nous sommes donc loin de ce tarif. De même, toujours loin du tarif métropolitain de transports en commun et de l'usage de la voiture. J'entends les arguments qui disent

la gratuité, etc., il faut retirer la délibération, mais si aujourd'hui nous retirons la délibération ou si elle n'était pas votée, et je remercie Monsieur Christophe DUPRAT de ses précisions aussi. Vous voyez, pour une fois, on est aussi d'accord à 100 %. Si nous retirons cette délibération, nous allons pénaliser un grand nombre de futurs usagers du TER sur la Métropole. Il faut en être conscient. Je n'ai pas envie de pénaliser les usagers de la Métropole, alors que nous demandons une tarification qui serait au maximum de 10 euros. 10 euros au lieu des 20 ou 50 aujourd'hui.

Pour reprendre l'exemple de Parempuyre, on regardait pour la billettique si cela fonctionnait. C'était simplement Parempuyre, Bordeaux Saint-Jean. Aujourd'hui, le parempuyrien ou ceux qui prennent le TER à Parempuyre pourront aller gratuitement pour 10 euros sur l'ensemble de la Métropole. Ces 10 euros, je vous l'ai dit, il y a le Pass salarié qui s'applique et la tarification solidaire et non pas sociale. Ce qui veut dire que cette gratuité va bénéficier, aujourd'hui nous avons 82 000 bénéficiaires de la tarification solidaire dont 80 % qui ont la gratuité. Cela me paraît important.

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, pour les VCub, le VCub classique est intégré dans l'abonnement notamment avec le Flex'gare qui est aussi d'une grande avancée, notamment pour la Métropole.

Dire aussi, cela a été un petit peu évoqué sur le nouveau réseau, laissez-nous le temps. Cela ne fait même pas un mois qu'il est en place. Nous avons des réunions, des rencontres, des échanges de courriers et des améliorations qui sont faites pratiquement tous les jours, un gros travail qui est fait par les services de Bordeaux Métropole. Franchement, je les admire parce que je n'aimerais pas être à leur place. Il faut discuter, revenir vers tout le monde, mais c'est normal. Félicitations à eux et aux salariés de TBM aussi puisque c'est fait en commun.

Dire aussi qu'effectivement il y a des ajustements qui devront être faits, mais les petits bémoles que nous avons sur le nouveau réseau aujourd'hui, c'est aussi parce que nous manquons cruellement de chauffeurs comme sur le plan national et comme dans d'autres corps de métiers. Cela devrait revenir au mode nominal à partir de mi-octobre. TBM a embauché des chauffeurs, et cela devrait aller.

Je voudrais quand même revenir brièvement sur la gratuité. Montpellier, nous verrons bien, ce n'est pas une expérimentation, jusqu'à quand ils font la gratuité ou comment ils compensent ces pertes de recettes.

Puis, un dernier petit point, oui, nous avons besoin de recettes pour faire des investissements, notamment sur le RER parce que si j'ai bien compris, le Gouvernement qui devait nous donner 190 millions ne nous donnerait que 150 millions aujourd'hui. Il nous manque encore 40 millions. Peut-être vont-ils arriver. Nous avons un ministre parmi nous. Peut-être que cela va aller.

Voilà ce que je voulais préciser, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Je voudrais dire un mot. Ne nous trompons pas. Nous sommes en présence d'une véritable révolution. En matière de transport, pour l'instant, les tarifs étaient différents pour des raisons d'ailleurs très objectives. Les uns facturent selon le nombre de passagers, les autres facturent au kilomètre. Il fallait donc déjà rapprocher ces points de vue. Nous avons réussi à le faire. Avec Madame Béatrice DE FRANÇOIS, nous avons réussi, depuis un an, à travailler avec la Région, à travailler avec l'un, à travailler avec l'autre pour aboutir à ce résultat. Il est remarquable. Cela va beaucoup faciliter la vie de nos habitants, et c'est notre objectif.

Après, c'est vrai qu'il y a un coût, et le coût, Madame Béatrice DE FRANÇOIS l'a bien dit. Franchement, il est aussi modéré par la tarification solidaire. Je pense qu'au final, l'essentiel, c'est une avancée tout à fait majeure pour nos habitants, et vous verrez qu'ils nous en seront reconnaissants.

Merci.

Je lance le vote.

Pour : 99

Abstention : 1

Contre : 3.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

La délibération est adoptée. Merci.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : La délibération n°88, Madame Christine BOST : Convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre Bordeaux Métropole et l'Office public de l'habitat Aquitanis.

Il y a des déports au niveau des membres du CA d'Aquitania : Madame Daphné GAUSSENS, Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Monsieur Nordine GUENDEZ.

Mme BOST

(n°88) Convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre Bordeaux Métropole et l'office public de l'habitat Aquitanis – Approbation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous votons contre cette délibération pour exprimer un désaccord.

Vous le savez, on est déjà en désaccord sur la politique du logement que vous menez. On est aussi en désaccord sur cette délibération. Nous considérons qu'il est trop peu question de la réhabilitation des logements. On a l'impression que c'est très axé, mais globalement c'est toujours axé sur la production, sur la construction. Jamais ou trop peu sur la question des logements inoccupés. Donc, la question aussi de la

réhabilitation des logements, de voir comment on peut se sortir un peu de cette sorte de circuit infernal. On ne produit pas assez de logements, on ne construit pas assez. C'est difficile. En réalité, on sait qu'il y a tout un parc de logements qui est inoccupé. On ne discute pas de cela. On pense que cela pose un problème.

On pense aussi qu'il y a une absence de prise en charge des problèmes qui sont liés à la gestion d'Aquitanis aujourd'hui parce que l'on n'est pas contre en soi évidemment à une coopération renforcée avec l'Aquitanis, c'est ce que vous justifiez. Vous souhaitez « renforcer les actions visant à l'amélioration du cadre de vie », je cite, avec la délibération, « en travaillant sur différents axes ». Cependant, cela ne parle pas des difficultés qu'il y a pour pas mal d'habitants aujourd'hui, et notamment une hausse des loyers et des charges alors liée en partie évidemment à ce que l'on appelle l'inflation depuis quelques mois. Cela dit, ce sont des problèmes qui nous sont posés. Cela, on n'en parle pas. Il y a visiblement quand même du côté de l'Aquitanis un peu d'abus sur la façon de gérer ces choses-là sans non plus trop informer les habitants.

La question du cadre de vie aussi, il y a des tas de problèmes sur la question de l'entretien des bâtiments, des locaux. On pense que cela pose le problème de moyens humains pour assurer justement un cadre de vie parce que vous parlez du cadre de vie dans la délibération, mais justement sans être vraiment très concrets. Il y a des tas de situations aujourd'hui très concrètes et qui permettraient de revoir tout cela. Comment cela se passe ? Puis que cela pose le problème de moyens humains, d'équipe qui soient là pour faire en sorte que le cadre de vie s'améliore.

C'est pour ces raisons. Le fait de ne pas parler de cela. Quand on vit dans des quartiers comme cela, on lit la délibération, on trouve que cela ne colle pas avec ceux à quoi on est confronté au quotidien. Cela, cela pose un problème. C'est peut-être aussi la difficulté qu'il y a de votre côté. C'est d'arriver à formuler une politique tout en étant très lié aux problèmes du quotidien et d'essayer d'y répondre le mieux possible.

J'arrête là. Il y aura d'autres occasions de discuter de la question les politiques de l'urbanisme.

Intervention écrite de M. POUTOU

Vote contre. AQUITANIS est l'OPH de la métropole et accessoirement l'un des trois principaux bailleurs sociaux de la région et de la métropole. L'objectif de 1592 logements en 4 ans paraît vraiment trop faible par rapport aux besoins d'autant que finalement une bonne partie de cet effort est déjà en stock (en attente de livraisons /projets lancés) et que l'effort de construction risque de baisser de façon drastique d'ici cette année (pour tomber à 170 logements par an sur la métropole) Ceci correspond à l'évolution nationale et risque de venir renforcer les effets délétères de la crise du logement cher. Catastrophique ! D'autant que en même temps, Aquitanis comme les autres OLS doivent également investir dans la rénovation thermique du parc existant qui nécessite beaucoup de moyens. Nous votons contre même si cette situation résulte plus des carences de la politique nationale du logement que de la stratégie de la métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Jean TOUZEAU**.

M. Jean TOUZEAU : **Monsieur le Président**, les questions de mobilité ont été évoquées tout à l'heure. Je profite de cette délibération pour souligner les questions du logement social, les efforts qui sont effectivement réalisés ici par la Métropole. Je pense que nous mesurons tous à la fois l'importance de toutes ces politiques, mais également l'immense chemin à parcourir pour atteindre un certain nombre d'objectifs. Il est

nécessaire d'interpeller sur notamment les questions liées aux territoires populaires et aux territoires « politique de la ville ».

Je partage le diagnostic de Monsieur Philippe POUTOU en ce qui concerne l'immense fragilité de ces territoires-qui se dégradent. La paupérisation s'accroît. Nous n'avons, depuis de nombreux mois, cessé sur le plan national d'attirer l'attention des maires qui sont concernés par cette immense fragilité sociale, cette très grande paupérisation qui s'accroît. À titre d'exemple, la ville de Lormont comporte 50 % de logement social.

La deuxième remarque, c'est qu'il y a eu il y a quelques semaines de cela une explosion. Tout le monde a été surpris. Bien sûr, l'origine, nous la connaissons, mais il ne se passe rien sur le plan national. Nous avons eu un certain nombre de perspectives mises en avant sur vous allez voir ce que vous allez voir. Nous sommes 3 mois après rien ne s'est passé. Le comité interministériel des villes ne s'est toujours pas réuni. Aucune décision ne permet d'entrevoir des perspectives différentes, et nous voyons que bien évidemment la situation reste la même. Ainsi la paupérisation s'accroît. Pas uniquement sur les territoires Lormont, je parle de l'ensemble des territoires « politique de la ville ». Ce sont les diagnostics qui sont effectués par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU dans le cadre du diagnostic du contrat de ville.

J'insiste donc tout particulièrement sur le fait que nous devons aujourd'hui faire pression pour faire en sorte qu'il y ait des vraies solutions à porter avec en priorité la mixité sociale. Je vois beaucoup de programmes qui se développent, de petits programmes de logements, qui mettent en avant ces contrats de mixité sociale. Mettons en place des contrats de mixité sociale dans les territoires populaires « politique de la ville ». La mixité, c'est la République. Nous voyons petit à petit se dégrader ces territoires. Les politiques qui peuvent, et avec l'engagement métropolitain qui est porté, ne sont pas à l'échelle : 45 000 logements sociaux en attente. Nous devons aussi observer les perspectives à court terme. Le temps de nos villes n'est pas le temps des politiques. Sur le plan national, je ne peux que relayer sa très grande inquiétude qui est celle de toutes les villes qui, aujourd'hui, s'appauvrissent. :

Sur le plan fiscal, nos bases de fiscalité sont très faibles. Il y a 50 % des bases de fiscalité à Lormont qui sont exonérées sur le plan foncier. Nous avons donc des bases qui sont extrêmement faibles, qui sont incomparables et des débats sur les pourcentages. La suppression de la taxe d'habitation est également un élément qui pénalise toutes les collectivités locales. J'attire votre attention à nouveau sur le caractère extrêmement difficile, explosif de ces territoires. Nous avons eu il y a quelques mois de cela, à la suite d'un drame, des répercussions immenses, et aujourd'hui il ne se passe rien sur le plan national.

Si, les premières mesures qui tombent et qui vont plutôt dans le sens de diminuer les efforts de l'État sur ces territoires au nom d'un discours que vous partagez lorsque vous écoutez ce qui est actuellement diffusé. Nous avons beaucoup apporté sur ces territoires « politique de la ville » et aujourd'hui il faut se tourner vers d'autres territoires. Ceci est absolument dramatique pour les plus fragilisés de la Métropole. Je le dis très sincèrement et j'attire à nouveau, et je sais que le Président Alain ANZIANI est tout à fait sensible à cette expression, l'attention sur cette spirale qui, petit à petit, va conduire avec cette crise immobilière, dont nous ne mesurons pas actuellement les conséquences à court terme, à une dégradation encore plus forte de ces territoires.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Il y a un proverbe qui disait et qui dit toujours que quand on plante un arbre et que l'on est prêt à le laisser aux générations suivantes, c'est que l'on a compris la notion de la vie.

Je crois qu'aujourd'hui, dans cette délibération, je ne voulais pas intervenir, mais comme cela a été délibéré, sur l'intervention de Monsieur Philippe POUTOU sur le social, et je remercie aussi les propos de Monsieur Jean TOUZEAU, nous sommes véritablement dans une problématique nationale. Il faut peser aussi les choses. Nous avons des efforts à faire sur le territoire. Quand j'étais à l'EPFENA, j'ai demandé que l'on prenne en compte deux critères en particulier le maintien des arbres, et si possible de mettre en place des arbres nourriciers, comme je viens de l'évoquer dans ce proverbe, et le deuxième, c'est celui de la résilience alimentaire.

Là, on est un petit peu dans quelque chose d'assez léger parce que l'on n'en retient qu'un, c'est-à-dire l'arbre, et on est juste dans l'identification. Je trouve que ce n'est pas suffisant. Il faut travailler de façon concrète à, au contraire, le maintien, pas la juste identification même si c'est après des pourparlers avec la Métropole. Je crois qu'au contraire, aujourd'hui il faut absolument prendre d'arrache-pied toute la sauvegarde des arbres, des grands arbres et tout ce qui existe sur le territoire parce que l'on a une véritable problématique aujourd'hui des îlots de chaleur qui se multiplient. Cela, je l'avais déjà évoqué en particulier ce qui se passait dans certaines villes comme à Los Angeles où ils sont obligés de repeindre en blanc les voiries. En attendant, je trouve que cela manque d'engagement, de volonté politique suffisante pour essayer d'accompagner cette transition écologique et énergétique. C'est pour cela que je maintiens ma logique de l'abstention sur cette délibération.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Véronique FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Nous parlons beaucoup de choix politiques dans cette délibération, ce qui est tout à fait logique. Si nous faisons le choix politique de ne pas voter cette délibération, il faut quand même penser aux conséquences. Si nous ne la votons pas, cela signifie que nous dissociions totalement la politique des problèmes du quotidien. Je rappelle simplement que le soutien qui est ici apporté à Aquitanis a concerné deux choses.

D'abord, la question d'une somme importante de 14 millions maximum en ce qui concerne les subventions sur finalement deux axes essentiels, la plus grosse partie de ces subventions ira sur les opérations de renouvellement urbain. Je fais allusion à ce que mon collègue voisin Monsieur Jean TOUZEAU disait, nous sommes quand même essentiellement sur ce sujet. L'autre grosse partie ira sur la rénovation énergétique de plus de 1 000 logements de la part d'Aquitanis. Nous ne sommes donc pas uniquement que dans la recherche de la construction, mais bien dans la recherche de la consolidation aussi du logement et du logement actuel tout en amenant des réponses. Lorsque nous parlons à un moment donné qu'il manque des personnes que le fonctionnement est perfectible, je rappelle qu'il est également prévu dans cette délibération au moment de la clause de revoyure une subvention d'équilibre qui sera nécessaire pour revenir à l'autofinancement d'Aquitanis. Ce sont bien les questions de fonctionnement et les questions d'entretien qui sont ici mises en œuvre. Donc, dire que cette délibération fait de la politique sans s'occuper des problèmes du quotidien, ce n'est pas avoir compris cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Brigitte TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais intervenir dans l'esprit de Madame Véronique FERREIRA et aussi de répondre à Monsieur Philippe POUTOU. Je ne suis pas au Conseil d'administration d'Aquitanis, ce qui me permet d'exprimer, mais je suis au Conseil d'administration d'un autre opérateur de logement social sur la Métropole et également Présidente de l'Office foncier solidaire de Bordeaux Métropole.

À ce titre, je voudrais quand même souligner et intervenir pour informer ceux qui ne le sauraient pas, des difficultés actuelles au niveau des investissements des bailleurs sociaux. Leurs budgets ont été mis à mal déjà par la réforme de l'APL, d'une part. Également, le taux d'intérêt du livret A, qui ne cesse d'augmenter, fait que cela met en péril également leur capacité d'investissement de façon importante. Je trouve très bien et très légitime effectivement que Bordeaux Métropole intervienne sur son opérateur historique pour l'aider à construire du logement. J'ajoute que tous les maires ici le savent, aujourd'hui nous avons vraiment beaucoup de chantiers à l'arrêt, des permis délivrés et purgés qui ne peuvent pas démarrer parce que souvent les opérations de logements sociaux sont également adossées à des opérations de logements libres. Puis, aujourd'hui, avec le taux du crédit aussi pour les acquéreurs, tout cela devient très compliqué.

J'ajoute également que les mesures de revente du patrimoine des bailleurs sociaux aboutissent au bout de plusieurs années, voire n'aboutissent pas. Tout cela fait qu'aujourd'hui c'est très, très compliqué. Je me félicite de cette délibération, et je voulais vous en remercier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de parole. Madame le Rapporteur.

Mme Christine BOST : Merci. Beaucoup de choses ont été dites par un certain nombre de collègues, et des choses qui ne sont pas tout à fait justes ou qui sont un peu trop hors cadre.

Cette délibération est une délibération supplémentaire qui prend suite de la délibération que nous avons prise il y a quelques semaines pour donner aussi un coup de boost, comme l'exprimait Madame Brigitte TERRAZA, aux dossiers qui étaient en panne. On voit bien que les choses commencent un peu à porter leurs fruits.

C'est aussi une délibération qui va permettre à Aquitanis d'avoir un coup d'accélérateur. Pour la production effectivement parce que, avant tout, nous avons besoin de produire, d'apporter des réponses aux familles. Nous avons 42 000 demandes de dossiers, et nous ne pouvons en satisfaire que 7 000 à peu près par an dans le cadre des différents *turnovers*. Cela veut dire qu'il y en a quand même un certain nombre qui reste sans réponse. Notre responsabilité, c'est bien celle de donner les outils, de donner les moyens à nos partenaires que sont les bailleurs sociaux d'enclencher la production dans un contexte que vous connaissez tous, et que je ne vais pas à nouveau décrire aujourd'hui.

Effectivement, cette délibération porte donc sur la production, mais pas seulement. Il y a aussi tout le droit commun dans le cadre des aides à la pierre. Cela, c'est la cerise sur le gâteau, j'ai envie de dire. C'est un accélérateur supplémentaire que nous proposons à Aquitanis. Alors, pardonnez-moi, j'ai peut-être été trop rapide pour laisser le plus possible la parole au débat, et je n'ai pas présenté de façon détaillée les différents axes, mais dans les différents axes, il y a les questions que vous évoquez sur la question du cadre de vie, de la qualité de vie, de la nature. En effet, il y a un point particulier sur la question du « 1 million d'arbres » aussi. Nos collègues qui

siègent au Conseil d'administration d'Aquitanis et le Président notamment qui ne peuvent pas s'exprimer aujourd'hui dans le cadre de la question du conflit d'intérêt pourraient nous dire qu'ils sont dans une très grande vigilance au sein du Conseil d'administration d'Aquitanis pour faire en sorte que l'accompagnement de la Métropole ne soit pas qu'un accompagnement budgétaire pour produire, mais soit aussi un accompagnement pour voir comment le bailleur organise sa ressource humaine, travaille sur sa responsabilité sociétale. Les questions du cadre de vie, la qualité de vie des habitants sont aussi au cœur, mais avec les moyens dont dispose aussi le bailleur, et des moyens qui ont été très largement amoindris dans les dernières années. Tous les bailleurs doivent faire face à ces difficultés. Leur volonté est évidemment de produire, de faire en sorte que leurs locataires se sentent bien dans les logements, et que le cadre de vie, la tranquillité publique aussi soit de mise sur les différentes résidences. Ce n'est pas toujours simple à faire respecter parce que les moyens ne sont pas toujours au rendez-vous.

Cette délibération est un plus qu'apporte la Métropole pour produire des logements en quantité et des logements en qualité, et pour assurer un cadre de vie qui soit amélioré.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote.

Pour : 94
Abstention : 1
Contre : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Madame BOST, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur GUENDEZ, Madame GAUSSENS, Monsieur N'JIKAM MOULIOM

La délibération est adoptée.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n 130 : **Monsieur Stéphane PFEIFFER** : Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles – Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption.

M. PFEIFFER

(n°130) Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme départementale de résorption - Subvention - Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Philippe POUTOU : Je relis mes notes, mais en tout cas le gros du problème pour nous, comme l'a dit Monsieur Stéphane PFEIFFER, c'est une délibération habituelle. On a déjà voté contre, et on continue de voter contre.

On s'explique sur ce contre parce que l'on voudrait enlever toute ambiguïté. Nous sommes évidemment préoccupés, comme Monsieur Stéphane PFEIFFER, sur la question des squats et de la misère qui s'exprime autour de cette question-là. On est en désaccord avec la philosophie, je ne sais pas comment dire, avec l'intitulé même de la stratégie, puisque la stratégie, c'est la résorption des squats. Je ne vais pas vous reciter la phrase de départ, mais c'est cela. Nous, on pense que la véritable stratégie, ce serait la résorption de la pauvreté ou de la précarité. Le prendre comme cela, on voit bien un peu la préoccupation première. Je ne parle pas pour Monsieur Stéphane PFEIFFER en particulier, mais c'est un peu l'ambiance un peu générale. Les problèmes, ce sont les squats, en fait. Nous pensons que le problème, c'est le fait que des gens n'ont pas de logements. Puis, il y a notamment il y a la question des réfugiés, mais pas seulement.

Ce désaccord-là fait que derrière, cela s'enchaîne, puisqu'en fait, cela ne parle pas de la politique d'expulsion, cela ne parle pas des conséquences de la politique d'expulsion parce que, OK, il y a une délibération qui discute de cette stratégie de résorption des squats, mais à côté de cela, on le sait, la Préfecture et l'État expulsent et sans relogement. Il y a des relogements, OK, deux, trois nuits à l'hôtel. Il y a des relogements qui sont plus ou moins pérennes, mais beaucoup de familles, beaucoup de personnes ne sont pas relogées. Cette délibération ne prend pas en compte cela, ne discute pas de cela.

Alors, nous sommes très critiques avec cette délibération. On est critique aussi avec les positionnements que vous avez, mais au moins il pourrait y avoir une volonté de faire des bilans et de discuter où on en est. Oui, effectivement, il y a eu même cet été, plusieurs expulsions. On en a parlé au CCAS hier. Justement on nous répondait que ce n'était pas simple d'avoir une visibilité sur les conséquences des expulsions. La Préfecture en a même plus que vous, ou qu'au CCAS. Donc, comment cela peut se régler cela ? C'est assez surprenant de pouvoir signer des conventions ou des accords avec la Préfecture. Je pense qu'il y a quand même un petit désaccord ou un gros désaccord avec la façon dont l'État et la Préfecture gèrent cette question, et comment les collectivités à gauche pourraient avoir envie de les gérer. C'est ce désaccord de fond que nous avons.

Évidemment, derrière, il y a l'histoire d'aider des médiations ou d'aider des associations. Il y a d'ailleurs en jeu, une subvention, je crois, de souvenir dans cette délibération. Donc, on n'est pas contre cela, mais on est en désaccord profond avec la politique telle qu'elle est actuelle menée. On pense que cela subit trop l'ambiance réactionnaire du moment, et on pense qu'il y a besoin d'affirmer une politique volontariste de soutien aux gens qui sont dans la précarité et de montrer que les collectivités territoriales à gauche notamment mettraient tous les moyens pour pouvoir mettre en place une politique de relogement d'urgence et d'empêcher les exclusions tant qu'il n'y a pas relogement de toutes les personnes qui sont concernées. Voilà, c'est la chose que nous voulons exprimer.

Je finis juste pour pas que l'on me ressorte la petite morale derrière, on n'est pas en train de faire une leçon de démocratie ou une leçon de respect des gens. On est en désaccord avec ce que vous faites. C'est une chose. Maintenant, on n'est pas en train d'expliquer que c'est nous qui avons le monopole du cœur. Je crois que c'est une expression qui a été dite tout à l'heure. C'est marrant que d'ailleurs les vieilles expressions ressortent aujourd'hui parce que Monsieur Emmanuel MACRON qui

ressort : « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». Ce sont des vieilles phrases, notamment celles de Monsieur Michel ROCARD. Là, c'est la vieille phrase de Monsieur Valéry GISCARD-D'ESTAING face à Monsieur François MITTERRAND.

Mais non, on ne revendique pas le monopole du cœur. D'abord, le cœur, il peut être à droite à et à gauche. Cela dépend d'où il est le cœur. On ne revendique pas le monopole. On ne fait pas de leçon, mais on essaie d'exprimer un désaccord politique de fond. Ce désaccord politique de fond ne touche pas seulement la collectivité, mais des problèmes politiques de la société.

C'est juste cela que l'on exprime. On pense qu'il y a autre chose à faire qui aurait une façon de se positionner beaucoup plus clairement par rapport à l'État et à la politique de la Préfecture. Cela étant, cela ne veut pas dire que tout est simple, mais en tout cas, il y aurait une bataille politique à la fois antiraciste parce qu'il y a aussi cette question des migrants et des réfugiés qui est au cœur de la discussion. Donc, c'est juste exprimer, et on se démarque de cette politique par rapport à tous ces arguments que je viens de vous dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Stéphane PFEIFFER : Très rapidement, quelques éléments de réponse, mais nous sommes tous d'accord sur le fait que la question des squats et des campements pose plus globalement la question de la pauvreté. Malheureusement, un Conseil de Métropole n'a pas tous les leviers d'action pour résoudre la problématique plus globale de la pauvreté.

Sur le fait de travailler avec l'État, la résorption des squats est en fait une compétence de l'État. Nous sommes d'accord pour dire que nous nous inscrivons de ce que fait insuffisamment l'État. En tout cas, nous proposons quand même une centaine de places en ETI (Établissement temporaire d'insertion), une centaine de places en logements d'insertion. La Métropole prend déjà sa part, et elle prend beaucoup plus largement sa part que ce qu'elle devrait faire. C'est donc un système plus global qui ne fonctionne pas aujourd'hui, et je crois que la Métropole peut aussi être aussi assez fière de ce qu'elle a entrepris depuis plusieurs années maintenant sur la question des squats même s'il reste beaucoup de travail.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote.

Pour : 95
Abstention : 0
Contre : 1.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Madame FERREIRA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame JUSTOME, Madame SAADI

La délibération est adoptée.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n° 3, **Madame Christine BOST** : Bordeaux – Îlot Dupaty – Abrogation de la délibération métropolitaine n°2017-649 du 27 octobre 2017 – Cession à CDC habitat d'un ensemble immobilier d'emprise de 3 008 m², avec le déport de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU**, membre du Conseil de surveillance du CDC habitat.

Mme BOST

(n°3) Bordeaux - Îlot Dupaty - Abrogation de la délibération métropolitaine n°2017-649 du 27 octobre 2017 - Cession à CDC Habitat d'un ensemble immobilier d'emprise de 3 008 m² - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Philippe POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Effectivement, j'ai demandé la parole. C'est une vieille histoire entre nous et l'îlot Dupaty. Presque une vieille histoire entre nous puisque l'on a eu pas mal d'échanges de mails. Là, c'est l'exemple d'une délibération où il nous semblait qu'il manquait de documents pour pouvoir voter. Ce n'est pas la seule, mais celle-là, entre autres, c'est ce que j'avais demandé par courrier. Cela va se faire puisqu'il y a un rendez-vous avec les services du Pôle territorial pour avoir les documents qui me semblent nécessaires ou qui nous semblent nécessaires pour pouvoir voter. Par conséquent, comme il n'y avait pas les documents, j'avais demandé par courrier la possibilité de repousser le vote de cette délibération parce que ce n'est pas normal de voter alors que l'on n'a pas tous les éléments. Cela, c'était une proposition. Je pense qu'elle n'aura pas de suite, mais sans doute que **Madame Christine BOST** va y répondre.

Puis, de dire aussi, et là, ce n'est pas moi, c'est parce que j'ai été sollicité, en tout cas j'ai reçu des mails de la part de Anticor, puis de la part d'une association des gens que je ne connais pas du tout, je n'ai pas de relation avec ces gens, mais ils m'ont trouvé. Je pense qu'ils ont trouvé d'autres élus, je supposais qu'ils ont trouvé d'autres élus, pour me signaler ce qui leur apparaît comme des irrégularités dans la gestion du dossier, des choses opaques. Eux aussi ont demandé des documents qu'ils n'ont jamais eus ou qu'ils ont eus de manière trop partielle. Ce que je fais là, c'est ce qui m'a été demandé, c'était de poser le problème publiquement en Conseil de Métropole en disant qu'il y a des dossiers qui sont gérés de manière pas claire du tout, et que ce n'est pas normal que cela se passe comme cela, et que les citoyens ou les citoyennes n'aient des documents qu'ils demandent. Puis, que le fait de ne pas rendre les documents, cela renforce la suspicion sur le fait qu'il pourrait y avoir des choses pas très régulières dans la gestion du dossier. Comme c'est une vieille histoire qui a 10 ans peu près, même plus que 10 ans, je crois que cela peut renforcer tous ces doutes-là.

C'était avec l'idée derrière de pouvoir éclaircir. De toute façon, je suis censé récupérer le document la semaine prochaine fois, je suppose, puisque je vais avoir un rendez-vous. Je pense qu'il va falloir aussi peut-être améliorer les relations avec Anticor et avec des associations ou des habitants qui sont concernés de plus ou moins près par ce dossier de répondre à leurs questions.

En attendant, cela paraît très légitime que cette délibération-là soit repoussée étant donné l'absence de documents qui apparaissent nécessaires pour le vote.

M. le Président Alain ANZIANI : **Madame Christine BOST**.

Mme Christine BOST : Monsieur Philippe POUTOU, comme vous l'avez précisé, ce dossier est ancien. Tous les éléments sont en notre possession pour délibérer valablement. Les personnes d'Anticor et les personnes auxquelles vous faites référence ont eu la transmission de l'ensemble des documents qui étaient des documents transmissibles. Nous avons même eu des contacts avec la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Nous pouvons donc valablement délibérer. Vous m'avez saisie durant la semaine. On a essayé de vous répondre rapidement et de vous proposer un rendez-vous qui sera actif la semaine prochaine où vous aurez, vous aussi, tous les éléments nécessaires.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Pour : 96
Abstention : 2.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
DELPEYRAT, Madame FERREIRA,
Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur MORETTI**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n 7, Madame Christine BOST : Bordeaux – Acquisition des emprises foncières dites Faisceau Cracovie au Grand Port maritime de Bordeaux, les parcelles SY 28, 44 et 46, allée de Boutaut et boulevard Aliénor d'Aquitaine.

Il y a un déport des élus siégeant au GPMB (Grand Port maritime de Bordeaux) : Messieurs Alexandre RUBIO, Nicolas FLORIAN, Olivier ESCOTS, Gilbert DODOGARAY et Madame Nadia SAADI.

Mme BOST

(n°7) Bordeaux - Acquisition des emprises foncières dites Faisceau Cracovie au Grand Port Maritime de Bordeaux - parcelles SY 28, 44 et 46 - Allée de Boutaut et Boulevard Aliénor d'Aquitaine - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce dossier sur Cracovie et plus précisément sur les allées de Boutaut s'inscrit dans les aménagements et requalifications qui se sont opérés ces dernières années dans le quartier.

Le secteur concerné par la délibération est un ancien site de triage en lien avec les activités industrielles qui étaient développées sur les Bassins à flot. Il nous semble qu'en lien avec les projets de déplacements sur la Métropole, mais également en ayant

une vision à plus long terme, il nous faut garder la vocation transport de cette large emprise foncière. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas développer des projets économiques dans le secteur. Mais il faut réserver des emprises qui permettent, d'une part, d'y faire passer en mode lourd du type tramway, et d'autre part, d'y réserver des emprises pour les mobilités actives.

Récemment, nous avons eu l'étude sur l'opportunité du tram traversant le pont Bacalan-Bastide. L'idée d'un barreau, ligne G, entre la gare de Cenon et la Cité du vin avec un terminus à l'arrêt du bus ligne 7 permettrait, d'une part, de ne pas impacter la fréquence de la ligne B, et d'autre part, de préfigurer une suite, extension vers la rue Lucien Faure jusqu'à la circulaire des boulevards dans un premier temps.

Nous alertons donc le Conseil sur une tendance à passer par pertes et profits les emprises ferroviaires. Nous vous appelons à la plus grande prudence sur cette question et à sortir d'une vision à court terme en la matière. En effet, toute voie levée, toute emprise utilisée à autre chose sera condamnée à l'avenir. À ce titre, il est éloquent de voir aujourd'hui que le MIN de Bordeaux (Marché d'intérêt national) ne peut plus être desservi par le fret ferroviaire. Il faut réfléchir aux emprises dans leur globalité et bien appréhender l'ensemble de leurs fonctions immédiates, mais aussi à plus long terme.

Ces remarques faites, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Christine BOST.

Mme Christine BOST : Je souhaiterais rassurer Madame Claude MELLIER. Bien évidemment que toutes les fonctions, que ce soient les fonctions de logement, de déplacement, d'activités économiques, seront explorées et préservées. Le fait d'avoir aujourd'hui la maîtrise foncière par Bordeaux Métropole va nous permettre d'envisager sereinement l'avenir et de se prémunir de toutes difficultés pour le futur.

M. le Président Alain ANZIANI : Je passe au vote.

Pour : 89
Abstention : 3
Contre : 1.
Conflit d'intérêt : 2
Ne participe pas au vote : 2.

Majorité

**Abstention : Madame MELLIER,
Monsieur FEUGAS, Monsieur
MORISSET**

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
RUBIO, Monsieur MAURIN, Madame
BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur DODOGARAY, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FLORIAN,
Madame GAUSSENS, Monsieur
PUJOL, Madame SAADI**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n° 11, **Madame Christine BOST** : Le Bouscat – Allée de Boutaut – Cession d'un terrain à l'OPH Aquitanis.

Mme BOST

(n°11) Le Bouscat - Allée de Boutaut - Cession d'un terrain à l'OPH Aquitanis - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Marc MORISSET**.

M. MORISSET : Merci **Monsieur le Président**. Je vais répéter un peu ce que j'ai dit précédemment.

C'est encore plus l'occasion d'expérimenter sur un terrain nu justement cette notion de résilience alimentaire parce que justement en plus de cela, on crée du lien entre les étudiants et peut-être même le voisinage. Donc, la mixité sociale est encore plus favorisée. C'est une zone sur laquelle je pense que tout étudiant serait très, très heureux en même temps d'avoir des logements, de la résilience alimentaire, et en particulier quand on voit aujourd'hui que l'on remet des zones d'agriculture au sein même des zones universitaires pour qu'ils expérimentent. S'ils expérimentent en étudiant entre les grands bâtiments d'étude, pourquoi ne pourraient-ils pas concrétiser tout simplement leur apprentissage au sein même de l'endroit où ils logent ?

Je pense que tout était favorable à cela. J'espère que cette proposition sera prise en compte pour que le projet qui est annoncé là auprès de ces étudiants, 45 logements, je pense que cela aurait du sens vis-à-vis de la transition écologique et énergétique dont la Métropole fait finalement l'éloge.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Philippe POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : C'est une explication de vote. Nous votons contre.

C'est un peu un vote habituel. Habituellement, on n'aime pas quand les collectivités se débarrassent souvent de leur foncier, le foncier public. Il n'y a déjà pas énormément de foncier public. Quand cela vend des parcelles, ou des terrains, ou des bâtiments, on est contre. Là, on a bien compris que ce n'était pas une vente au privé, mais c'est une vente à un bailleur social public.

Cela dit, on est quand même contre. Pour éviter de répéter tout le temps les mêmes choses, cette fois, je vais lire une courte note fournie par mon conseil scientifique. C'est la citation d'un anthropologue, d'un professeur de droit public sur ces questions de vente de parcelles. Ne vous inquiétez pas, c'est dans le fond du problème. C'est **Monsieur Norbert FOULQUIER**, prof de droit public à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne qui explique, c'est un extrait de citation : « il y a une solution alternative à la cession des terrains pour la construction de logements sociaux. Il s'agit de dissocier le droit de construire du droit de propriété du sol. Ce mécanisme présente un certain nombre d'avantages politiques et pratiques pour les personnes publiques. Il permet notamment de diminuer le coût de la construction des logements sociaux, car il évite à la personne ou à l'organisme qui obtient les droits de construire son intérêt public d'en acquérir la propriété. De plus, comme cette dissociation est censée ne durer qu'un temps, elle rend plus aisément réversibles les projets de construction ».

Cela répond, à notre avis, en partie à la question politique qui est posée par ce genre de délibération. En plus, cela aussi, c'est clairement précisé pour des logements étudiants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Christine BOST.

Mme Christine BOST : Je ne sais pas trop quoi dire parce que nous sommes sur un dossier où on est sur du foncier public maîtrisé. On est sur la production de logements étudiants. On est sur la réponse à un besoin important.

Je ne sais pas quoi dire à Monsieur Marc MORISSET. Nous avons envie que ce projet avance. Nous avons envie de produire du logement. Nous avons envie de répondre aux besoins des étudiants. Nous avons envie de répondre aux besoins des familles. Évidemment, la question de la résilience alimentaire est importante, mais je ne suis pas certaine que la réponse soit appropriée sur ce périmètre. Mon collègue Monsieur Patrick PAPADATO y travaille à d'autres endroits.

Quant à Monsieur Philippe POUTOU, les outils existent puisque l'on a le BRS (Bail réel solidaire) qui est déjà quand même bien enclenché sur le territoire métropolitain. Vous avez de bonnes lectures, mais nous, on est déjà dans l'action sur ce sujet.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Pour : 95
Abstention : 2
Contre : 1
Conflit d'intérêt : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

**Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH,
Madame PAPIN, Monsieur PFEIFFER, Monsieur
CAZABONNE, Madame GAUSSENS, Monsieur
RAYNAL**

La délibération est adoptée.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n° 14, Madame Christine BOST : Bordeaux – Quartier du stade – Ouverture de la concertation et définition de ses modalités.

Mme BOST
(n°14) Bordeaux - Quartier du Stade - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités
Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote. Madame Fabienne HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci, Monsieur le Président. Juste une petite intervention pour souligner qu'effectivement ce projet qui va être soumis à la concertation n'est pas du tout anodin. Je ne vais pas reprendre ce qui a été annoncé dans la présentation de la délibération, mais juste revenir sur une surprise qui a été la mienne en commission puisque aucune présentation qui inclurait d'éventuelle modélisation de piste de projet ne nous a été soumise concernant l'avenir de ce quartier.

De plus, la délibération mentionne des critères qui seront soumis à la concertation sans qu'aucun diagnostic préalable n'ait été présenté à l'ensemble des élus. Je pense quand même qu'il est essentiel de connaître les forces et les faiblesses de cet emplacement ainsi que le potentiel urbain qui a conduit à ces orientations.

À cet égard, lors de la commission, j'ai demandé à recevoir les études pré-opérationnelles, et je tiens à réitérer ma demande ce jour pour que l'ensemble des groupes politiques puisse être associé au suivi de ce projet au sein d'un groupe de travail spécialement dédié.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Merci. C'est juste pour préciser une explication de vote. J'ai une note du conseil scientifique. Je vous propose, si cela ne vous dérange pas, de ne pas la lire et de la verser au PV.

Juste pour rappeler que l'on vote contre à la fois la 14 et la 17. Cela concerne le même quartier. Ce sont deux choses différentes, mais c'est pour dire vite. Comme d'habitude, on est en désaccord avec les modalités de concertation. On est pour la concertation, mais elle nous apparaît trop limitée. Même si vous n'avez pas d'entière liberté parce que cela correspond à des lois ou à des réglementations, et vous ne pourrez pas tout modifier, nous, on pense que les concertations, doivent inscrire le droit de la population à s'opposer à des projets. Pas juste être concertée, pas juste être informée, c'est le moyen pour la population de pouvoir discuter, contester et s'opposer si jamais ils pensent que ce projet-là est contestable ou en tout cas de modifier des aspects du projet. C'est pour cela que l'on est en désaccord avec les modalités de concertation.

On est en désaccord aussi avec l'autre délibération parce que l'on pense qu'il faut impliquer, soit des associations, soit des collectifs, soit des habitants. On pense qu'il faut impliquer dès le début d'un projet de manière que les gens qui vivent autour, les habitants ou les gens qui y travaillent puissent être impliqués et avoir un avis sur ces questions, et ce n'est pas le cas. C'est pour ces raisons-là que l'on vote contre à la fois la 14 et la 17. Je joindrais la note supplémentaire d'une notre conseil scientifique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Nicolas FLORIAN.

M. Nicolas FLORIAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, pour dire que notre groupe, dont je me fais le porte-parole, va s'abstenir pour trois raisons.

D'abord, au regard des interrogations que la délibération suscite, ensuite pour exprimer un certain nombre de regrets, et enfin, pour dire aussi un certain nombre de réserves.

D'abord, parmi les interrogations, même si Madame Christine BOST nous donne une vision un peu plus large des choses, on a l'impression que l'on réduit toujours un peu plus la vision territoriale de ce secteur. Nous avons connu dans le temps le projet dit la Jallère qui, entre-temps, a été amendé en 2020, mais il y avait déjà un plan-guide. On

est pour. On est contre. Peu importe, mais cela existait avec un périmètre, et c'était le dossier dit la Jallère.

Aujourd'hui, c'est un demi la Jallère qui nous est présenté. Ce qui est dommage c'est de ne pas associer non plus dans cette cartographie, cette vision territoriale, le projet qui a été présenté au mois de mai du quartier dit du Grand stade. Je m'aperçois d'ailleurs que de semaine en semaine, ou de mois en mois, nous réduisons l'assiette de vision sur ce territoire. Cela a été la Jallère, secteur très large. Cela a été le Grand stade. Aujourd'hui, c'est le quartier du Stade. Lorsque nous parlons du quartier du Stade ou du Grand stade d'ailleurs, il faut rappeler qu'il n'y a pas que cela. Il y a également le Parc des expositions, un Palais des congrès, un lac, une zone hôtelière. Au titre de ces interrogations, pourquoi ne pas élargir le spectre ? Cela nous amène à avoir des regrets. Pourquoi ne pas avoir une vision globale, un périmètre global qui englobe le périmètre qui a été présenté au mois de mai du secteur dit du Grand stade, mais zone d'activité de Bordeaux Nord au périmètre de ex-la Jallère aujourd'hui quartier du Stade avec un trait d'union avec les 40 hectares de la Jallère. Je ne conteste pas la volonté politique de l'équipe municipale de Bordeaux, ils ont souhaité se retirer de la concertation et du projet affiché en son temps et par Monsieur Alain JUPPÉ et votre serviteur sur ce secteur dédié. Nous considérons que c'est une erreur que de saucissonner ce zonage. Nous ne mettons pas en cause les orientations, tous les items que vous avez livrés Madame la Vice-présidente. Il y aura un moment pour discuter tout cela, mais il est dommage, et c'est vraiment sur ce point que nous asseyons notre position de ne pas avoir une vision beaucoup plus large qui ne concerne pas d'ailleurs que les Bordelais. En effet, quand on parle de la zone d'activités de Bordeaux Nord, cela finit par intéresser toutes les villes au nord. Cela peut intéresser à terme les villes à l'est. Quid du port ? Quid du raccrochement au port ? Quid un jour d'un nouveau franchissement en aval sur la Garonne ? Bref, cela ne concerne pas que les Bordelais, et cela ne concerne pas que le stade. C'est le premier élément.

Deuxième élément qui nous amène à nous abstenir, c'est qu'il y a encore un certain nombre d'interrogations. On verra peut-être au fil du temps, mais quand bien même on se concentrerait sur ce secteur dont les périmètres nous ont été présentés. Il y a quand même des questions sur quel calendrier, quels moyens ? Par ailleurs, de façon très précise, quid des deux zones humides à l'ouest du zonage concerné par cette étude ?

Troisième élément et c'est sur cet élément que se fonde aussi notre abstention, ce sont les réserves. Les objectifs, c'est du foisonnement. Il n'y a pas de hiérarchie. Travaillons aussi sur une hiérarchie du projet, sur une vision. Le foisonnement, cela a son sens, mais allons aussi vers une hiérarchie. Ce sont les modalités de concertation, nous savons qui nous interroge et qui nous a amené à apporter des réserves. Il ne s'agirait pas de faire une concertation nombriliste avec une trentaine ou une quarantaine de personnes comme l'on a pu le lire ailleurs. Là aussi que ce ne soit pas l'agora totale, mais je rejoins un peu Monsieur Philippe POUTOU, élargissons le panel de gens qui seraient concertés. Ne nous abritons pas ou ne déléguons pas à un tiers le seul projet d'amener cette concertation avec la réalisation de ce qui aurait à faire sur ce point. Je ne vais pas mettre en cause la Caisse des dépôts et des consignations, mais on est maître d'ouvrage, reprenons toute notre place.

Dans le cadre de cette concertation, je vous propose que ce qui est imaginé pour l'après-concertation (Comité technique, comité stratégique), que cela soit installé à la source, et on a besoin de transparence sur ce dossier. Je rejoins la préoccupation de Madame Fabienne HELBIG. On a besoin de transparence sur ce dossier. Quelles sont vos intentions ? Quelles sont les contributions que nous pourrions amener sur ce dossier ? Je ne suis pas ici pour vous proposer un COSTRAT, comité de pilotage. Mais, quand même, cela justifierait qu'à la source, dès maintenant, nous mettions en place

une instance qui associe les élus, les services du maître d'ouvrage à savoir Bordeaux Métropole. Puisque, pardon, quand je lis et sans procès d'intention aucunement de ma part, que tout cela sera piloté par le Cabinet du Maire de Bordeaux, je préférerais en parler avec le Maire de Bordeaux lui-même plus qu'avec son Cabinet ou avec des adjoints du Maire de Bordeaux ou des élus sur ce dossier. Nous nous abstiendrons. Merci de m'avoir laissé le temps de dépasser le temps de parole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Stéphane PFEIFFER.

M. Stéphane PFEIFFER : Merci. Je voulais revenir essentiellement sur les éléments de concertation. Puisque cette délibération porte sur l'ouverture d'une concertation il n'est donc pas anormal qu'il n'y ait pas encore de projets définis parce que si nous concertions sur un projet déjà défini, la concertation perdrait tout son sens. C'est mon premier point.

Deuxième point, la concertation réglementaire nous oblige à concerter sur les secteurs du projet d'où le périmètre qui est proposé dans cette délibération.

Troisième point, il y a une deuxième concertation qui est une concertation que nous appelons volontaire qui dépasse largement le cadre de cette concertation réglementaire. L'ouverture a eu lieu il y a une quinzaine de jours, et les habitants, les usagers et les fédérations x ou y ont tout à fait la possibilité de venir s'opposer à ce projet.

Les premiers rayons de concertation ne vont pas du tout dans ce sens. Je tiens donc à préciser que nous avons cette concertation beaucoup plus large. Nous l'avons fait de manière intelligente parce que comme il n'y a pas d'habitants à grande proximité du site, nous sommes allés chercher les représentants des habitants des nouveaux quartiers. Nous avons pris des usagers, soit ceux de l'occupation temporaire, soit, par exemple, des personnes qui peuvent travailler à la CARSAT, à Domofrance, etc. Nous avons donc justement créé ce panel en l'absence d'habitants dans le voisinage.

Pour ce qui reste du projet définitif, nous aurons d'autres temps pour en discuter. Rien n'est acté. Rien n'est ficelé aujourd'hui parce que l'on est dans la période des concertations.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur le Président. Je voulais remercier également Monsieur Nicolas FLORIAN de l'importance que vous témoignez vis-à-vis de ce dossier qui est, cela ne vous a pas échappé, un dossier capital. Je suis heureux que l'on prenne quelques instants pour s'y attarder.

Je pense qu'il est assez révélateur de la façon dont nous concevons les opérations d'urbanisme à Bordeaux et sur la Métropole. Vous vous en souvenez, dans une précédente période vous aviez un projet immobilier sur les 40 hectares de la Jallère, nous avons réussi à bloquer ce projet. Il ne fallait pas se contenter de le bloquer. Il fallait dire ce que nous comptions faire de ces 40 hectares de la Jallère qui sont désormais sanctuarisés dans notre PLU. Nous avons pris des engagements de fermes urbaines et d'autres activités sur ce site et qui seront tenus. Merci de constater aujourd'hui avec nous que nous avons procédé à cette sanctuarisation conformément aux engagements que nous avons pris et doté notre agglomération d'un nouveau poumon vert à un moment où, vous le savez, les espaces verts urbains font partie de la richesse de nos métropoles.

Ensuite, ce projet me paraît aussi emblématique en ce sens que nous sommes amenés à porter la preuve que nous pouvons construire du logement tout en respectant les impératifs du zéro artificialisation. Madame Christine BOST l'a dit : non seulement nous n'artificialisons pas, nous construisons ou nous réhabilitons ce qui existait déjà autour des bâtiments de la Caisse des dépôts et consignations, mais en plus, nous désartificialisons. Je pense que nous allons même au-delà de ce que sont les prescriptions légales et réglementaires, nous aurons un quartier dans lequel nous aurons procédé à de la désartificialisation. Je pense que cela mérite d'être souligné. En plus, nous apportons du logement. Je crois que c'est environ 1 500 logements vraisemblablement dans un quartier qui est un quartier très tertiaire, vous l'avez dit vous-même, coincé peut-être entre le Grand stade et le Parc des expositions. Nous allons apporter de la vie dans ce quartier qui en a bien besoin. Je pense que cela mérite d'être souligné.

Enfin, quartier bas carbone, c'est quand même important de dire que nous aurons à Bordeaux Lac qui n'est pas le quartier le plus heureux actuellement du point de vue des constructions qui ont été édifiées ces dernières années, nous allons pouvoir apporter la preuve que nous pouvons construire en respectant les impératifs non seulement du zéro artificialisation, mais également les impératifs du bas carbone.

Enfin, un mot sur la concertation, ne condamnez pas la concertation avant qu'elle ait eu lieu. Je pense que le débat que nous avons aujourd'hui montre l'importance que nous accordons les uns et les autres à l'aménagement futur de ce quartier, et faisons en sorte, les uns les autres, Monsieur Nicolas FLORIAN, si vous permettez, de motiver les Bordelaises et les Bordelais, pas seulement les riverains, pour qu'ils viennent exposer leur point de vue de citoyens sur l'aménagement futur de ce quartier. Je pense que c'est une tâche qui nous incombe. Je suis persuadé que vous nous aiderez à mobiliser nos concitoyens pour qu'ils aillent faire connaître leur point de vue vis-à-vis de cet aménagement, dont, je redis, je considère que c'est un aménagement majeur, pas seulement pour la ville de Bordeaux, mais aussi pour la Métropole.

Voilà ce que je voulais vous répondre.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Madame Christine BOST.

Mme Christine BOST : Je n'ai pas beaucoup d'éléments à ajouter sauf à dire que la concertation officielle et la concertation plus générale ainsi que la méthode de travail qu'a choisies la ville de Bordeaux pour réfléchir sur l'ensemble de ces projets urbains sera à l'œuvre. Ne leur faisons donc pas de procès d'intention avant qu'elles aient démarré.

S'agissant du projet urbain et des études, des décisions ne sont pas encore arrêtées, c'est bien évidemment aussi l'objet de la concertation que de réfléchir ensemble à un projet urbain. Bien sûr qu'il y a des attendus de notre part en termes de fonctions urbaines et de production de logements, mais les projets sont à dessiner ensemble. C'est la concertation qui permettra d'aboutir de façon plus opérationnelle et plus concrète. Aboutir de façon plus opérationnelle, c'est aussi, dans les prochains mois, de délibérer sur un PUP (Projet urbain partenarial) qui permettra de financer aussi les équipements publics qui seront liés à l'ensemble de ce projet.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Je lance le vote.

Pour : 65
Abstention : 35
Contre : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Madame SAADI

La délibération est adoptée.

Mme Isabelle RAMI : Nous passons à la délibération n°23, **Madame Christine BOST** : Arc-en-rêve – Subvention de fonctionnement 2023 – Avenant à la convention financière.

Mme BOST

(n°23) Arc-en-Rêve - Subvention de fonctionnement 2023 - Avenant à la convention financière - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Patrick BOBET : Merci, **Monsieur le Président**. Sur le fond, il n'y a pas de débat. Bien sûr, Arc-en-Rêve effectue un travail remarquable depuis des décennies en termes de recherche architecturale. Le travail est bien fait, c'est évident.

Les difficultés financières qu'évoque **Madame la Vice-présidente** nous interrogent tout de même. La simple question que nous voudrions vous poser, sans rentrer dans le détail, et ce que nous pouvons savoir, est-ce que c'est d'origine plus conjoncturelle. Il

n'y a pas de vrai débat, il n'y a pas de vrai sujet. Ce sera une année, et tout se remettra en place, mais c'est plutôt structurel. C'est quand même plus important parce que nous serions peut-être appelés à des situations complémentaires au fil des années. Cela mériterait peut-être un peu de savoir s'il est possible sans trahir des secrets juridiques ou autres à avoir quelques précisions sur tout cela.
Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Nous espérons qu'il s'agit d'une problématique conjoncturelle et pas structurelle. L'article de presse qui est paru il y a quelques mois fait bien référence à cela. La structure n'était pas en difficulté auparavant. La structure devra également adapter son rythme de travail et son plan de charge en fonction des ressources qui sont les siennes.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote.

Pour : 94
Abstention : 1
Conflit d'intérêt : 1
Ne participe pas au vote : 2.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame NOEL, Monsieur PFEIFFER, Madame ZAMBON, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE, Madame DEMANGE, Madame SAADI

La délibération est adoptée.

Mme RAMI : Délibération n°19, Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Mérignac – Programme Habiter, s'épanouir – Opération d'aménagement Mérignac Soleil – Déclaration de projet.

Il y a un départ des membres du Conseil d'administration de La Fab :

- ✓ Madame Christine BOST,
- ✓ Madame Marie-Claude NOËL,
- ✓ Madame Pascale BRU,
- ✓ Madame Typhaine CORNACCHIARI,
- ✓ Monsieur Jacques MANGON,
- ✓ Monsieur Jérôme PEScina,
- ✓ Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU,
- ✓ Monsieur Benoît RAUTUREAU,
- ✓ Monsieur Bastien RIVIÈRES,
- ✓ Madame Nadia SAADI,
- ✓ Monsieur Thierry TRIJOLET,
- ✓ Monsieur Gwenaël LAMARQUE,

- ✓ Madame Anne LÉPINE,
- ✓ Monsieur Alexandre RUBIO,
- ✓ Monsieur Jean TOUZEAU,
- ✓ Monsieur Jean-Baptiste THONY,
- ✓ et à titre personnel Monsieur Clément-ROSSIGNOL-PUECH.

M. Christophe DUPRAT (hors micro) : Il ne va plus rester personne.

M. Marc MORISSET (hors micro) : Vive l'opposition !

M. DELPEYRAT

**(n°19) MERIGNAC - Programme Habiter, s'épanouir - Opération d'aménagement
Mérignac Soleil - Déclaration de projet - Décision – Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU, je crois que vous souhaitez intervenir.

M. Philippe POUTOU : Effectivement, je vais faire une explication de vote le plus rapide possible. Il y a une note. Je vous propose de la basculer sur le PV si cela vous arrange, cela m'évite ainsi de la lire, une note de l'équipe.

Nous votons contre cette délibération. Nous notons bien ce que dit Monsieur Stéphane DELPEYRAT ou ce qui est écrit dans la délibération. C'est-à-dire qu'il y a un effort ou une volonté d'améliorer la situation d'un point de vue environnemental avec des arbres que l'on plante, aérer et puis ne pas trop artificialiser.

Cela dit, même avec toutes ces améliorations, on a l'impression que l'on continue à bétonner, on continue à artificialiser. On sait par ailleurs qu'il y a besoin de logements sociaux. On est dans un truc, on est toujours coincé. Il faudrait, mais on sait que ce n'est pas bien de faire comme cela. On fait quand même comme cela. Ainsi, on donne un aspect un peu plus acceptable avec justement tout ce que vous mettez en avant sur les aspects environnementaux. OK, cela s'améliore, mais cela ne nous va pas. C'est une des raisons pour lesquelles on vote contre. Cela étant, il y a d'autres arguments qui sont dans la note que je vais vous transférer. Je regarde vite. Je vous enverrai la note.

Cela fait le lien avec d'autres projets de construction qui nous apparaissent contestables. Là, j'ai été alerté aussi par Anticor, encore une fois, sur un autre projet. C'est le projet dit Des cascades à Lormont. J'ai été alerté aussi, c'est un article du *Canard Enchaîné* qui date du mois d'avril. Je suppose que vous êtes au courant de cet article qui dénonce certaines irrégularités, certaines opacités. Derrière, on sent qu'il y a une sorte de système en place avec des aménageurs, avec des bâtisseurs, des constructeurs qui font un peu ce qu'ils veulent. Des pouvoirs publics ou des collectivités territoriales qui subissent un peu la loi du privé ou qui, parfois, pourraient peut-être être complices, on ne sait pas trop. En tout cas, il y a un article de *Canard Enchaîné* qui est assez dur. C'est vrai que cela mériterait de répondre à cela, de voir ci qu'il en est exactement.

En plus, ce projet Des cascades à Lormont qui est très contesté. Dedans, il y a PICHET, qui avait été accusé de corruption dans un autre dossier. PICHET qui est un peu la puissance économique dans le coin. Il y a tous ces aspects-là, mais cela fait le lien avec des histoires comme le projet HOME du côté de la Rive Droite pas loin de chez Darwin avec la démolition sans autorisation d'un bâtiment. Ils font un peu ce qu'ils

veulent même si la justice ne leur donne pas raison, mais ils font quand même ce qu'ils veulent. Derrière, il n'y a pas de conséquence. Cela peut faire loin le lien encore une fois avec PICHET aussi. Tiens, encore PICHET avec son projet de Green Valley, qui coupe des arbres sans autorisation Rive Droite. Puis, derrière, il ne se passe rien.

En fait, cela fait plusieurs histoires comme cela qui font douter un peu de la légalité du système. On sait que les lois sont très permissives. On sait que les lois donnent du pouvoir au privé. C'est ce que l'on appelle le libéralisme. Malheureusement, on sait aussi qu'ils franchissent les limites, et ils sont souvent parfois dans l'illégalité.

Cela pose ce problème de l'attitude des collectivités territoriales. Que font les pouvoirs publics ? Dans ces cas-là, pourquoi ce n'est pas stoppé ? Pourquoi ce n'est pas suspendu ? Pourquoi il n'y a pas un *truc* volontariste de rendre claires ces situations ?

En fait, je me fais l'écho à la fois des gens qui dénoncent, ou en tout cas qui pensent qu'il y a de quoi être suspicieux sur la façon de faire de tous ces projets avec une volonté de mettre à plat, une volonté de discuter et une volonté d'éclaircir ces situations-là. Il y en a même qui parlent de méthodes frauduleuses de la part des promoteurs, des spéculateurs de l'immobilier.

Donc, cela pose, et je finis là-dessus, un problème de fond. C'est aussi cela la question que l'on peut discuter de à quoi sert la gauche. Est-ce que c'est pour continuer à peu près ce qui se faisait avant en aménageant le mieux possible les situations ? Ou est-ce que c'est avec l'idée de rompre avec les logiques libérales les profils de plus riches.

Diverses protestations dans l'hémicycle

C'est une question que je pose dans l'ambiance hyper joyeuse. J'arrête là.

Intervention écrite de M. POUTOU

Les discours écolo ou faussement écolo, qui affirment prendre en compte la crise environnementale mais qui continue quasiment comme avant, ça construit, ça bétonne, mais même avec des matériaux durables ça reste de l'artificialisation, de la densification de population.

On peut déjà signaler que la concertation au sujet de ce projet date de 2015, que les enjeux climatiques n'étaient tout à fait les mêmes. Aujourd'hui, alors que nous connaissons des vagues de chaleur record, la Métropole continue d'urbaniser des zones déjà très artificialisées sans prendre en compte ces données. Beaucoup de spécialistes le disent et je ferai référence encore une fois à Guillaume Faburel, géographe professeur à l'Université de Lyon l'urbanisation est responsable de l'écocide. « A l'échelle planétaire les villes sont responsables de 70% des déchets, de 75% des émissions de gaz à effet de serre, de 78% de l'énergie consommée ou encore de 90% des polluants émis dans l'air ».

Et ce n'est pas les quelques arbres (14000) que vous voulez planter qui permettront de contre balancer les îlots de chaleur. Nous sommes dans une spirale infernale : des nouveaux logements donc des transports, des routes des commerces donc plus de population donc plus de logements. Une extension toujours plus grande des métropoles donc une artificialisation donc pollution, déchets...

Il est temps de désurbaniser les villes. Il s'agit de l'autorisation de la déclaration de projet d'aménagement de Mérignac Soleil qui prévoit la construction de 2800 logements et concerne une surface de plancher de plus de 300 000 m² ce qui est énorme (69 hectares) dont 210 000 m² dédiés au logement le tout étant piloté par la FAB. On voit en plus deux problèmes : Les incidences du projet global d'aménagement (PLUI : logement, activités, transports...) sur l'environnement sont insuffisamment évaluées et précisées comme c'est indiqué à plusieurs reprises. La répartition des projets de logements entre libres, accession et social pose

question. En effet, le projet ne prévoit que 35 % de logements locatifs sociaux contre 40 % de logements en accession libre et 25 % en intermédiaire (accession et loyer maîtrisé) ce qui ne répond pas aux enjeux cruciaux de logements sociaux sur la zone métropolitaine

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU, vous ne pouvez pas mettre en cause les élus comme cela. C'est diffamatoire. Ce que vous faites, c'est diffamatoire. Si vous étiez devant un tribunal, vous vous feriez condamner.
Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Oui, c'est diffamatoire. Le Président l'a dit, c'est de la diffamation. Tout est faux.

Ce que je voudrais souligner, c'est que ce projet que vous évoquez est un projet où l'intérêt public a été porté au niveau le plus élevé. L'origine de toute cette polémique vient par ma volonté de maire sur un autre foncier de porter l'intérêt public au nom de la Métropole.

Bien évidemment, parfois, dans cette fonction de maire, lorsque l'on percute un certain nombre d'intérêts privés, vous avez des répercussions sur d'autres parties de la ville, et c'est le cas. Ce projet dit « des cascades » que nous avons évoqué, qui a été dans les contrats métropolitains, est un projet de développement d'un secteur de Lissandre à Lormont, et qui croise parfaitement toutes les politiques métropolitaines : l'habitat pour les jeunes, l'habitat pour les personnes âgées, adossé au Coteau.

Nous avons évoqué tout à l'heure le projet du lac. Le Maire de Bordeaux a évoqué les projets du lac. Je retrouve dans ce qui a été porté et qui était quelque part anticipateur sur ce dossier tout qui est aujourd'hui à nouveau au cœur de nos politiques. C'est un habitat sur un terrain minéralisé, proche de toutes les mobilités, et où le secteur privé est très mobilisé puisqu'il n'y a absolument pas dans la vocation d'une ville que de travailler sur un équipement aquatique, thermo-ludique ou je ne sais. Il faut laisser faire le privé. Personnellement, ce qui m'intéresse en tant que maire, c'est l'intérêt public. Je peux vous dire que sur ce dossier, comme sur tous les autres dossiers de la ville de Lormont, l'intérêt public est porté au plus haut niveau.

Alors, que cessent ces calomnies qui sont d'ailleurs souvent portées avec quelques arrière-pensées politiques. Je ne vise pas forcément votre organisation. J'en vise une autre sur l'autre extrême, et j'ai des preuves. Que cessent ces calomnies, c'est une évidence. Ces projets peuvent être présentés par la Métropole parce qu'elle porte ces politiques et qu'elle mérite d'être vraiment parfaitement informée, comme je le souhaite. Surtout, ne relayez pas toutes ces diffamations, Monsieur Philippe POUTOU, cela ne vous honore pas.

Applaudissements

M. le Président Alain ANZIANI : J'ajouterais, Monsieur Philippe POUTOU, que pour l'instant le seul qui ait été cité devant un Tribunal, c'est vous.

Madame Véronique FERREIRA.

M. Véronique FERREIRA : Je crois que l'essentiel a été dit avant moi. Le fait d'avoir la chance d'avoir un conseil scientifique ne permet pas toutes les outrances, histoire de tenter d'avoir de belles phrases et de faire les yeux doux à la presse. On est ici dans une séance publique, tout ce qui est dit peut-être témoignable devant la Justice, le

terme de diffamation est un terme juridique. Donc, de temps en temps, il est bon de peser ses mots. Comme vient de le rappeler Monsieur le Président, si l'aspect judiciaire n'est pas pris en compte, on peut avoir l'aspect éthique. Admettons que, par exemple, on fasse des déclarations peut être diffamatoires, peut-être calomnieuses, je ne sais pas moi, des questions d'emploi de groupe ou autre, comment est-ce qu'on le prendrait ? Cela fait une belle phrase dans la presse mais cela ne fait pas du tout avancer le schmilblick. Alors, si on revenait véritablement au dossier et que l'on arrêterait de faire de belles phrases.

M. le Président Alain ANZIANI (hors micro) : Monsieur Philippe POUTOU, je vous redonne la parole, mais j'espère que c'est pour présenter des excuses.

M. Philippe POUTOU : Rapidement, forcément parce que vous n'appréciez pas trop ce genre de discussions, mais Monsieur Jean TOUZEAU, est-ce que vous avez attaqué en diffamation le *Canard Enchaîné* ? Première question. À ce moment-là, c'est le *Canard Enchaîné* qu'il faut attaquer en diffamation, ce n'est pas moi puisque je ne fais que poser la question par rapport à un article qui est accusateur. Donc, il y a cela.

Ensuite, il y a des gens qui se posent des questions. Il y a des tas de soucis, vous le savez très bien, ce que je révélais sur le projet HOME, sur le projet Green Valley, ce sont des soucis auxquels..., vous vous en souvenez, ce n'est pas si vieux que cela, ce sont des questions qui sont posées. On a un problème aujourd'hui...

M. le Président Alain ANZIANI : Nous avons compris ce que vous vouliez dire.

M. Philippe POUTOU : Non, vous n'avez pas compris du tout. Vous m'accusez de diffamation, faites-le. Faites-le, et puis, on va au Tribunal. Moi, j'aurais derrière peut-être les gens ...

M. le Président Alain ANZIANI : C'est vous qui êtes au Tribunal

M. Philippe POUTOU : Mais c'est soit vous m'accusez de diffamation... Non, mais cela ne peut pas marcher comme cela. Soit ce que je dis c'est mensonger, et cela ne mérite pas discussion, et on arrête, soit, cela mérite discussion. Mais on ne peut pas m'accuser de diffamation, et après me dire de me taire. Donc, moi, ce que j'essaie de faire c'est de relayer des gens qui ont des doutes, qui en ont marre de comment cela se passe. J'essaie de jouer mon rôle d'élu de transférer les choses qui peuvent apparaître comme problématiques.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous dites n'importe quoi.

M. Philippe POUTOU : Je ne dis pas que Monsieur Jean TOUZEAU est corrompu. Je ne suis pas en train de dire que PICHET, c'est de la corruption à tous les coups. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il y a des soucis, des articles de presse, et qu'il y a des gens qui critiquent, qu'il y a Anticor qui s'en mêle, que d'autres s'en mêlent, et que cela serait peut-être quelquefois intéressant d'en discuter aussi publiquement dans un Conseil comme celui de la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Mais vous voulez que l'on discute publiquement de vous ? Vous voulez qu'on le fasse ? De vous et vos colistiers, vous voulez que l'on en parle publiquement ?

M. Philippe POUTOU : Allez-y. Je ne vois pas le problème. On peut parler, bien sûr. Cela ne me gêne pas.

M. le Président Alain ANZIANI : Cela suffit.

M. Philippe POUTOU : Contrairement à vous qui êtes gêné quand on discute de certains problèmes, cela ne me gêne pas de discuter d'autres problèmes, et qui concerne mon groupe ou mes camarades, ou vous peut-être pensez de la compagnie que j'aie...

M. le Président Alain ANZIANI : Les propos en diffamation me gênent beaucoup.

M. Philippe POUTOU : ...qui est collaboratrice du groupe de Bordeaux en Luttés, c'est cela ? On peut en parler, si vous voulez. On peut aussi parler Des cascades. On peut aussi parler de PICHET, de la corruption qu'il peut y avoir aussi peut-être dans les milieux de l'immobilier.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous vous enfoncez. Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Je trouve assez consternant ce type d'intervention qui vise à semer le doute sur la base de ragots et d'insinuation. Tout cela est assez lamentable. Franchement, ce ne sont pas des pratiques qui vous honorent. Monsieur Philippe POUTOU, vous avez parfois des interventions intéressantes, mais ici, je trouve vraiment que l'on est tombé bas. Dans cette assemblée, on est là aussi d'abord pour travailler sérieusement, puis aussi pour respecter les gens qui y siègent au minimum, et pour éviter ce type de débat de personne qui vise à faire un coup d'éclat dans la presse. Cela ne profite pas forcément à ce que vous imaginez à la fin.

Pour le reste, j'espère que cette délibération sera adoptée malgré les nombreuses personnes qui ne pourront pas la voter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Pour : 84
Abstention : 1
Contre : 1
Conflit d'intérêt : 9
Ne prend pas part au vote : 3.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BOST, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur THONY, Monsieur RUBIO, Madame BRU, Monsieur CAZABONNE, Madame CORNACCHIARI, Madame DEMANGE, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Monsieur PEScina, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI, Monsieur TRIJOLET

La délibération est adoptée.

On va terminer par une délibération de Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n° 33, Monsieur Stéphane DELPEYRAT : Fondation Bordeaux Université – Chaire de médecine narrative – Subvention 2023.

M. DELPEYRAT

(n°33) Fondation Bordeaux Université - Chaire de médecine narrative - Subvention 2023 - Décision – Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. J'apporterai un petit bémol par rapport à cette médecine narrative. Justement, cela a normalement une certaine expérience déjà du côté outre-Atlantique. On ne peut pas dire que tout soit très, très magnifique. Ce n'est pas parce que cela arrive du Canada que d'un seul coup les choses vont s'améliorer comme cela.

Première chose, c'est qu'il y avait différents avis disant qu'on enlève le fameux narratif personnel du patient. C'est-à-dire que nous avons tendance à standardiser le narratif, ce qui enlève le jugement du médecin vis-à-vis de son patient et de faire une véritable médecine adaptée au patient. Cela, c'est quelque chose sur lequel cette nouvelle méthode a tendance à effacer cette pluralité, cette différence entre les patients. C'est bien cela le rôle de la médecine, c'est de travailler vraiment à faire de la médecine du patient, et pas d'un narratif pour faire simple. C'est plutôt connoté justement du côté outre-Atlantique comme du *medicwashing*. Donc, il ne faut pas se tromper vis-à-vis de cela.

Deuxième aspect, c'est que le retour d'expérience qui s'est fait outre-Atlantique justement, c'est que cette médecine narrative n'est pas du tout dans la logique de la médecine, à ne pas confondre. Aujourd'hui, il y a un État qui s'attaque à la médecine douce. On a une violente attaque vis-à-vis du Gouvernement sur tout ce qui est les métiers de cette médecine douce qui soignent, qui guérissent, et qui aujourd'hui sont en souffrance aussi avec des personnes qui essaient justement de faire autre chose que ce que dictent Big Pharma, l'OMS et compagnie évidemment financées par Monsieur Bill GATES, le fameux déposant de brevet.

J'en veux pour preuve que vis-à-vis des soignants suspendus, ils n'ont pas fait de gestes significatifs au Canada, par exemple. Cela veut dire que finalement on efface encore une fois tous les gens qui sont, d'un seul coup, dans une situation dramatique. J'espère de ce côté que peut-être que l'installation de cette médecine narrative en France prendra plus justement le pli d'essayer d'avancer un petit peu plus sur les personnes qui ont été exclues de la société sans revenus, sans trouver de possibilités alternatives. Donc, j'espère que justement cet esprit français sera à l'honneur via cette délibération dans les années à venir. J'amène un vote plutôt de contestation et de vigilance vis-à-vis de ce nouveau concept de la médecine narrative qui n'est absolument pas à confondre avec la médecine douce.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame JUSTOME.

Mme Sylvie JUSTOME : Merci Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir pour me féliciter très sincèrement de cette mesure, car Madame Cynthia FLEURY porte la

chaire de philosophie à l'hôpital. Avoir le privilège à Bordeaux d'avoir une antenne de cette chaire va évidemment dans la direction d'une médecine plus inclusive, plus durable et plus humaniste également. Je me réjouis donc au nom de la ville de Bordeaux en ce qui concerne la santé et la qualité des soins de cette innovation bordelaise.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : En effet, ce n'est pas de la médecine douce, mais de la douce médecine. Je vous propose de conclure sur ces mots tout en douceur comme le fait Madame Cynthia FLEURY.

Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Je lance le vote.

Pour : 88

Abstention : 6

Contre : 0

NPPV : 1.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur CAZENAVE

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur CAZABONNE, Madame DEMANGE, Madame LECERF MEUNIER, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES

La délibération est adoptée.

Je vous propose de nous nous retrouver à 14 heures 45.

La séance est suspendue de 13 heures 30 et 14 heures 53.

Mme Christine BOST : Nous allons reprendre la séance.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°36, Monsieur Baptiste MAURIN, Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants.

M. MAURIN

(n°36) Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants - Décision – Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le dossier.

Mme Christine BOST : Merci. Qui a demandé la parole ? Monsieur Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci. Mes chers collègues, en 2023, cette délibération ne devrait pas exister. Et pourtant, l'enquête annuelle sur le coût de la vie étudiante de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) a révélé un accroissement de 6,47% du coût de la vie étudiante depuis la rentrée précédente. Les pôles particulièrement impactés sont sans surprise, l'alimentation ou l'énergie.

41% des ménages se chauffent en utilisant du gaz naturel or la fin du tarif réglementé depuis le 1^{er} juillet expose de nombreux étudiants à de nouvelles hausses de leurs factures. Cette situation est alarmante et l'absence de réponse à la hauteur d'autant plus inquiétante.

Depuis 2017, le coût de la vie étudiante a augmenté de plus de 25 % tandis que le nombre de boursiers a diminué de plus de 38 000 personnes. Ces incohérences et les solutions temporaires du Gouvernement ne permettront pas de juguler cette escalade du coût de la vie étudiante. Dans ce contexte, la délibération qui nous est présentée est importante et pourrait être appuyée par d'autres choix pris dans d'autres dossiers, dans d'autres délibérations.

Sur la précarité étudiante et l'amélioration des conditions de vie des étudiants, la problématique du logement est centrale. Nous avons à plusieurs reprises proposé d'expérimenter la production du logement étudiant en PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) qui serait destiné exclusivement aux étudiants boursiers.

La problématique de la mobilité se pose encore une fois, on a eu un débat ce matin sur le pass TBM RER, nous avons aussi la volonté de davantage de logements étudiants sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il aurait donc été opportun pour ne pas aggraver la situation précaire de nos étudiants, de ne pas leur imposer un surcoût sur leur pass TBM. Cette situation persistante nous convainc d'autant plus de l'importance de mener une lutte frontale contre la précarité étudiante. Ces remarques faites, nous voterons cette délibération. Merci.

Mme Christine BOST : Merci. Madame LECERF MEUNIER.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER : Merci. Chers collègues, nous saluons cette délibération qui vise à apporter un soutien aux associations dans leurs actions spécifiques pour la précarité étudiante et notamment au plus près des étudiants.

Cette précarité, nous le savons, nous le voyons, est rampante. Les conditions de vie et la santé mentale des étudiants ne font que se dégrader, et je ne sais pas s'il est utile de le préciser, mais la précarité n'est pas un facteur de réussite scolaire. Une tribune a d'ailleurs été signée par plusieurs présidents d'universités pour réclamer une allocation d'études pour tous les étudiants. Au-delà de la situation spécifique des étudiants, la situation de ces associations qui luttent contre la précarité est aussi très préoccupante, ces associations sont en difficulté. Pour les associations alimentaires, c'est moins de collectes, moins de récupération, moins de denrées. C'est aussi pour toutes les associations des difficultés face aux frais qui explosent avec l'inflation et puis une demande croissante. Pour tout ce qui concerne la précarité sur tous les secteurs, la demande est croissante, les Restos du Cœur me disaient, début septembre, constater plus de 30 % de demandes sur ces derniers mois.

Sur le terrain, on mesure leurs difficultés au quotidien pour continuer leurs activités et ces associations ont donc besoin que nous continuions de les soutenir dans cette période exceptionnellement difficile et donc de les écouter lorsqu'elles exposent leurs besoins exceptionnels.

Et pour finir, je rejoindrai ce qu'a dit mon collègue Monsieur Olivier ESCOTS, la pauvreté, la précarité ne se résoudra pas avec nos subventions. La Métropole ne peut pas tout faire, nous avons besoin d'un vrai plan d'ampleur nationale, que l'État se sente concerné par la pauvreté. Il ne devrait pas se contenter de gérer la pauvreté, mais plutôt de la combattre voire la résorber.

Mme Christine BOST : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je suis pratiquement d'accord avec la fin de l'intervention de Madame Harmonie LECERF MEUNIER sur l'histoire d'une véritable politique ou d'un véritable plan d'urgence au niveau national concernant la lutte contre la pauvreté.

Cela dit, on vote contre la délibération. Alors explication de vote évidemment parce que cela peut être toujours bizarre de voter contre alors que l'on discute d'une lutte contre la précarité puis que la Métropole met des moyens pour lutter contre la précarité étudiante avec un budget de 80 000 euros. Cependant, nous sommes contre parce que c'est un peu l'idée de savoir si cela est assez, pas assez. On pense que ce n'est pas assez, mais c'est plus que cela. Ce n'est pas juste une histoire de « il fallait un petit plus d'argent ». On sait très bien que même un petit peu plus d'argent ne suffit pas.

C'est un peu tout le fonctionnement du dispositif, c'est-à-dire d'abord on est contre les appels à projets. Cela pose un problème les appels à projets parce qu'OK, c'est de l'argent distribué à des associations qui font des projets, qui formulent des projets, mais cela crée une dépendance de l'association par rapport à la collectivité territoriale ou par rapport à l'État. D'ailleurs c'est *vachement* critiqué par des universitaires, des sociologues parce que cela met le tissu associatif en situation de subordination par rapport aux pouvoirs publics qui deviennent des donneurs d'ordre. Cela pose un problème politique de fond à notre avis cette question d'appel à projets.

Puis, la question de la lutte contre la précarité, on pense que ce n'est pas juste une histoire de distribution de chèques. On ne dit pas que la Métropole ou que les administrations ne font que distribuer des chèques. On pense que cela pose le problème du développement des services publics. À notre avis, c'est même cela fondamentalement, que ce soit sur la question alimentaire, la question du logement, les questions de la précarité en général, cela pose le problème de services publics qui sont de plus en plus démantelés, qui disparaissent. Les étudiants et étudiantes sont confrontés à ce problème parce qu'il n'y a plus d'outils ni de dispositifs collectifs qui sont là pour répondre à des situations qui nous sont de plus en plus inquiétantes.

C'est un peu cela que l'on veut poser comme problème en votant contre, c'est-à-dire de montrer ou essayer de montrer qu'il peut y avoir d'autres façons de faire, d'autres politiques. C'est à notre avis en tout cas une prise en charge qui devrait être dans la politique des collectivités territoriales. C'est d'ailleurs poser le problème clairement du développement des services publics, de l'accès gratuit y compris même à l'alimentation. On pourrait redébattre de la gratuité parce que cela n'existe pas, mais c'est le problème de choix politique de fond.

C'est un peu tout cela que l'on veut dire et exprimer dans ce contre avec cette idée qu'il y a une véritable lutte à prendre en charge. C'est encore une fois se démarquer des logiques libérales, des logiques qui sont aujourd'hui d'une société de plus en plus inégalitaire. En effet, la pauvreté d'un côté, cela correspond à l'enrichissement à un autre pôle de la société. La pauvreté n'est pas une fatalité, elle ne vient pas comme cela. Elle est le produit d'une politique, le produit d'un système économique qui fait qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus de riches d'un côté, de plus en plus de pauvres de

l'autre. C'est un peu tout cela que l'on essaie de poser dans ce vote contre la délibération.

Mme Christine BOST : Vous êtes quand même un vrai paradoxe parce que ce matin, vous nous reprochiez de délibérer seulement pour la Libye et le Maroc et de ne pas faire le lien avec des politiques publiques locales. Ici, on propose une délibération et un accompagnement à hauteur des 80 000 euros, c'est-à-dire finalement plus important que ce que l'on va allouer d'une part à la Libye d'autre part au Maroc. J'avoue que je vous comprends difficilement. Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci. Tout simplement, en complément, je comprends l'intervention qui est faite par notre collègue, l'appel à projets, c'est important. Effectivement l'appel à projets, c'est quoi ? Cela permet de cadrer et cela nous évite un éparpillement qui ne serait pas forcément efficace parce que l'appel à projets repose aussi sur des critères que sont l'accès à la santé, l'alimentation, l'habitat, etc. C'est dans ce cadre que la Métropole peut intervenir dans le cadre de ces dispositifs sur des dispositifs cadrés. Si le dispositif n'est pas cadré, nous allons saupoudrer, cela va aller un peu n'importe où et cela ne va pas forcément répondre à la demande qui est l'expression des étudiants que nous essayons d'aider du mieux que nous le pouvons. Après on peut toujours considérer comme ce matin, que ce n'est pas suffisant. Mais nous sommes ici quelquefois au-delà de nos compétences et nous venons compléter des dispositifs d'État qui ne sont pas suffisants alors même que c'est la compétence de l'État. Je crois que l'appel à projets nous évite aussi un éparpillement qui, me semble-t-il, pourrait représenter un risque.

Mme Christine BOST : Merci. Monsieur Baptiste MAURIN.

M. Baptiste MAURIN : Quelques compléments. J'ai aussi un peu de mal à comprendre votre paradoxe Monsieur Philippe POUTOU. Alors que vous dites souhaiter aider les associations en difficulté, nous mettons en place un dispositif de 80 000 euros sur un appels à projets justement dans ce but et vous nous dites que vous n'allez finalement pas voter pour la délibération. Je peux comprendre que vous considériez qu'un appel à projets serve de cadre, que potentiellement cela met sous perfusion les associations, mais enfin cela permet surtout de développer des services sur le territoire et c'est quand même notre priorité.

J'ajoute quelques éléments. D'abord sur le logement pour vous rappeler quand même que nous avons un contrat d'objectifs et d'orientation qui a pour objectif d'avoir 6 000 logements étudiants supplémentaires d'ici 2030, que cela fait à peu près 600 logements par an et que pour l'instant on tient la cadence, on la tient même bien et que la Métropole œuvre pour pouvoir avancer.

Je veux aussi vous dire sur la mobilité, Monsieur Olivier ESCOTS, oui j'entends, mais nous avons une tarification sociale des transports qui permet aussi à beaucoup d'étudiants de bénéficier de la gratuité. Ce ne sera pas changé demain. Et nous avons déjà une grosse section en cette faveur.

Je veux vous dire aussi qu'au-delà de la question des 80 000 euros et de l'appel à projets ainsi que des trois thématiques qui ont été ciblées, nous travaillons à développer une mise en réseau de ces associations. J'étais encore avec elles la semaine dernière et elles me disaient que c'était la première fois qu'elles travaillaient dans ce mode de fonctionnement. D'ailleurs, elles nous remerciaient de cette mécanique qui leur permet de construire des projets ensemble et donc d'optimiser la manière d'intervenir. L'exemple est assez simple, nous avons commencé cet appel à projets, cela touchait

à peu près 1 000 étudiants. Nous avons posé nous-mêmes le constat que ce n'était pas suffisant avec cette volonté de mise en réseau et de travail ensemble des associations, on a réussi l'année dernière à toucher 12 000 étudiants.

Nous sommes donc en progrès. C'est une volonté aussi, Monsieur Philippe POUTOU, non pas de saupoudrer, mais de construire des politiques de cohérence et qui soient aussi en lien avec les communes, sur lesquelles résident les campus, qui elles aussi accompagnent ces associations. Tout est fait en cohérence, y compris que le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), avec le CRIJNA (Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine) pour que nous soyons présents là où on peut l'être et dans les meilleures dispositions.

Franchement je vous le dis, c'est un peu dommage de prendre cette position et de refuser clairement une délibération qui permet d'aider les étudiants qui en ont vraiment besoin en cette rentrée.

Mme Christine BOST : Merci, Monsieur Baptiste MAURIN. Pas d'autres interventions ?
Je lance le vote.

Le vote est clos.
Pour 96
1 contre

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Madame DEMANGE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur TRIJOLET

La délibération est adoptée.

Madame Isabelle RAMI.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n° 84, Madame Claudine BICHET, Réseau de chaleur et de froid 'Bordeaux Aéroport', Choix du mode de gestion, Lancement d'une concession pour la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien du réseau.

Mme BICHET

(n°84) Réseau de chaleur et de froid ' Bordeaux Aéroport ' - Choix du mode de gestion - Lancement d'une concession pour la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien du réseau - Décision – Autorisation

Mme BOST: Merci. Monsieur Jean-Claude FEUGAS a demandé la parole.

M. Jean-Claude FEUGAS : Madame la Présidente, mes chers collègues, notre conseil doit se prononcer sur le mode de gestion concernant ce nouveau réseau de chauffage urbain et faits nouveaux de froid sur le site de l'Aéroport à Mérignac.

Le Groupe communiste est bien sûr favorable au développement des réseaux publics que la Métropole initie depuis sa prise de compétence en 2014. Je ne rentrerai pas

dans une analyse de tous les réseaux avec leurs particularités fonctionnelles et opérationnelles qui maîtrisent les énergies renouvelables à un haut niveau atteignant une moyenne de 82 %, permettre des prix de fourniture à nos concitoyens et établissements sensiblement inférieurs aux autres modes de chauffage.

Cette stratégie métropolitaine des réseaux de chauffage est intéressante par sa volonté de développement qui doit déjà la promouvoir sur le plan national dans les meilleures références en ce domaine. Ne serait-il pas alors nécessaire d'avoir en ce sens à aborder le rôle de Bordeaux Métropole énergie notamment juridiquement pour une évolution permettant cette maîtrise métropolitaine ?

Pour chaque projet, il est présenté au conseil une synthèse de l'analyse comparative des différents modes de gestion. Ce type de travail est certes nécessaire, mais il semble ne pas être approfondi dans le cadre d'une recherche juridique et/ou politique devant permettre aux élus, donc à la Métropole de prendre la maîtrise d'ouvrage de chaque nouveau projet. Et donc nous avons droit à un copier-coller débouchant toujours sur la solution du recours à une concession mixte avec travaux. Le service Métropole des transitions énergétiques n'apparaît pas être étoffé à la hauteur des besoins pour mieux répondre à l'objectif de Bordeaux Métropole vers une métropole à énergie positive et neutre en carbone pour 2050 comme le propose notre Plan climat.

Le Groupe communiste émet la proposition que soit mise en œuvre rapidement une étude approfondie sur les possibilités de donner à notre métropole tous les moyens nécessaires à une gestion des nouveaux réseaux par une compétence totale de la maîtrise d'ouvrage avec un mode de gestion permettant la mise en place d'un service public innovant en ce domaine des réseaux de chaleur et de froid.

D'ailleurs, j'ai en mémoire que lors d'une intervention sur un précédent conseil, j'avais eu, me semble-t-il, une réponse orale se voulant attentive à une étude.

En conclusion, le Groupe communiste reste sur sa position habituelle en votant contre le recours à une concession mixte dans les travaux tout en précisant qu'il est partie prenante pour participer aux futurs COPIL (Comité de pilotage) de ce nouveau réseau. Merci de votre attention.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur Jean-Claude FEUGAS. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais faire court et je vous propose de joindre notre argumentation au PV plutôt que de relire une note d'autant plus que l'on partage globalement ce qui vient d'être dit par Monsieur Jean-Claude FEUGAS et le Parti communiste. Nous sommes pour un véritable service public géré par le public et nous sommes opposés à des DSP (Délégation de service public). Je ne vais pas redévelopper et je vous propose que notre note soit jointe au PV si cela vous va.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération car il s'agit une fois encore d'une délégation de service public. Vous donnez comme arguments qu'il n'y a pas à Bordeaux Métropole les compétences suffisantes mais peut être que vous pouvez recruter des gens compétents, de même vous dites que le privé prendra tous les risques, ça c'est l'argument toujours avancé sauf que vous oubliez de dire que le privé ne prend pas en charge le réseau de chaleur parce qu'il est sympa mais parce qu'il sait qu'il y a des bénéfices à faire. Nous sommes opposés à la privatisation de biens communs et à l'enrichissement de groupe privé notamment sur des choses essentielles comme l'énergie. Sur la question de l'opportunité du réseau de chaleur,

pas de souci ... cela va dans le bon sens. Cependant ce qui pose souci, c'est le choix d'une gestion déléguée sans justifier véritablement le rejet de l'option d'une gestion en régie directe.... D'autant que si je comprends bien, de toute façon, une bonne partie de l'investissement en infrastructure sera fait par la métropole et l'exploitation donc sera déléguée à une SEM dédiée ou les capitaux privés seront dominants.

Mme Christine BOST : Cela nous va parfaitement. Merci Monsieur Philippe POUTOU.
Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Je voudrais simplement saisir l'occasion pour remercier aussi l'équipe de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) qui travaille au quotidien avec ces entreprises et je crois que c'est aussi ce travail important de confiance au fil du temps qui a permis sur un sujet difficile d'aboutir. Je remercie également Madame Claudine BICHET d'avoir porté avec beaucoup de volonté ce dossier. Cependant, nous constatons qu'il est possible d'amener les entreprises vers un modèle économique et environnemental meilleur pour peu que des solutions soient proposées. Merci aussi aux équipes de l'OIM.

Mme Christine BOST : Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Madame la Présidente. Jusqu'à présent, j'avais plutôt été hésitant vis-à-vis de ces accords public-privé. Mais là, je vais voter pour en particulier souligner l'effort qui a été fait sur la géothermie parce qu'il me semble que j'avais déjà martelé le fait que l'on avait travaillé insuffisamment sur la Métropole sur cette énergie finalement très abondante et sur lequel on devra encore plus avancer. À mon sens, c'est un encouragement à faire encore plus de service public sur la géothermie de demain. Merci.

Mme Christine BOST : Merci. Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Simplement, en tant que méridionale, je tiens à exprimer toute notre satisfaction sur la réalisation de ce réseau de chaleur qui a été très attendu et auquel les services de Méridon ont aussi fortement contribué. Je veux également exprimer cette grande satisfaction quant au modèle qui a été proposé et qui je pense doit faire débat.

Mme Christine BOST : Madame Claudine BICHET.

Mme Claudine BICHET : Un petit mot, mais j'ai été devancée dans les remerciements puisque cela a été vraiment, je l'ai dit dans mes propos introductifs, une collaboration qui n'a pas été forcément toujours très simple. En tout cas, il y avait une volonté commune et nous avons réussi à trouver les conditions de cette réalisation.

Je tenais bien sûr à remercier les services qui ont vraiment travaillé dur pour arriver à ce résultat, bien sûr l'OIM Aéroparc comme cela a été dit, et la commune de Méridon qui a aussi participé à ces discussions et bien sûr l'ensemble des industriels qui à mon sens vont quand même bénéficier d'un véritable atout. En effet, par ce réseau de chaleur, ils vont pouvoir décarboner leur process industriel et donc participer à la trajectoire de neutralité carbone de notre Plan climat qui, comme je le rappelle très souvent, ne pourra jamais être atteint avec la collectivité seule. C'est uniquement en embarquant l'ensemble des acteurs du territoire que nous pourrons y arriver. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci à Madame Claudine BICHET pour tout le travail qu'elle effectue. Nous passons au vote. Je lance le vote.

Pour 93
0 abstention
4 contre

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur MAURIN, Monsieur CAZABONNE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur TRIJOLET

La délibération est adoptée.

On passe à la délibération suivante.

Mme RAMI : Délibération n°85, Madame Claudine BICHET, Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise 2019-2030 - Avis de Bordeaux Métropole sur le projet élaboré par le Préfet de Gironde.

Mme BICHET
(n°85) Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération bordelaise 2019 - 2030 - Avis de Bordeaux Métropole sur le projet élaboré par le Préfet de Gironde

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ?

M. Philippe POUTOU : C'est une explication de vote. On vote contre, ce sont peut-être des paradoxes que nous avons, pas forcément faciles à comprendre ou faciles à suivre. Mais on a deux choses qui nous posent problème dans ce rapport. Même si la préoccupation évidemment, c'est la protection de l'atmosphère, il y a des tas de choses que l'on peut partager, mais ce qui nous pose problème. C'est la question des pesticides qui n'est pas traitée (le mot est cité une fois dans une parenthèse). Il n'y a pas d'axe sur une bataille contre les pesticides qui, à notre avis, posent un problème de pollution un peu générale, pas que dans l'agglomération bordelaise.

Puis, la question de la pollution liée au trafic des croisières de paquebot. Le fait que cela ne soit pas mentionné alors que nous apparaît des problèmes importants, discrédite d'une certaine manière un peu tout le dispositif.

C'est pour cette raison que l'on se démarque de cette convention ou de ce plan de protection d'atmosphère. Nous votons contre parce que l'on considère qu'il y a des tas de façons de faire différentes, en tout cas, il y a des prises en compte urgentes à faire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'abstenir parce que sans réellement appuyer encore une fois les propos de Monsieur Philippe POUTOU, c'est vrai que l'on peut toujours faire mieux. Il est donc déjà bon de faire ce que l'on peut. Cependant, j'aimerais que l'on tienne compte aussi d'un paramètre supplémentaire, c'est surtout par rapport aux pays voisins. Notamment l'Espagne, qui a avoué en avril 2020 avoir œuvré vis-à-vis de sa géo-ingénierie à pulvériser ce que l'on appelle les chemtrails, c'est-à-dire des particules qui « aident » à faire pleuvoir pour certains, et pour d'autres évidemment à faire de la chaleur parce que l'on a besoin de faire venir les touristes. Donc, l'Espagne a avoué très difficilement parce que cela s'est fait presque *incognito* en avril 2020. Vous vous rendez-compte, toute l'Europe était en pandémie, donc les choses se sont faites en *catimini*, mais cela avait bien évidemment commencé bien plus tôt.

Notre État aujourd'hui français, je pense qu'il cache aussi cette technologie et en particulier, j'aimerais que l'on tienne compte aussi dans cette analyse aérienne de ce que l'on respire, de toutes les particules qui seraient de cette technologie, du baryum, de l'aluminium et d'autres sels d'argent qui finalement rentrent dans la population soit par les airs, soit par l'alimentation. Et aujourd'hui, vous avez comme des gens qui arrivent à avoir une position, et cela en devient assez grave, c'est que finalement, j'ai entendu une professeure du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) dire que le bio n'existe pas parce qu'il y a les chemtrails. C'est-à-dire qu'en fin de compte, on va, à un moment donné, faire même une forme de déni de la réalité entre une pollution aérienne à haute ou en moyenne altitude et puis une pollution qui est faite directement sur les aliments.

Je crois qu'il faut vraiment mesurer, il faut savoir de quoi on parle, et cela veut dire qu'il faut que notre métropole maîtrise ces sujets et que l'on soit capable de donner à tous les citoyens une véritable information précise de la façon dont aujourd'hui ils ont une pollution qui est orchestrée ou pas via les chemtrails, mais aussi tout ce qui a été évoqué tout à l'heure sur les particules. On pourrait revenir aussi sur les molécules du freinage, c'est-à-dire les plaquettes, on a aussi l'usure de pneus, cela veut dire qu'il faut aller chercher les particules là où aujourd'hui on ne cherche finalement qu'à faire un petit peu parfois un peu de communication. Il faut vraiment rentrer dans le dur et je pense que c'est important de le savoir et je pense qu'il faut s'atteler à cette ambition. Je m'abstiens, mais c'est encourageant, allons-y, fonçons !

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Didier CUGY.

M. Didier CUGY : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Après Monsieur Marc MORISSET, il faut quand même rappeler quelles sont les principales problématiques de santé publique en termes de pollution de l'air, c'est le tabac qui fait quand même 85 % de la mortalité du cancer du poumon, ce sont des expositions professionnelles. Puis éventuellement d'autres expositions naturelles comme le radon comme on le sait dans le Massif central et en Bretagne.

Bien naturellement, il ne faut pas oublier non plus les autres facteurs qui permettent de préserver la santé et qui vont entrer avec l'air, c'est l'activité physique. Les études qui ont été menées au Vietnam nous montrent qu'avoir une activité physique régulière même en environnement pollué améliore l'espérance de vie, améliore la qualité de vie.

Puis, le dernier point est en rapport naturellement avec l'alimentation et la nutrition. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette délibération et aussi mettre l'accent sur l'importance qu'il y a à travailler, à réduire l'exposition au tabac et notamment comme ce qui a été fait à Bordeaux autour des écoles. Les espaces sans tabac, c'est très

important, mais aussi la place de la végétalisation et nous pouvons aussi nous féliciter du programme « 1 million d'arbres » qui est mené sur l'ensemble de notre métropole, qui va et qui pourra, j'espère, contribuer à assainir notre atmosphère. Bien naturellement, on ne peut qu'être très favorable à cette délibération. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je ne vois plus de demande de parole. On passe au vote.

Pour 96
Abstention 1
Contre 1

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZABONNE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur TRIJOLET

La délibération est adoptée.

On revient à la délibération n°64.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°64, Monsieur Alain GARNIER, Économie sociale et solidaire - Soutien de Bordeaux Métropole aux structures d'action solidaire (Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours populaire, Emmaüs Aquitaine)

M. GARNIER

(n°64) Economie sociale et solidaire - Soutien de Bordeaux Métropole aux structures d'action solidaire (Banque alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Emmaüs Aquitaine)- Autorisations – Décisions

Monsieur Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, bien évidemment notre groupe se félicite de cette délibération alors même qu'elle ne s'inscrit pas directement dans nos compétences.

Les crises successives que nous traversons n'ont fait qu'augmenter le halo de pauvreté et le nombre de personnes qui ont besoin d'avoir recours à l'aide des associations humanitaires. La crise inflationniste que nous traversons accentue cette réalité et rend la vie quotidienne de nombre de nos concitoyens encore plus difficile. Dans ces circonstances, nous approuvons que notre établissement prenne ses responsabilités.

Cependant, regardons bien les difficultés dans lesquelles sont les associations humanitaires prises en étau entre les demandes toujours plus importantes, des coûts qui augmentent et l'aide de l'État et de l'Europe qui ont tendance à diminuer. Il y a une

réalité qu'il faut bien mesurer. Le cri d'alarme du Président des Restos du Cœur a permis de révéler au grand jour cette situation.

Vous avez parlé de solidarité. Oui, la solidarité nationale exige, elle ne peut se résumer au chèque d'un milliardaire à des fins de communication s'achetant ainsi une image. Mes chers collègues, les inégalités n'ont jamais été aussi fortes dans notre pays, chaque crise accentue cet égard. Il y a donc urgence à changer de politique nationale afin que l'on sorte du discours jamais suivi d'actes et à remettre la solidarité nationale au centre du développement de notre société. Vous avez bien compris, nous voterons cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je vais voter évidemment pour, je vais abonder aussi les propos de Madame Claude MELLIER. C'est vrai qu'à un moment donné, cela devient indécent quand des milliardaires ne payent pas leurs impôts, ils arrivent quand même à faire de la communication sur ce qu'ils donnent.

J'aimerais bien que, comme je l'ai dit en conseil de Saint-Médard-en-Jalles mercredi dernier, que l'on essaie justement de se passer de ces associations parce que finalement, cela veut dire que l'on est toujours en lacune. Je reprendrai et à bannir si possible la parole de Monsieur Christian ESTROSI qui disait : « on va se féliciter que cela dure longtemps qu'il y ait les Restos du Cœur ». Mais non, au contraire, il faut essayer d'endiguer tout cela.

Ma proposition, et je crois que cela peut faire partie des choses qui feraient « honneur » à la transition écologique et surtout à l'écologie politique, c'est redonner le pouvoir citoyen dans la logique d'autonomie et derrière la liberté évidemment. Dans l'autonomie, c'est surtout essayer d'aider les gens à avoir un nouveau droit humain que l'on appelle un revenu de base et qui ferait en sorte d'éviter d'avoir peut-être pour certains une critique à faire avec ce qui avait été dit avec Monsieur Philippe POUTOU. C'est-à-dire qu'il y a une politique de l'État, mais elle n'est pas suffisante. Après on n'arrive pas à dire : « cela ne va pas », mais non. Il faut voir qu'il y a du positif dans cette délibération, mais à côté de cela, je pense que la métropole s'honorerait de faire une motion pour demander un nouveau droit humain et que vous retrouvez l'autonomie tout simplement souveraine de pouvoir donner à tous les concitoyens ici de quoi vivre dignement. Cela veut dire que soit c'est l'idée du revenu de base, soit de façon intermédiaire l'idée de la monnaie locale, le gemme, et j'y reviendrai plus tard. Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Anne FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci Monsieur le Président. Je suis quand même étonnée, nous avons eu trois interventions qui se plaignent d'une aide de 10 millions d'euros pour les associations d'aides alimentaires. Mais comment vous pouvez dire cela quelques instants seulement après avoir traité la question de la précarité étudiante ? Après avoir dit que pour les étudiants, le problème c'était aussi une question d'alimentation ? Après avoir parlé de l'augmentation de 30 % des demandes auprès des Restos du Cœur ?

Nous devons nous féliciter quand une aide financière arrive, nous devons sortir des postures politiciennes et nous dire : « cela sera toujours cela de pris pour les associations d'aides alimentaires ». Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui dans la délibération que vous nous proposez ? Vous critiquez les 10 millions d'euros. La subvention pour la Banque alimentaire, elle baisse. La subvention pour les Restos du Cœur, elle baisse. La subvention pour le Secours populaire, elle baisse. Je suis désolée, avec cette explication de vote, je voterai contre cette délibération. Je ne comprends pas comment vous pouvez vous-même critiquer les aides qui sont données,

demander il y a 10 minutes des aides pour les associations d'aide alimentaire dans l'urgence dans laquelle elles sont et décider aujourd'hui de baisser la part de la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais faire une explication de vote, mais juste avant, je réponds à Madame Anne FAHMY, un élément de réponse parce que nous aussi, nous contestons et dénonçons un peu l'attitude de Monsieur Bernard ARNAULT et de tous ces ultra riches milliardaires qui font les malins en disant : « on est généreux ». C'est pour dire que la richesse de ces gens, c'est de la richesse en grande partie volée parce qu'elle est détournée de l'argent public. Parce qu'il y a des chiffres qui sont terribles aussi, c'est que l'État et même les collectivités territoriales, mais en tout cas la politique de l'État, c'est de subventionner les entreprises. Et, la somme d'année en année augmente, c'est 140 milliards *a minima*. Donc, ces alternatives économiques qui essaient de faire des estimations.

De plus en plus, ces grosses entreprises reçoivent de l'argent public pour au bout du compte continuer à licencier ou à fermer les entreprises. On peut quand même considérer que l'argent de ces ultras riches est en partie le résultat de ces politiques libérales qui détournent l'argent des collectivités et c'est au détriment des services publics qui disparaissent. On peut quand même avoir un regard très critique sur ces ultras riches qui ne donnent plus à la collectivité et qui d'ailleurs cherchent à payer de moins en moins d'impôts. Puis, d'un autre côté choisissent où ils donnent l'argent à des moments très médiatiques. Je pense qu'il y a des raisons aussi de critiquer cette attitude. Et, comme cela a été dit juste avant, de poser le problème qu'il faudrait une autre fiscalité qui fasse les riches et qui permettrait à l'État et aux collectivités d'avoir des moyens beaucoup plus importants pour répondre aux besoins sociaux.

Maintenant, sur la délibération, on vote pour. Cette fois je crois que l'on n'est pas dans des contradictions, mais cela nous apparaissait plus simple comme délibération. On vote pour, mais cela dit, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été formulé par d'autres avant moi. C'est pour cela que je propose que la note que j'avais prévu de lire soit basculée dans le PV.

On pense que ce travail des associations est d'autant plus important qu'il y a de moins en moins de service public, c'est toujours un peu ce problème politique de fond.

Puis, l'autre chose, et je la lis, c'est une toute petite citation d'une anthropologue. Cette fois, c'est un anthropologue, parce que tout à l'heure j'ai dit anthropologue alors que c'était un ou une professeure de droit. Là, c'est Madame Bénédicte BONZI qui parle par rapport au bénévolat et aux bénévoles. Là aussi, il y a un problème à notre avis qui est important, c'est que ce travail associatif est fait en grande partie par des personnes bénévoles. C'est bien parce que c'est de la générosité, mais cela pose un problème parce que ce sont aussi des emplois qui pourraient être rémunérés parce qu'il n'y a pas de raison que ce soient toujours des bénévolats quand c'est de l'aide sociale. Cette phrase de Madame Bénédicte BONZI qui est une anthropologue qui dit que « L'utilisation des bénévoles, c'est une forme d'utilitarisme. On utilise les bénévoles à d'autres fins que celles qu'ils voudraient avoir eux-mêmes, car s'ils permettent de restaurer la dignité, ils ne peuvent pas restaurer la justice ». Pour cette anthropologue, déléguer l'aide alimentaire aux associations signifie, et je recite Madame Bénédicte BONZI, que « L'État providence n'existe plus, le filet de sécurité de notre société se délite complètement », et je vous propose de passer le reste de la note au PV.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons pour. D'accord pour soutenir ces 4 associations. Mais nous regrettons que cette question sociale ne soit pas prise en charge par l'Etat et à défaut par la Métropole autrement dit par les pouvoirs publics dont c'est la responsabilité. Encore une fois les pouvoirs publics ne peuvent se décharger sur les associations. Bénédicte Bonzi (anthropologue) décrit la souffrance des bénévoles qui fournissent du travail gratuit et de qualité, sans pour autant avoir les moyens d'agir contre la précarité "c'est une forme d'utilitarisme, on utilise les bénévoles à d'autres fins que celles qu'ils voudraient avoir eux-mêmes, car s'ils permettent de restaurer la dignité, ils ne peuvent pas restaurer la justice". Pour l'anthropologue, déléguer l'aide alimentaire aux associations signifie que "l'État providence n'existe plus. Le filet de sécurité de notre société se délite complètement." Les pauvres ne devraient pas se contenter des restes ou des invendus des super marchés qui favorisent la surproduction et le gâchis. Une solution : mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation qui permettrait à chacun chacune de se nourrir correctement. Mais encore une fois, à notre avis, le travail de ces structures ne peut être efficaces que si du côté des pouvoirs publics une politique est menée contre les dégâts d'un système économique qui provoque toujours plus de pauvreté. On sait que les associations même soutenues ne peuvent pas répondre au niveau de pauvreté. On l'a vu avec les alertes des Resto du Cœur ou du Secours populaire. La générosité de la population, les aides des collectivités ne suffisent pas. Ça pose encore la question de lutter pour les services publics, se mobiliser contre la disparition des services publics ou leur démantèlement. On ne voit aucune délibération se positionnant en défense des services publics menacés, santé, poste, logements... pourquoi la réponse n'est pas la mise en place maintenant de la sécurité sociale alimentaire, chose discutée au Département notamment. Pourquoi il n'est pas affirmé qu'il s'agit de mettre en place un plan d'urgence ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Je suis, Madame Anne FAHMY, un peu surpris par votre intervention. Je me permets de vous le dire, mais de la part d'un Gouvernement quand vous lisez toutes les associations, la suppression de l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune) qui a conduit à un effondrement des dons qui étaient défiscalisés auprès de toutes les associations dont nous parlons ici et qui les a plongées dans la difficulté. Le refus d'accompagner par une indexation des salaires sur les prix qui a fait basculer toute une partie de la population dans la précarité. Venir nous dire à nous que nous serions responsables des difficultés de précarité que rencontrent les gens et les associations aujourd'hui, je me permets de vous dire que c'est quand même un petit peu fort de café et je suis sûr que le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour corriger tout cela.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Un peu dans le même sens, Madame Anne FAHMY, et dans le cadre des relations directes que nous avons vous et moi, vous nous avez présenté une requête, je me permets à mon tour de vous en présenter une.

Pourriez-vous convaincre votre voisin, ministre, aujourd'hui absent, et allié politique de convaincre le Gouvernement qu'il s'investisse davantage sur la résorption de la misère sociale à laquelle nous, maires, sommes directement confrontés ? Qu'il le fasse en direct ou qu'il le fasse en nous aidant davantage dans le cadre de ses obligations dans lesquelles nous sommes obligés de suppléer quotidiennement les carences de l'État vis-à-vis de ces situations-là. Je compte vraiment et très amicalement, Madame Anne FAHMY, sur votre pouvoir de conviction vis-à-vis de votre voisin et de vos alliés politiques pour agir en ce sens.

Applaudissements.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Anne FAHMY.

Mme Anne FAHMY : En même temps c'est une réponse, ce sera plus spontané, je vais répondre amicalement à l'appel de Monsieur Pierre HURMIC pour dire que je passerai le message bien sûr à votre ministre préféré qui devait être là aujourd'hui, je vous le précise quand même, et qui a dû annuler sa venue au dernier moment.

Je voudrais quand même rappeler aussi que je n'ai pas dit bien sûr que c'était de votre faute. J'ai juste rappelé car personne ne l'a précisé, que cette délibération baisse le montant des subventions pour la banque alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours populaire.

Dans le contexte, c'est bien d'aider Emmaüs, mais on aurait pu augmenter notre enveloppe. On attribue des subventions pour des tas d'autres sujets. Encore une fois, c'est aussi la proximité du sujet de la précarité étudiante où vous avez appelé de vos vœux à des aides. Puis, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Thomas CAZENAVE vous a sans doute déjà entendu puisque dans le pacte de solidarité de la semaine dernière, l'État double le montant de son aide aux associations alimentaires, il ajoute 156 millions d'euros d'urgence. C'est inscrit dans la Loi de finances 2024. Vous voyez, vos désirs sont déjà exaucés.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais sans doute poser une question bête puisque je n'appartiens pas à cette commission, mais je vous ai tous écoutés avec attention. Pourquoi les subventions de la Métropole baissent ?

M. Pierre HURMIC (hors micro) : Il y a davantage d'associations.

M. Christophe DUPRAT : Je suis désolé, on vote tous les ans un budget qui est globalement d'un milliard d'euros. Je ne sais pas de combien elle baisse, je ne me rappelle pas le montant.

Mme FAHMY (hors micro) : 10 000 euros chacun.

M. Christophe DUPRAT : 10 000 euros chacun ? Cela fait 40 000 euros. Vous pensez que dans la situation dans laquelle on est aujourd'hui, nous sommes à 40 000 euros près ? Je ne vois pas pourquoi elles baissent. J'avoue, je ne comprends pas. Et je ne suis sans doute pas le seul élu à me poser la question.

Mme Géraldine AMOUROUX : Merci, Monsieur le Président, pour ma part, c'est une réaction un peu épidermique, je vous le concède, mais devant les propos caricaturaux que l'on a entendus, je crois qu'un milliardaire qui donne 10 millions d'euros, pourquoi cracher dessus ? J'ai envie de dire, tous les milliardaires devraient faire la même chose et on en a quelques-uns dans notre pays. Vous êtes tombés dans un propos qui est à mon avis complètement décalé. Alors attention, je n'ai aucune accointance avec Monsieur Bernard ARNAULT, je n'ai pas d'action et je ne suis pas une de ses clientes. Mais on est dans des propos tellement caricaturaux. Qu'en savez-vous qu'il ne paye pas d'impôts ? Tout ce que vous dites est gratuit et sans fondement. Tant mieux qu'il ait donné 10 millions d'euros et si les joueurs de foot milliardaires et autres veulent faire pareil, tant mieux.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur le rapporteur, avez-vous des réponses ?

M. Alain GARNIER : Oui juste pour corriger une coquille dans mon propos, c'est Emmaüs Aquitaine et non pas Emmaüs Gironde qui est concernée. L'enveloppe globale ne change pas, 150 000 euros, certains nous expliquent qu'il faut faire attention aux dépenses de fonctionnement et puis là il faudrait libérer.

J'annonce simplement qu'en 2020 le montant était de 25 000 euros. Nous avons monté jusqu'à 50 000 cette répartition avec maintenant Emmaüs Aquitaine qui est subventionnée aussi. C'est le choix qui a été fait aujourd'hui. Nous verrons avec les associations.

Je vous informe aussi qu'en 2024, la partie résilience alimentaire sera transférée sur le budget de la Direction de la nature en lien avec la stratégie de résilience alimentaire. **Monsieur Patrick PAPADATO** aura le sujet à traiter pour l'année prochaine et il sera encore temps éventuellement d'ajuster le budget, mais aujourd'hui ce n'est pas le choix qui a été retenu. Je vous remercie.

M. Christophe DUPRAT (Hors micro) : On en appelle au Président. On va trouver 30 000 euros quand même dans notre budget, non ?

M. le Président Alain ANZIANI : On va regarder cela. Personne ne prend la parole après le rapporteur.

M. Alain GARNIER : Je précise aujourd'hui que les associations ne nous ont pas sollicités pour avoir une aide supplémentaire sur le budget qui a été proposé.

M. le Président Alain ANZIANI : On va regarder cette question de plus près. Je passe au vote.

Pour 62
Abstention 13
Contre 19
NPPV 1

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY

Contre : Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESKINA, Monsieur

**RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,
Madame ROUX-LABAT, Madame
SABOURET, Monsieur TROUCHE**

**Ne prend pas part au vote : Madame
FERREIRA, Madame TERRAZA,
Monsieur MAURIN, Monsieur
CAZABONNE, Madame
CORNACCHIARI, Madame JUSTOME,
Monsieur MORETTI, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur PUJOL**

La délibération est adoptée, mais je voudrais dire avec Monsieur Alain GARNIER que l'on est tout à fait prêt à regarder de nouveau cette question, s'il faut améliorer, on améliorera. Bien sûr. On va faire un bilan de tout cela. Merci.

Mme RAMI : Délibération n°65, Monsieur Alain GARNIER, soutien à l'économie de proximité, Partenariat 2023 entre Bordeaux Métropole et la Chambre des métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine, Gironde, Programme d'actions.

M. GARNIER

(n°65) Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2023 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine Gironde - Programme d'actions - Décision – Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Patrick BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Président. Ce que je voudrais dire surtout, c'est que l'itération de cette délibération ne doit pas cacher l'importance qu'elle représente.

On parle de la Chambre des métiers et de l'artisanat, cela veut dire que l'on parle de notre quotidien, de nos concitoyens aussi, leur quotidien en termes de service, en termes d'artisans. C'est primordial pour notre activité présente, notre économie présente. Cela fait partie de l'attractivité d'un territoire et je crois que c'est important de le redire. Nos commerçants, nos artisans, en difficulté majeure eux aussi avec la transition énergétique, ont du mal à accepter à prendre ce virage. On ne les a pas beaucoup aidés pour ne pas dire pas du tout, c'est peut-être regrettable. Certains baissent le rideau.

Pour l'exemple, au Bouscat, deux boulangeries et une boucherie ont « baissé le rideau » alors qu'elles fonctionnaient très bien avec une très belle clientèle et toutes les trois pour des raisons de budget énergétique. C'est x 4, x 5, x 6, cela finit par ne plus être tenable. Je regrette que nous ne les ayons peut-être pas mieux aidés que cela. La CCI France (Chambre de commerce et d'industrie) et la CCI Nouvelle-Aquitaine avec la Préfecture de région ont conclu un accord de manière à mieux accompagner ces artisans et ces commerçants dans la transition énergétique. Nous ne l'avons pas fait, c'est peut-être dommage surtout que cette année 2023 soit aussi l'année où l'on commence à rembourser les PGE (Prêt garanti par l'État), ce n'était pas le moment de les laisser seuls se débattre avec leurs problèmes.

Nous voterons pour, c'est bien évident, il n'y a pas de débat là-dessus. Cette délibération finalement renvoie aussi à une délibération que nous traiterons dans quelques heures peut-être, la 116, qui est la délibération sur la CIA (Commission d'Indemnisation à l'Amiable), où nous aurons là aussi un vote certainement contre, ce qui nous est proposé. Celui-ci, nous votons pour bien évidemment. Merci de votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Emmanuel SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Très rapidement, Monsieur le Président, au titre de la précédente délibération, de regretter à nouveau la non-réunion pour la 2^e année consécutive de la Commission des subventions qui était auparavant sous l'égide du vice-président ou de la vice-présidente en charge des finances et qui permettait justement d'avoir un zoom sur l'ensemble des subventions données à toutes les associations et qui nous permettait d'éviter d'avoir ce genre de débats en conseil.

Sur cette délibération, j'ai échangé avec Madame la vice-présidente ce matin, Madame Marie-Claude NOEL, vous rappeler tous les signaux négatifs que nous envoie le secteur du bâtiment. En France, et singulièrement sur notre Métropole. Aujourd'hui on a beaucoup parlé de construction de logements, mais on voit bien quand même que ces acteurs sont vraiment en train d'être étouffés. On en connaît évidemment les raisons : la hausse des matières premières, la hausse des taux d'intérêt. Il y a aussi la suppression de certains dispositifs et niches fiscales. De vous rappeler comme on l'a fait de façon complètement apaisée, que nos décisions dans le cadre de la prochaine modification du PLU (Plan local d'urbanisme) qui doit être votée tout début 2024, doivent nous permettre de poursuivre tout un tas d'objectifs tout à fait louables en matière de transition écologique, en matière d'aménagement du territoire. Mais, ne pas constituer un obstacle supplémentaire au risque non pas de parler des acteurs de l'immobilier, mais de voir vraiment un effondrement généralisé de la construction sur la Métropole et des conséquences que cela pourrait avoir.

C'était un élément de rappel. Je sais que vous en êtes conscient, Monsieur le Président, mais de dire que l'on devra avoir là le silo qui tremble pour éviter de rajouter de la crise à la crise sur notre Métropole en particulier pour éviter les grands discours, mais que l'on soit dans le concret. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Alain GARNIER : Simplement ajouter que pour les artisans du bâtiment, notamment il y a aussi l'action de la Métropole avec la rénovation énergétique des logements qui permet d'avoir une source d'activité sur laquelle les artisans devront s'orienter dans les années à venir pour compenser la baisse de la construction. Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Soyez assurés que nous sommes très attentifs aux besoins des artisans et des milieux économiques et que l'on sait qu'il n'y a pas que l'économie sociale et solidaire, mais qu'il y a beaucoup d'autres secteurs aussi qui méritent notre soutien. On y veille, on l'a montré au moment du Covid, on a mis en place un dispositif qui s'est avéré très utile pour notre économie. Merci.

Je passe au vote.
Pour 92
2 abstentions

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BOZDAG, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZAUX, Monsieur
CAZENAVE, Monsieur GOMOT,
Madame JUSTOME, Madame
LACUEY, Monsieur POIGNONEC,
Monsieur PUJOL**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme RAMI : Délibération n°68, Monsieur Jean-François ÉGRON, Rapport social unique 2022 – Approbation.

M. EGRON
(n°68) Rapport social unique 2022 – Approbation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Fabienne HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci, Monsieur le Président. Quelques observations concernant ce rapport social, on souligne effectivement les avancées. Il a une importance capitale car il vise à éclairer les décisions stratégiques et la gestion des ressources humaines au sein de notre collectivité en offrant une analyse exhaustive de plusieurs aspects, notamment les recrutements, la formation, la rémunération, la santé, l'égalité professionnelle entre les sexes et la prise en compte du handicap.

Il y a deux points qu'il me semble important de souligner et sur lesquels nous n'avons pas vraiment de réponse. C'est d'abord le taux d'absentéisme pour raisons médicales qui continue à croître cette année puisqu'il atteint 9,66 % en 2022 par rapport à 2021. Il était à 9,09 %, et cela nous place au-dessus de la moyenne nationale qui est de 8,60 %. Ce taux d'absentéisme a une signification particulière, en tout cas il nous préoccupe d'autant plus que le nombre d'arrêts de travail les plus longs : compris entre 16 et 30 jours ainsi que ceux de 31 à 90 jours dépassent en nombre les arrêts de courte durée. Au-delà de la simple présentation de chiffres, ce taux et ces durées mettent sans doute en lumière des dysfonctionnements au sein de notre organisation et constituent un signal d'alerte quant au bien-être au travail de nos agents. Il nous semble essentiel de noter qu'un taux d'absentéisme moyen annuel excédant les 8 % est considéré comme acceptable, un taux qui s'approche des 4 % témoigne quant à lui d'une excellente santé organisationnelle. On aimerait avoir des éléments sur ce taux d'absentéisme.

Un autre aspect réside dans la catégorie des accidents de trajet quand on regarde précisément puisque l'on enregistre la plus forte progression avec une augmentation de 28,3 %. De plus, le nombre de jours d'absence due à ces accidents de trajet augmente de près de 67 %.

En cette période, nous préconisons l'adoption de modes de mobilité douce, notamment

la bicyclette qui malheureusement affiche le taux le plus élevé d'accidents. Cette statistique souligne de manière pressante l'impérieuse nécessité de renforcer la sécurité des modes de déplacements doux au sein de notre Métropole.

En conclusion, il est impératif de reconnaître que notre succès en tant que collectivité repose sur le bien-être de nos agents et leurs capacités à s'épanouir au sein de notre organisation. Nous sommes investis dans de la responsabilité de créer un environnement où nos employés sont soutenus, valorisés et en sécurité. Lors de nos récentes discussions en commission, vous avez fait part de votre intention de mettre en œuvre un plan d'action destiné à agir sur cet absentéisme justement. Cependant jusqu'à présent, nous ne disposons d'aucune perspective claire quant à l'établissement d'un calendrier pour la mise en place de ces actions concrètes. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Pascale PAVONE.

Mme Pascale PAVONE : Merci, Monsieur le Président, mes collègues, avant d'aborder le fond du sujet de mon intervention sur le RSU (Registre social unifié), je souhaiterais saluer et remercier vivement les agents qui récoltent, compilent, enregistrent et exportent une multitude de données sur le RSU sur l'ensemble des 10 thèmes qui le concernent, bravo et merci à eux.

Le RSU doit construire un socle commun de données vérifiées, fiabilisées, destinées à être communiquées. On pourrait sans doute en rester là une fois les données collectées, exportées, la mission pourrait être remplie.

Deuxième option, en faire un véritable outil d'analyse et un dispositif vivant, il deviendrait donc un indispensable outil de gestion RH qui doit permettre de déterminer des lignes claires de gestion avec une stratégie pluriannuelle de pilotage RH. Voici la deuxième année que ce RSU nous est présenté pour la Métropole et si l'on considère qu'il est un formidable outil de dialogue social, il doit être générateur d'amélioration.

Cette, année à la lecture du document, certains chiffres sont plutôt encourageants par exemple en ce qui concerne les sanctions 18 au lieu de 44, et puis une hausse de la demande des temps partiels par les hommes. Puis, on peut s'en réjouir également une baisse de dossiers traités, des demandes d'aide de nos agents, instruites par le comité d'attribution d'aide financière.

Cependant, d'autres données pourraient être questionnées en instance avec l'ensemble des acteurs de terrain. Par exemple, on constate une forte croissance de recrutement : +151 recrutements et une forte croissance des contractuels sur emplois permanents. Peu d'emplois d'exécution dans ces recrutements, mais une augmentation massive des catégories A et des catégories B. On a également et je m'en suis réjoui des motifs de sanctions qui, même si les sanctions baissent, peuvent poser question puisqu'elles augmentent tel que celui du harcèlement, de la violence et des agressions. On voit également qu'aucun homme n'est parti ou ne partira en congé parental, a fait la demande tout au moins. Beaucoup moins de titularisation aussi, ce qui a des conséquences sur la titularisation des femmes. Puis, nous constatons aussi que la participation de Bordeaux Métropole sur le prix d'un plateau-repas est en baisse. L'année dernière 72 %, cette année 70 pour un coût/agent qui devient de plus en plus important. Alors peut-être qu'en fonction des plans d'action qui sont mis en place, et je rejoindrai ma collègue, qui ne nous sont pas communiqués, un simple tableau mentionnant les actions qui sont déjà réalisées, celles qui sont en cours de réalisation et celles qui devraient être réalisées, pourrait donner une visibilité d'une prise de conscience de la réalité.

Avant de se comparer avec les grandes métropoles, pourrait-on se comparer d'une année sur l'autre et permettre ainsi de décomplexifier la lecture ? Par exemple, voir apparaître les données de l'année présente et celle de l'année précédente côte à côte, ce qui actuellement n'est pas fait ou est fait pour quelques items. Communiquer également à tous les sujets priorités pour rendre ce RSU plus vivant et en faire un véritable outil de transparence.

Alors au-delà des belles formules, le RSU doit surtout servir les agents en fixant les priorités afin d'améliorer l'émission de ceux-ci et donc obtenir un meilleur rendu du service public. Puis, peut-être aussi à viser, à renforcer l'attractivité Bordeaux Métropole dans un moment où la concurrence est vive et l'attractivité est un véritable enjeu pour garder nos talents.

Bien évidemment, les élus du groupe Métropole commune vont approuver ce RSU parce qu'il est aussi le résultat du travail et les propositions des remarques qui sont faites dans les instances auxquelles nous participons. Cependant, nous resterons très attentifs à la politique menée en matière de ressources humaines particulièrement sur les items participant aux conditions de travail nécessaires à l'épanouissement et à la motivation de nos agents. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais être plus court, je vais laisser une note en parallèle et juste essayer d'être sur les arguments de fond pour nous.

On s'abstient sur le rapport parce que l'on ne voit pas le sens que cela a de voter pour un rapport. Habituellement, les rapports, on ne vote pas, c'est ce que j'avais compris. Donc on s'abstient parce que l'on ne voit pas à quoi cela sert, mais je rejoins ce qui a été dit précédemment. C'est vrai que c'est un rapport très intéressant, mais comme souvent d'ailleurs les rapports qui sont faits parce qu'il y a un important travail qui est fait. C'est vrai que tous ces chiffres permettent quand même d'avoir une vision un peu de la situation, mais une vision qui est insuffisante parce que d'abord, il nous apparaît manquer le point de vue des organisations syndicales ou de ce que l'on appelle les instances représentatives des salariés. Cela nous aiderait peut-être à mieux appréhender quelques chiffres. Cela peut rejoindre peut-être ce qui a été dit précédemment, c'est de nous aider à comprendre la situation et de voir vers quoi on peut aller pour améliorer la situation. L'intérêt d'un rapport comme cela qui est très détaillé, c'est de préciser une politique pour la suite et de répondre à des besoins qui sont exprimés. Là, on voit autour de la question de l'absentéisme, il y a quelque chose analysé de particulier sur les conditions de travail, sur le manque d'effectif, sur la souffrance au travail, sur les rapports hiérarchiques. Toutes ces choses-là que l'on ne voit pas. Les chiffres ne nous permettent pas de voir tout cela, mais donc cela manque. J'arrête là parce que je vais donner la note pour ne pas être trop long. Cela vous va comme cela ?

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous faisons abstention. D'après nous, il est anormal qu'il n'y ait pas l'avis des organisations syndicales, des instances représentatives des employé-es. Le rapport est intéressant, un bon état des lieux pour amorcer une réflexion sur les moyens qu'il faudrait pour améliorer les conditions de travail (n'y a-t-il pas des soucis, un absentéisme, des accidents du travail, des maladies professionnelles, des risques psycho sociaux, une souffrance au travail ?), ne manque-t-il pas du personnel ? pas besoin de recruter pour renforcer les services, pour aider à lutter contre la précarité, pas besoin de défendre préserver le statut de fonctionnaire plutôt que multiplier les contractuels ? Depuis la loi de modernisation de la fonction publique de 2019,

c'est à partir de lignes directrices de gestions (LDG) que sont prises les grandes et petites décisions de Ressources humaines (Recrutements, mobilité, promotions... des fonctionnaires, sans aucune concertation avec les OS et les instances... et au niveau individuel avec les CAP.... Donc ce serait pas mal de voir avec les OS de la métropole ce qu'ils en pensent. En tendance, on voit que les effectifs de fonctionnaire continuent de baisser ainsi que les personnels dit techniques et les agents de catégories C alors que les emplois contractuels donc plus précaires continuent d'augmenter. La « gauche » devrait défendre le statut de fonctionnaire et empêcher la précarisation avec la multiplication des contractuel-les. La masse salariale a progressé faiblement si l'on tient compte de l'inflation et du fait que le nombre de recrutements d'agents de catégorie c diminue (salaires plus faibles). L'absentéisme maladie et accident du travail continue d'augmenter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas de nouvelles demandes de parole.
Monsieur ÉGRON.

M. Jean-François ÉGRON : Quelques éléments supplémentaires pour répondre au niveau des questions qui ont été posées.

Sur l'absentéisme, nous sommes une grande métropole, on se compare aux autres, et heureusement.

Deuxièmement, on est à 9,66 % alors que la moyenne est de 8,6 %. Nous ne sommes pas aussi « bien » que la moyenne en effet mais je réitère le fait qu'à Toulouse Métropole, le taux est de 11,9 %.

Je voudrais aussi préciser un certain nombre de points. La maladie ordinaire est en hausse de 0,39 %, nous sommes restés dans la ligne de ce qui passe actuellement, vous avez raison de souligner que les actions et travail ont augmentés de 10,6 % (en général toujours ciblés sur les métiers techniques), c'est une constante.

Et puis les accidents de trajet, 28,3 % notamment des personnes qui sont à moto et à vélo. Il existe un sujet de sécurité routière. Je n'accablerai personne, mais c'est une responsabilité partagée si l'on doit travailler à plus de corridors cyclistes, à plus d'éléments qui permettent de protéger les cyclistes, il faut qu'ils se protègent.

C'est quelque chose qui est d'une responsabilité partagée, mais il y a un sujet et sur lequel il faut se pencher. On va examiner cela.

84 agents en disponibilité d'office dont 82,1 % d'hommes. C'est aussi lié à une conséquence de l'âge des départs en retraite. Vous avez des agents qui travaillent dans les services techniques qui ont plus de 60 ans et qui aujourd'hui sont sur le plan physique avec des troubles musculosquelettiques bien plus importants. Par conséquent, on a des agents qui, aujourd'hui, sont obligés d'arrêter de travailler à cause de leur santé.

Sur les autres sujets évoqués **Madame Fabienne HELBIG**, le dysfonctionnement, signal d'alarme etc. Pas de sirène d'alarme qui sonne au sein de Bordeaux Métropole, les choses se déroulent bien. J'en veux pour preuve ce que je vous annonçais en matière de mutuelle.

Néanmoins, il faut toujours travailler à améliorer les choses et donc en termes de prévention, nous avons regroupé l'ensemble des dispositifs qui existaient en un numéro central et un point d'entrée pour les risques psychosociaux. Je peux vous assurer que les organisations syndicales et les agents ont apprécié.

Je partage les remerciements aux agents des ressources humaines car c'est un

rapport, pour ceux qui l'ont parcouru qui est conséquent et qui a nécessité beaucoup de travail. De manière générale, la Direction des ressources humaines effectue beaucoup de travail sur l'ensemble des sujets qui sont ici, sur les carrières, les salaires, mais aussi la prévention et le bien-être au travail.

Concernant le recrutement de contractuels, c'est la constante. Comment voulez-vous faire lorsque l'on parle d'attractivité ? Nous sommes un peu plus attractifs, mais pas suffisamment pour d'autres comportements. Aujourd'hui, on préfère se diriger ailleurs que dans la Fonction publique qu'elle soit territoriale ou autre, on ne va pas parler des hôpitaux ou d'autre chose, mais c'est un phénomène global qui malheureusement se généralise et par conséquent, il y a effectivement plus de contractuels.

Quant à leurs titularisations, c'est comme pour l'ensemble du personnel, par le biais des concours.

Concernant les plateaux-repas, c'est une question à laquelle je ne peux pas répondre, je regarderai, mais en ce qui concerne la participation au repas que l'on a au self, c'est la même chose. Mais je me renseignerai pour ces plateaux-repas.

Quant à mettre en avant des sujets prioritaires. Encore faut-il que l'on partage les mêmes préoccupations, mais j'ai vu que l'on en avait deux communes. Je proposerai à Monsieur Vincent LESCAILLEZ que je remercie, lequel avec ses équipes a beaucoup œuvré, de mettre en exergue les points les plus positifs et ce que vous jugerez bons de discuter. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur le rapporteur.

Je lance le vote.

Pour 94

Abstention 2

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
KISS, Madame JUSTOME, Madame
LECERF MEUNIER, Monsieur
POIGNONEC, Monsieur PUJOL,
Monsieur SALLABERRY, Monsieur
TROUCHE**

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme RAMI : Délibération n°70, Monsieur Jean-François ÉGRON, Cession de véhicules à titre gratuit.

M. EGRON

(n°70) Cession de véhicules à titre gratuit - Décision -Autorisation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais voter pour cette délibération. Juste simplement une proposition que je voulais faire, je pense que l'on peut encore élargir s'il y a le besoin il me semble, puisque ce n'est pas de la destruction de véhicules, on voit bien que l'on peut encore les utiliser. C'était de proposer l'appel à projets justement de cette logique associative éventuellement intéressée par une distribution auprès des concitoyens, d'essayer de travailler sur cette logique du tirage au sort, cela amènerait un petit peu à conscientiser aussi quelque part tous les habitants de la Métropole. A savoir, ils ont été tirés au sort, est-ce qu'ils veulent ce véhicule, s'ils sont preneurs, qu'on leur donne, c'est tout. C'est plutôt dans une logique d'essayer de faire l'adéquation populaire. Voilà ma proposition.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le rapporteur.

M. Jean-François ÉGRON : Monsieur le Président, rien à ajouter. Je suis très heureux que cela satisfasse tout le monde.

M. le Président Alain ANZIANI : On passe au vote.

Pour 93.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Monsieur FLORIAN, Madame JUSTOME, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Merci de votre confiance.

Dossier suivant.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°79, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Présentation des Rapports annuels des délégataires 2022 des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines.

Mme CASSOU-SCHOTTE
(n°79) Présentation des Rapports annuels des délégataires (RAD) 2022 des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines – Information

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Béatrice SABOURET.

Mme Béatrice SABOURET : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport que vous nous présentez est très riche en chiffres et en données diverses et

l'intention n'est pas de les commenter ici.

Je voudrais simplement m'arrêter sur un sujet important que ce rapport met en lumière, à savoir la problématique des fuites d'eau sur le réseau et notamment de leur augmentation. On sait que les conditions climatiques de l'été 2022 qui jumelaient à la fois des fortes températures très tôt dans l'année, dès le mois de mai, cumulées avec une pluviométrie plutôt déficitaire, ont favorisé l'augmentation significative de nombre de fuites d'eau. C'est factuel. On sait que ces fuites d'eau, c'est quand même plus de 18,5 % de fuites réparées sur la période, ce qui est énorme.

Certes on présente sur l'année 2022, or on sait et vous savez que ces chiffres ne sont pas seulement conjoncturels. Désormais, il faudra s'y faire, ils ne font que traduire ce qui nous attend désormais de manière récurrente. C'est l'évolution de notre climat. On en parle assez et vous le savez très bien. D'autant que ces phénomènes climatiques, on le sait, vont se multiplier particulièrement dans notre région qui fait partie des régions en France qui sont extrêmement exposées, donc désormais les chiffres que l'on voit présentés en 2022 sont notre quotidien.

Face à des événements climatiques comme cela, il est urgent d'agir. Je suis toujours assez frappée d'entendre, il ne faut pas sauter comme un cabri tout le temps en disant « urgence climatique, sobriété énergétique » qui sont les deux choses que l'on entend et pour lesquelles je suis et nous sommes tous intimement convaincus de l'urgence climatique. Je crois que plus personne n'est en dehors de cela. Quand on parle d'urgence, cela veut dire qu'il faut avoir aussi une urgence à agir, et parler de sobriété énergétique, pour moi cela n'a aucun sens si on n'agit pas à la source, si je peux dire sans jeu de mot étant donné que l'on parle des fuites d'eau, et si on ne commence pas à préserver la ressource. Arrêter de gaspiller me paraît être le premier acte de sobriété, c'est du bon sens d'abord. Puisque l'on sait que les conditions climatiques de l'été augmentent le nombre de fuites, est-ce qu'il ne faudrait pas prévoir et mettre des moyens supplémentaires dans ces périodes dont on sait qu'elles vont être aggravées ? On pourrait aussi peut-être mener des actions de prévention pour pouvoir en amont détecter ces fuites. Puis, il existe aussi des solutions technologiques que d'ailleurs un certain nombre de nos PME (Petites et moyennes entreprises) de la Région. Elles proposent des solutions qui pourraient probablement nous aider dans cette démarche. C'est une question que je pose, cela fait partie des pistes qu'il nous faut exploiter.

Cette préoccupation du gaspillage, on l'a exprimée lors de la présentation en commission et j'avoue que la réponse qui a été faite était pour le moins déconcertante. En tout cas, pour moi, elle n'est pas à la hauteur des enjeux de la situation. Et la réponse qui nous a été faite c'est : il y a des fuites, mais aujourd'hui la régie est sur d'autres priorités. L'objectif sera d'améliorer la situation pour l'exercice suivant. Je dis non, s'il y a urgence, il y a urgence à agir tout de suite et c'est dans la même logique. Ce matin quand on parlait des coopérations territoriales et que Monsieur Jacques MANGON ou Monsieur Gérard CHAUSSET évoquaient l'urgence de la décarbonation, on est sur le même registre. On est dans de l'urgence pour économiser et éviter de gaspiller. On ne peut plus se contenter d'avoir des déclarations d'intention, ce que l'on demande aujourd'hui, c'est d'avoir un vrai plan d'action à court terme, à moyen terme, pour permettre d'améliorer la performance qui soit supérieure aux 85 % auxquels nous plafonnons aujourd'hui. On demande aux usagers de fournir des efforts, ici, partout, dans toutes les instances et à juste titre. Les mois que nous avons passés en matière d'urgence énergétique ont amené les Français, les Métropolitains et les Bordelais à fournir des efforts. C'est bien, mais je pense qu'il nous faut montrer l'exemple aussi et il en va de notre responsabilité et de notre crédibilité face à nos concitoyens qui font leur parler fort. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Anne FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci, Monsieur le Président. Je vais aller dans le même sens que ma collègue Madame Béatrice SABOURET. Je voudrais revenir moi aussi s'agissant de ce rapport annuel des services publics de l'eau sur les problèmes de rendement de notre réseau.

Je voudrais revenir en arrière si vous le permettez. En décembre 2020, lorsque nous avons voté sur l'avenant 11 pour prolonger la DSP jusqu'au passage en régie, nous avons pour but de garantir un passage de relais, cette prolongation supplémentaire d'un an c'est-à-dire deux ans, fin 2020 à fin de 2022, avait pour but de passer le relais pour le passage en régie et pour ce faire dans cet avenant, nous mobilisons une enveloppe financière complémentaire conséquente pour réaliser des investissements supplémentaires pour le service de l'eau potable sur les exercices 2021-2022. Exercice 2021, le rendement du réseau n'était pas bon. Exercice 2022, le rendement du réseau non seulement ne stagne plus, mais il baisse. C'est dommage que Monsieur Gérard CHAUSSET ne soit pas là, mais je sais qu'il vous le dirait comme il le dit à chaque fois, notre rendement n'a jamais été bon. Il a toujours oscillé entre 82-85 %. S'il est à 80 % pour l'année 2022, c'est peut-être en raison des aléas climatiques, mais sans doute pas seulement. Et moi je crois que l'on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui de ces 20 % de fuites d'eau dans notre réseau, 20 % c'est la moyenne nationale avant la mise en œuvre du Plan eau. Dans un contexte d'urgence écologique, de rareté de la ressource, de baisse du pouvoir d'achat puisque bien sûr toute fuite implique une hausse de la facture et des appels à sobriété, non seulement ce n'est pas satisfaisant, mais cela doit nous faire agir, cela doit nous faire réagir.

Au moment de la décision de passage en régie, vous nous aviez dit que la gestion publique était meilleure pour assurer la qualité du réseau, que l'on ne pouvait pas s'engager à baisser les tarifs parce que l'on allait d'abord investir pour optimiser le réseau. En commission, les réponses, je l'avoue moi aussi, n'ont pas été satisfaisantes. Aujourd'hui vous nous annoncez un plan d'action offensif et exigeant dans ce domaine, mais c'est j'allais dire comme à chaque fois. C'est-à-dire qu'à chaque fois, on nous sort des belles intentions et on ne voit pas concrètement en quoi cela va consister. Concrètement, quels sont vos objectifs de rendement du réseau ? Concrètement, quel moyen allez-vous y mettre ? Concrètement quelles actions demain ? Parce que c'est une priorité pour tout le monde, je pense que chacun l'a bien en tête, c'est notre priorité et c'est notre responsabilité. Il nous faut des engagements et des engagements détaillés, concrets et précis dès aujourd'hui. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : C'est un commentaire et deux questions.

J'ai vu qu'il n'y avait pas de vote, pas besoin de s'abstenir, c'est un rapport. Après je ne sais pas pourquoi il y a des rapports, peut-être que vous savez mieux, où on vote et des rapports où on ne vote pas. C'est en aparté. Le commentaire, c'est que là aussi, on pense que la vie des organisations syndicales ou des salariés d'une manière ou d'une autre, cela compte même sur ces domaines parce qu'ils sont d'abord assez directement concernés par la situation et par leurs métiers, ils ont peut-être un rôle d'experts, de connaissance du sujet. Ce sont des choses qui nous apparaissent importantes, qu'il y ait aussi ce point de vue sur la situation, là on n'est pas sur l'organisation du travail, mais sur le service comment il s'organise. C'était le commentaire.

Et les questions, c'est par rapport à ce qui est dans la délibération. À un moment donné,

il y a un passage qui parle de désaccord avec Véolia sur la question des rapports financiers. Il y a deux désaccords. Je lis vite la phrase : « Il y a un désaccord qui persiste sur la date de ce présent rapport entre Bordeaux Métropole et Suez, 131 000 euros de recettes apurées sans justificatif par le délégataire », puis il y a un autre désaccord qui « persiste aussi entre Bordeaux Métropole et Suez sur le niveau de charge de l'année pour un montant de 4,3 millions », mais un désaccord qui n'aurait pas trop de conséquences d'après ce que j'ai compris. Qu'en est-il de ces désaccords ? Est-ce que derrière cela signifie que la Métropole va plus loin et va essayer de récupérer ? Parce que visiblement, c'est de l'argent où tout n'est pas très transparent et que cela voudrait dire que peut-être, ce serait de l'argent que devrait récupérer la Métropole. La question c'est cela, est-ce que derrière c'est cela qui se joue, est-ce qu'il peut y avoir éventuellement une attaque au Tribunal si jamais Suez ne joue pas le jeu ?

Puis l'autre question, c'est aussi parce qu'il y a une formulation qui, dès le départ de la délibération, revendique le droit à l'eau potable parce qu'il y a des choses qui se discutent aussi nationalement. Qu'est-ce que cela voudrait dire concrètement le droit à l'eau potable ? Est-ce que l'on va vers ce qui se discute dans le milieu associatif, mais qui se discute aussi deux fois dans certaines collectivités sur la gratuité désolé, on revient avec des gros mots, des premiers mètres cubes d'eau dans les situations les plus dramatiques socialement ? Est-ce que la Métropole et la Régie de l'eau se posent cette question-là d'aller vers des situations de gratuité pour certaines familles ou certains habitants ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Sur ce rapport, ce qui manque sans doute c'est encore une fois la logique de l'alerte que j'ai faite aussi en conseil de Saint-Médard-en-Jalles. C'est concernant la qualité de l'eau et que je pense qu'il faudra se pencher encore plus sur les molécules qui ne sont pas déclarées par les normes. c'est-à-dire qu'en amont de tout standard, de normes à chercher dans l'eau et d'analyser telle et telle molécule, on se rend compte aujourd'hui que l'on est encore une fois en retard par rapport à ce qu'avait évoqué il y a déjà plus de 10 ans Madame Marie Monique ROBIN dans son film. L'effet cocktail, c'est-à-dire le cumul de toutes les particules et molécules qui aujourd'hui perturbent les corps et le vivant au sens large aussi. À mon sens, il faudrait encore plus travailler sur cela en amont sur celles qui ne sont jamais déclarées et que l'on ne va jamais chercher. En effet, finalement quand on a un laboratoire accrédité pour essayer d'analyser l'eau, il va chercher dans ce qui est standard et ce qui a été déclaré, mais pas dans ce qui a été non déclaré. À partir de là, on ne voit rien et en plus de cela, on est sur des pico ou des nanogrammes et finalement on a du mal à déceler tout cela.

On a un besoin à mon sens d'essayer d'élargir le spectre de l'analyse et de travailler justement sur cette cumulation des molécules qui ont un impact évidemment sanitaire et forcément c'est peut-être dramatique pour certains. On voit aujourd'hui, cela joue un rôle sur toute la pollution environnementale et en particulier avec les hormones que l'on ne détecte pas non plus. C'est-à-dire que dans la faune et la flore, on a un changement de genre et des espèces sont en baisse à cause des phénomènes hormonaux. Tous ces perturbateurs endocriniens et les hormones doivent être encore plus analysés en amont et c'est notre rôle à mon sens d'essayer de pousser l'État aussi à travailler dans ce sens.

Encore une fois, je crois que l'on se doit d'essayer d'être exemplaire et ambitieux et d'avancer encore plus là-dedans. Si on a les moyens et la volonté politique, à mon sens on peut y arriver. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Nathalie DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Merci, Monsieur le Président, en complément des interventions de mes collègues, il est vrai que j'avais posé une question orale en la matière le 25 janvier dernier au Sénat sur les fuites d'eau potable. C'est 1 milliard de mètres cubes d'eau par an, c'est 300 000 piscines olympiques par an qui disparaissent en fuite d'eau.

Je demandais quelles étaient les aides qui pouvaient être apportées notamment ici. Nous avons la problématique sur notre réseau, mais aux portes de la Métropole, il y a des réseaux qui aujourd'hui perdent 7 200 litres d'eau par kilomètre chaque jour.

Je voulais savoir dans la politique que vous avez lancée sur l'aide aux autres communautés de communes et les conventions que l'on peut passer avec eux, est-ce que, aux côtés de la banque des territoires, au côté d'Aqua-Prêt, vous avez prévu que la Métropole s'engage dans ses politiques de coopération sur nos territoires de proximité ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame la Rapporteur, que je voudrais remercier du travail important qu'elle a accompli avec les services.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je vais tenter de répondre à toutes vos questions. Il y a beaucoup de questions sur ce rendement. Je ne pense pas vous avoir présenté ce rapport qui est le rapport de notre délégataire je le rappelle, ce n'est pas un rapport de la régie. 2022, je ne me suis pas réjouie d'une diminution du rendement qui n'a jamais été aussi faible, autour de 80 %.

Au risque de provoquer, ce n'est pas un si mauvais rendement non plus quand on regarde la moyenne nationale et nous avons, je le rappelle, 3 500 km de canalisations.

Pour autant, je ne m'en réjouis pas et je m'en réjouis d'autant moins que nous allons hériter de cette situation. Non, je ne suis pas satisfaite, je peux, comme vous l'avez très bien fait, expliquer aussi des canalisations qui s'affaiblissent par le réchauffement climatique, mais cela n'a pas été peut-être suffisamment prévu.

Les investissements n'ont peut-être pas été à la hauteur de ce qui aurait dû être fait. C'est bien ce que dit ce bilan. Je voudrais tout de même vous le rappeler. Il y a eu aussi la période Covid, ne tirez pas non plus à boulets rouges. Nous avons vécu deux années assez compliquées et même notre délégataire a eu du mal à travailler dans de bonnes conditions.

Nous n'y sommes plus, ce rendement s'est affaibli, il est autour maintenant de 80 %. Comme je vous l'ai dit, cela suppose un héritage que l'on n'aurait pas souhaité pour la régie et cela suppose comme le contrat d'objectifs de Bordeaux Métropole qui donc était fixé au délégataire, il y a un contrat d'objectifs et de performance fixé à la régie qui va exiger un plan d'action.

Nous avons un plan d'action sur 5 à 10 ans. Le contrat d'objectifs de la Bordeaux Métropole nous invite à aller jusqu'à 90 %, ce qui est vraiment un excellent rendement. Il n'y a que deux métropoles qui ont réussi à le faire en France. Mais c'est quand même un objectif que l'on se donne et que l'on doit se donner et on doit se donner les moyens. Comment ? Madame Anne FAHMY me pose la question. Ce moyen, est le passage en régie qui peut déjà doubler sa capacité d'investissement dans les cinq ans à venir de façon progressive.

Nous sommes sur un plan qui sera voté par son conseil d'administration et qui engagera

plus de 20 millions d'euros d'investissements.

Pour autant, quand je vous présenterai le rapport de la régie 2023, ne croyez pas que l'on sera à un rendement aussi bon car cela demande du temps, du travail, des emplois. Et cela ne se fait pas en un claquement de doigts.

On ne doit pas opposer sobriété au rendement. Je pense qu'il faut vraiment viser les deux. On ne peut pas aujourd'hui se satisfaire d'avoir un rendement qui s'affaiblit. On ne peut pas non plus ne pas travailler sur les économies d'eau, sur la sobriété en eau. Sur les eaux non conventionnelles, vous avez évoqué le plan eau, nous y sommes hier ou avant-hier, nous ignorions donc la première station de l'unité l'épuration des eaux usées traitées à Cantinolle.

Pour autant, nous sommes en conformité avec le plan eau qui est ambitieux dans toutes les mesures qu'il a engagées, mais ne nous donne pas aujourd'hui tous les moyens d'agir puisqu'on a cette unité d'épuration qu'on ne peut pas utiliser aujourd'hui parce que nous ne possédons pas les arrêtés pour utiliser cette eau, ce que l'on appelle hélas les eaux grises.

Cette eau usée traitée, on ne peut l'utiliser qu'à usage interne. Il faut quand même raison gardée entre parfois l'effet d'annonce et puis ce qu'il en est concrètement. Sachez une chose, je n'oppose pas les deux ponts, pour moi il faut vraiment viser les deux et on se donnera les moyens et Madame Anne FAHMY, rassurez-vous, sur ce plan eau. On attend d'ailleurs encore des lois, des réglementations pour nous permettre d'aller un petit plus loin et on en attend beaucoup hélas. Ce plan a été lancé au mois de mars 2023 et encore il a fallu attendre fin août pour que l'on ait l'autorisation d'un usage interne des eaux non conventionnelles. Vous voyez, cela nous laisse un petit peu de temps. Mais, on a un plan qui s'est donné à court, moyen, long terme pour agir sur le rendement.

Sur la préservation, je vais en parler puisqu'il s'agit de sobriété, je vais très vite répondre sur la préservation de la ressource dont nous sommes très soucieux et de la question de la coopération. Madame Nathalie Delattre, sachez que l'on n'a pas à aider les communautés de communes dans ce sens-là. On n'est pas État, on est un établissement public qui a à gérer l'eau, l'assainissement, on ne va pas le gérer pour les autres. Cependant, nous sommes dans une solidarité de coopération territoriale. Quel est le projet qui peut vraiment en témoigner et qui dont la régie aujourd'hui, et Bordeaux Métropole, avait la responsabilité de le mettre en place sur le champ captant du Nord du Médoc. Vous dire de ce projet, on est bien là sur une recherche d'eau de substitution d'ailleurs à hauteur 10 millions de mètres cubes de gagnés. C'est ce que l'on perd sur la Métropole. Je suis d'accord, c'est là où il y a un problème.

Les champs captants sont un témoignage, mais au-delà des champs captants, on a une interconnexion, il faut le savoir, avec énormément de communautés de communes qui entourent notre périphérie de la Métropole à qui nous vendons de l'eau. On ne le dit pas assez. Ils nous demandent alors que l'on a une autorisation de prélèvement en eau qui a diminué. Cette question aussi, dans l'avenir, elle est cruciale.

Quant au passage de relais, je vous rends compte d'un rapport d'activités 2022 et pas 2023. Le relai n'est pas celui de janvier 2023, on en reparlera, je vous le dis dès maintenant, on ne changera pas les choses en un an et en un claquement de doigts. La régie est une entreprise nouvelle, donnez-lui le temps aussi de se mettre en place. Enfin, pour le moment, elle se met en place. Monsieur Philippe POUTOU, rassurez-vous, les personnels, les salariés, leur expertise est prise en compte puisque les représentants syndicaux sont présents au conseil d'administration et croyez-moi, ils

n'en ratent aucun, et on les entend. Et ils savent nous dire, là aussi pour le rendement puisque c'est une préoccupation que nous avons, ils ont aussi des préconisations à faire.

La gratuité, je n'y suis pas favorable parce que l'eau a un coût. Aussi, au risque de provoquer, à Bordeaux Métropole, l'eau n'est pas chère par rapport à l'ensemble des coûts d'investissements mis en place et je dirais peut-être plus encore pour l'assainissement que pour l'eau potable. Non, la gratuité, je ne suis pas sûr que pédagogiquement, cela aurait un effet sur notre effort en sobriété en eau et en économie d'eau.

Cependant, là où je vous rejoindrai assurément, c'est qu'il faut rendre l'eau accessible à tous. Bordeaux Métropole s'était employée par le chèque eau pendant ces dernières années. Il y a à y revenir, à y revoir puisqu'on a constaté que ce chèque eau n'était pas aussi efficace que nous l'aurions souhaité car sur une enveloppe de 400 000 euros qui était dédiée à cela, nous n'avons dépensé que 60 000 euros. Le chèque eau n'a pas joué son rôle.

En revanche, l'automaticité de l'aide, Monsieur Philippe POUTOU, j'y crois beaucoup et je le défends. Et là encore dans l'annonce qui a été faite par notre Président au mois de mars sur le plan eau, il a fait référence à cette accessibilité à tous de l'eau, nous attendons là encore une instruction très claire de l'État à la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour lui dire « acceptez de faciliter l'accès à la donnée même en la laissant tout à fait anonyme aux opérateurs afin qu'ils puissent garantir cette eau à tous ». Je pense que j'ai répondu à toutes les questions. Non, Monsieur Marc MORISSET.

Pour ce qui concerne la qualité de l'eau, c'est une vraie question quand on parle de l'eau. Il faut s'interroger sur sa qualité. Je l'ai dit, on a une eau d'excellente qualité parce qu'elle vient des nappes souterraines. On a des vigilances, je me tourne vers le maire de Saint-Médard-en-Jalles sur le perchlorate qui reste toujours une vigilance accrue que nous menons auprès de l'ARS (Agence régionale de santé). Cela veut dire d'ailleurs qu'en 2022, on n'a pas eu de problème à ce niveau-là. La vigilance est dans l'assainissement, c'est ce que nous rejetons ensuite dans la Garonne et donc là oui, mais là c'est à tout citoyen, toute entreprise de faire les efforts pour ne pas produire et polluer notre Garonne.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il s'agit d'une information, il n'y a donc pas de vote.

Communication effectuée

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°99, Madame Brigitte BLOCH, Subventions 2023, manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement.

Mme BLOCH

(n°99) Subventions 2023 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - décision – autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci, Monsieur le Président. Cette délibération que le Groupe communiste votera affirme « la culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes du sentiment d'appartenance à leurs habitants et de la cohésion territoriale ».

Nous ajouterons à ces propos que les échanges culturels à tout niveau, que ce soit local, national ou international favorisent la connaissance, les échanges, le respect mutuel. Pour cela, nous estimons les jonctions du Gouvernement à tous les établissements culturels de suspendre toute coopération avec des institutions ou ressortissants du Mali, du Niger ou du Burkina Faso maniant le chantage à la subvention est profondément choquante pour rompre les liens culturels, empêcher les artistes de s'exprimer en France, y compris sur la situation de leur pays et du Monde est une faute lourde, une décision indéfendable.

Non contente d'être inefficace, la diplomatie de la censure culturelle est une impasse. Défendre la possibilité de l'art, de la culture et du dialogue, c'est agir pour la paix, pour la démocratie pour l'humain. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci, Jean-Claude. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Comme il est question de Lire en poche, c'était pour remercier la Mairie de Gradignan pour ce livre, *Les Hirondelles de Kaboul*, de Monsieur Yasmina KHADRA. Je regardais dans la préface parce que c'est un roman qui a une vingtaine d'années, puis il y a une préface qui est toute récente. Juste pour lire tous les paragraphes de cette préface qui est intéressante parce que c'est par rapport au drame vécu par le peuple afghan actuellement et notamment les femmes.

« Cependant, devant les incertitudes en train de déployer leurs odeurs calamiteuses par-dessus les montages mythiques afghanes, devant les angoisses en train de refermer leurs serres mortifères autour des cœurs et les esprits, tandis que ma plume bute sur chaque mot, toutes mes pensées vont aux femmes et aux filles de nouveau livrées sans ambages à la schizophrénie de nouveaux maîtres du pays... Que vont-elles devenir ? La question est d'une grossière hypocrisie puisque nous avons d'ores et déjà la réponse. Elles vont retrouver leur statut de recluse, de bêtes de somme, d'ombres chinoises crucifiées sur l'écran aride des horizons sans attrait, de fantômes voilés condamnés à l'effacement, et alors ni le sacrifice de Mussarat ni l'échappée de Zunaïra n'auront servi à grand-chose. Les hirondelles de Kaboul ne reviendront pas annoncer le printemps des Hommes. Leurs ailes rognées ne savent plus brasser l'air du temps. Leur gazouillis aura peur de son écho puisque les champs sont interdits ».

Je trouve cela beau. Je partage.

M. Pierre HURMIC : Merci. Même votre conseil scientifique n'écrirait pas mieux, Monsieur Philippe POUTOU. Conseil scientifique et littéraire.

Rires

M. Pierre HURMIC : Il n'y a plus de demande d'intervention. Je mets au vote la délibération.

Résultat du vote.

97 pour.

Pas d'abstention, pas de contre, bravo.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame FERREIRA, Madame AMOUROUX, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY

Je suis heureux de présider l'assemblée à ce moment. C'est à l'unanimité. Merci Monsieur Philippe POUTOU de nous avoir aidés à l'obtenir.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°100, Madame Brigitte BLOCH, Société d'Encouragement de Bordeaux, Hippodrome du Bouscat – Subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration.

Mme BLOCH
(n°100) **Société d'Encouragement de Bordeaux - Hippodrome du Bouscat - Subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration - Convention - Décision – Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Rapidement, j'explique mon vote contre. Pas de fonds public pour une logique de jeu à perte. Quelque part on est aujourd'hui avec une difficulté à conscientiser les gens puisque l'on est obligé d'écrire sur les jeux en ligne et les jeux tel que le jeu sur les chevaux, interdits à moins de 18 ans. Déjà il y a une indication assez rapide.

Puis, je crois que vis-à-vis de ce qui est exprimé tout à l'heure concernant la solidarité que l'on devrait avoir et l'augmentation de la pauvreté, j'aimerais que l'on travaille sur d'autres thèmes que celui-ci où on est plutôt presque dans l'opulence. Merci.

M. Pierre HURMIC : Merci Monsieur Marc MORISSET. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Je lance le vote.

Résultat du vote

96 pour

1 abstention

1 contre

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame LOUNICI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°116, **Madame Andréa KISS**, Commission d'Indemnisation Amiable du préjudice commercial du fait de travaux - Modification du règlement, Modification des modalités de versement de l'indemnité.

Mme KISS

(n°116) **Commission d'Indemnisation Amiable du préjudice commercial du fait de travaux - Modification du règlement - Modification des modalités de versement de l'indemnité Délibération cadre – Approbation**

Madame Andréa KISS présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Avant de passer la parole au rapporteur, je me dois de vous donner connaissance d'une proposition d'amendement. Je ne sais pas si elle a été distribuée, peut-être pas, je vous lis cette proposition d'amendement, je cite : « *A la fin de la délibération, il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le nouveau règlement annexé en pièce jointe de la Commission d'indemnisation amiable et de modifier les modalités de versement de l'indemnité éventuelle et avant le Conseil de Bordeaux Métropole. Il vous est proposé l'amendement suivant : le règlement proposé pourra le cas échéant être adapté suite à la réunion qui sera organisée avec les chambres consulaires. Naturellement ce nouveau dispositif fera l'objet d'une évaluation à un an permettant d'avoir un échantillon suffisamment représentatif qui sera présenté en commission et permettra si nécessaire de l'ajuster* ». Voilà, la proposition d'amendement. On votera après. Je passe la parole à Andréa. Andréa KISS a la parole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Andréa. **Monsieur Patrick BOBET** a demandé la parole.

M. Patrick BOBET : Merci, **Monsieur le Président**. Je vais répéter ce que j'ai dit en Bureau hier, par principe. Nous pensons que ce plafonnement à 25 000 euros est un message désastreux adressé au monde économique, les artisans, les commerçants que j'évoquais tout à l'heure dans une délibération. Nous pensons vraiment que ce message est désastreux, ce plafonnement n'a jamais existé, c'est tout nouveau. Il y a 25 ans que cette commission existe, le premier président a dû être **Monsieur Alain CAZABONE**, le Sénateur Maire de Talence.

Je pense qu'il y a d'autres solutions que ce plafonnement, encore une fois il a été un mauvais message. D'autres solutions qui concernent à mieux travailler l'éligibilité même des dossiers. Dieu sait qu'il y a du travail à faire dans ce domaine. Puis, peut-être aussi avoir, comme nous l'avons fait très souvent, des corrections faites en fonction des tendances nationales de certaines filières. Très systématiquement, nous baissions de X pourcentages en fonction de ce qui se passait sur les filières nationales quand il y avait des modifications. Ce sont deux pistes.

En l'état, notre groupe votera contre cette proposition pour le message vraiment dramatique qui est adressé au monde économique. Merci pour votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur Christophe DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, pour aller dans le sens de **Monsieur Patrick BOBET** et à la suite des documents que l'on nous a fait parvenir hier soir sur le sujet que j'ai pris le temps de bien analyser, j'ai l'impression que l'on s'arrête sur quelque chose de pas très important.

L'image que l'on donne, et chaque fois il y a des maires ici dans cette salle qui ont lancé des concertations sur des sujets de transport. Le fait de pouvoir indemniser les commerçants est un outil de concertation. Cela permet de les rassurer, de les calmer, de prendre en compte ces choses-là. J'ai regardé avec attention le document.

De quoi parle-t-on ? Entre 2021 et 2023, 70 % des commerces auraient pu y prétendre avec 25 000 euros, donc 30 % n'auraient pas pu y prétendre. Si on fait un geste comme je vous l'ai proposé Monsieur le Président hier, d'augmenter ces 25 000 euros, (non pas pour aller à 100 000), à 45 000 euros. Cela permettrait de faire « entrer » 12 dossiers supplémentaires, on passerait ainsi à 88 %, Cela représenterait une dépense sur un an et demi, mes chers collègues, de 80 000 euros. Je pense que l'on peut digérer 80 000 euros. De plus, cela concerne des petits commerces : tabac/presse/photo, artisans boulangers, primeurs, pressings, vente de surgelés.

Vous nous proposez dans cet amendement, à savoir : discuter, étudier, éventuellement redélibérer, un règlement pendant un moment puis un autre... alors qu'il est difficile pour les commerçants de s'y retrouver et qu'un grand nombre ne vont pas jusqu'au bout parce que c'est difficile.

Saisissez peut-être cette proposition que l'on vous fait de passer de 25 à 45. Si on s'aperçoit que l'on s'est trompé, que l'on n'a pas bien agi, dans un an, on fera le même bilan que le vôtre et nous diminuerons de 45 à un petit peu plus bas. En cette période de crise économique subie par un certain nombre de commerçants, ce signal qu'on leur envoie, comme vient de dire Monsieur Patrick BOBET, n'est vraiment pas un bon signal.

Sachant que nous ne sommes pas dans une période où d'immenses travaux vont être engagés puisque l'on est en train de finir le bus express. L'autre n'est pas encore lancé. Peut-être qu'on lancera un tramway entre Cenon gare et puis la ligne B par le pont Chaban-Delmas. D'accord. Vous reconnaîtrez avec moi que le long du pont Chaban-Delmas, il y a peu de commerces à indemniser, ni sur la rue Lucien Faure.

Nous vous confirmons notre proposition. Passons pour un an le plafond à 45 000 euros, et si on s'aperçoit que l'on s'est trompé dans un an, on réduira à ce moment éventuellement à 25 000 euros si c'est nécessaire. Je pense qu'un certain nombre de commerçants, pour finir nos projets en cours, attendent cela avec beaucoup d'impatience.

M. le Président Alain ANZIANI : Peut-être un mot quand même. Je suis l'auteur de l'amendement. Pourquoi ? Parce que je me suis dit que nous avons besoin d'une évaluation et d'une concertation. Est-ce qu'on la fait maintenant ? Est-ce qu'on la fait plus tard ? Je crois qu'il faut que l'on avance et que l'on vote ce texte. Ensuite, nous reviendrons avec une évaluation et une concertation avec la Chambre des métiers. Il ne faut pas que la commission d'indemnisation soit le seul lieu où il n'y a pas eu de concertation avec les professionnels. J'y tiens beaucoup.

Madame Géraldine AMOUROUX.

Mme Anne FAHMY : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, moi aussi, abonder dans le sens de mes collègues. Un commentaire de fond, un commentaire de forme. Je vais commencer par la forme, si vous le permettez.

Je ne sais pas si cela augure de votre prochaine gouvernance, mais en tout cas, nous, l'amendement nous n'en avons pas eu connaissance. Donc, ce que je vous demanderai pour les prochains conseils c'est si on pouvait avoir l'amendement sur table peut-être pour que l'on puisse en avoir une lecture visuelle, au moins une retransmission à l'écran

parce que j'ai juste pris note au début de l'intervention. Convenez que ce n'est pas très pratique quand même pour nous.

Je comprends que votre proposition d'amendement est d'adapter ensuite le règlement d'indemnisation des préjudices commerciaux du fait de travaux après une réunion avec les chambres consulaires et de faire une évaluation au bout d'un an. Je trouve, comme mes collègues, que c'est un trop mauvais signal. Nous avons tous, dans nos communes ou dans nos quartiers, été confrontés à ce problème d'indemnisation après travaux. Encore la semaine dernière sur un des tronçons du bus express, beaucoup de commerçants qui n'étaient même pas encore informés du processus d'indemnisation vont lancer bientôt leurs demandes. Et, toutes les demandes mêmes sur les gros travaux en cours n'ont pas été lancées encore aujourd'hui. Je crois donc que l'on ne peut pas, comme cela, plafonner à 25 000 euros un montant prédéfini sans savoir quelle va être l'ampleur de leur perte de chiffre d'affaires, l'ampleur des travaux, l'ampleur du préjudice subi. Je pense qu'aujourd'hui encore plus, on ne peut pas se permettre de fixer un montant d'un tel niveau pour indemniser les commerçants.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous sommes confrontés à des sommes considérables. C'est cela la difficulté. Aujourd'hui, il faut que l'on arrive à tenir une position d'équilibre.

Madame KISS.

Mme Andréa KISS : Merci. Chers collègues, plusieurs choses qui me semblent importantes à rappeler.

D'abord, la CIA (Commission d'indemnisation à l'amiable), n'est pas obligatoire. Il y a des Métropoles qui n'en ont pas. Il y a des Métropoles qui plafonnent à des niveaux bien inférieurs. C'est le cas de Lille, 20 000 euros. Il y a aussi des Métropoles qui restreignent les secteurs d'activité. Nous n'avons pas souhaité aller sur ce champ-là. C'est une libéralité, c'est-à-dire que c'est quelque chose. C'est un bonus que l'on offre à des commerçants ou des artisans qui peuvent avoir à souffrir de travaux. Travaux, dont je rappelle, qui sont les travaux d'intérêt général. Je ne crois pas aujourd'hui que les commerçants qui ont eu les travaux du tramway sur la ligne B, par exemple, aient à se plaindre d'un retour à meilleure fortune. Je pense que pour beaucoup d'entre eux, ils y ont largement gagné même s'ils ont eu des périodes un peu difficiles à passer.

Dans le tableau que l'on vous a communiqué hier, si vous calculez le montant moyen, c'est 11 100 euros. C'est le montant moyen perçu par un commerçant. Donc, on est très en dessous des 25 000 euros. Vos chiffres n'étaient pas tout à fait exacts, Monsieur Christophe DUPRAT. C'est 75 % qui sont en bas de la barre des 25 000 euros aujourd'hui.

M. Christophe DUPRAT (hors micro) : Je maintiens 45 sur 65.

Mme Andréa KISS : Non, c'est 16 sur 64. Donc, vous avez bien 75 % des commerces qui, aujourd'hui, continueraient à être indemnisés. Cela ne fait qu'écrêter finalement les plus gros qui sont généralement ceux qui ont l'air insolides et cela privilégie les plus petits.

Par ailleurs, on va continuer à avoir des travaux. On va avoir sûrement les travaux de la route de Toulouse. On en a parlé hier. On va avoir des travaux, certes, plus légers, mais on va avoir les travaux des différentes lignes de bus express. Donc, il faut que l'on tienne compte de cela.

Et, je le répète, nous améliorons les conditions d'accessibilité à la CIA, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a un certain nombre de dossiers qui n'étaient pas éligibles à la CIA tout simplement parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions de quatre mois de travaux en stricte riveraineté devant chez eux. On fait sauter ces deux verrous. Cela veut dire que non seulement on va continuer à verser à un certain nombre d'entre eux, mais surtout on va pouvoir verser à des entreprises qui, aujourd'hui, n'auraient rien perçu du tout. Je pense qu'il faut que vous ayez bien conscience de cela. Je ne crois pas que ce soit un mauvais signal que l'on envoie, bien au contraire.

Quant à revenir en arrière en disant : on monte à 45 et on revient, cela, ce serait désastreux. Cela serait extrêmement difficile d'expliquer aux gens pourquoi on est monté à 45 000, et pourquoi on revient en arrière à 30 000, à 25 000, à 20 000, etc. Donc, on vous propose de voir les Chambres consulaires, d'en discuter avec elles, de se donner un an de fonctionnement, et dans un an, on referait un bilan, et s'il le faut, on desserrera les taux si c'est nécessaire.

M. Christophe DUPRAT (hors micro) : Je maintiens 45 sur 65. Je viens de recompter. Nous n'avons peut-être pas la même feuille.

M. le Président Alain ANZIANI : Je lance le vote.

Pour : 65
Abstention : 1
Contre : 30.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur ALCALA, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH, Madame AMOUROUX, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY

La délibération est adoptée.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°93, Madame Claude MELLIER : Cofinancement d'une étude préliminaire pour le déploiement de trains à batterie entre Saint-Mariens et Bordeaux.

Excusez-moi, il y a des déports. Il y a Monsieur Fabrice MORETTI pour des raisons professionnelles. Déport des Conseillers régionaux, vous êtes là Monsieur Christophe DUPRAT, Madame Stéphanie ANFRAY, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Fabien ROBERT et Monsieur Thierry TRIJOULET.

Mme MELLIER

(n°93) Cofinancement d'une étude préliminaire pour le déploiement de trains à batterie entre Saint Mariens et Bordeaux

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MARI.

M. Stéphane MARI : Je profite de cette délibération pour rebondir sur un point. Vous nous aviez dit lors d'un précédent Conseil en réponse à notre interrogation que des discussions et des rencontres étaient en cours pour la constitution d'un syndicat des mobilités à l'échelle de la Gironde. Nous voudrions savoir où en est ce dossier, et quel en est le calendrier, s'il vous plaît ?

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. En commission, nous apprenons que la technologie hydrogène n'était pas dans l'étude. Pour certains qui sont très attachés à cette technologie, cela aurait permis peut-être de clarifier encore plus les choses, de faire une pierre deux coups, et puis au moins, de clore ce débat avec les gens qui sont dans l'obsession à essayer de faire en sorte que cette énergie soit de transition décarbonée et autre, ce qui est totalement faux évidemment.

Côté électricité, on est plutôt dans quelque chose d'établi. C'est que l'on sait que l'électricité directement amenée via les caténaires est largement plus fiable dans le temps que des batteries. En fait, quand on regarde aujourd'hui le coût des batteries, les matières premières à l'endroit où on va chercher les minerais, à la façon dont on peut par des quotas carbone d'essayer de jouer avec les chiffres, en fait, on sait qu'aujourd'hui cela a un impact de l'ordre de 3,5 de plus que le design, par exemple. Donc, en l'occurrence, on a un véritable problème avec cette énergie via les batteries électriques. En plus de cela, on a toute la dangerosité aujourd'hui. Se rajoute le phénomène des explosions de plus en plus massives. La moitié des personnes qui ont acheté, par exemple, ne serait-ce que les voitures électriques, sont déçues. Les sondages actuels commencent à sortir. Je l'avais déjà évoqué ici, il me semble, c'est que les compagnies d'assurance commencent à râler en Allemagne puisqu'ils ont les flottes de leurs véhicules irréparables parce que ce sont des batteries brevetées. Donc, qu'est-ce que l'on fait aujourd'hui à dépenser de l'argent public pour faire des études qui ne servent à rien ? C'est de l'argent gâché tout simplement. Faisons les choses rationnelles. On a une expérience avec le train du quotidien électrifié. Allons là-dessus. Faisons simple et efficace sur lequel la maintenance sera la moindre, et sur laquelle

tout le monde sera très content au niveau du service. Cela ne changera absolument rien à la fréquence, et évidemment au confort.

Je crois qu'à un moment donné il faut être tout simplement oser dire non à des technologies qui s'offrent auprès des élus et qu'à un moment donné c'est de notre responsabilité et celle du Président, entre autres, d'essayer d'être cohérents vis-à-vis de cette nouvelle technologie qui arrive comme cela sur le marché, et qu'il faut absolument essayer de tester et de faire passer dans les études.

Aujourd'hui, on est en train de financer des choses avec les études et de cacher les vraies problématiques, qui est d'augmenter au contraire l'investissement dans le train du quotidien, et évidemment mon T-shirt est encore une fois une révélation comme quoi on ne fait pas assez pour le train du quotidien comparé à la LGV (Ligne à grande vitesse) aujourd'hui qui est une gabegie totale.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour faire vite, je propose encore une fois de basculer la note de notre équipe qui n'écrit pas si bien que cela. Juste un commentaire, cela rejoint peut-être un peu ce que disait Monsieur Marc MORISSET, c'est vrai que l'on est un peu gêné par la succession des études. Les études qui coûtent très cher. Évidemment, il faut étudier. Il faut réfléchir, et tout cela. On n'est pas contre, mais franchement, cela ne fait pas longtemps que je suis élu et que je partage l'avis du Conseil Métropole. C'est vraiment une succession d'études. En plus, on ne sait pas qui ? On suppose que ce sont des cabinets qui assurent ces études-là même si cela passe par la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer Français). On sait aussi que ces cabinets d'étude, c'est quand même un fabuleux moyen d'accaparer un peu d'argent public. Donc, nous sommes très méfiants de cette succession d'études.

Après, l'argumentation sur la question électrique, là aussi, nous ne sommes pas très à l'aise avec la façon dont les choses se discutent. Donc, je vous bascule la note.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous pouvons dans un premier temps regretter que la première étude ne se soit pas conclue mais il est indiqué dans les conclusions que le projet était trop onéreux. Nous pouvons aussi regretter que cette première étude n'ait pas concernée aussi une éventuelle autre solution, elle aurait permis de préparer un nouveau projet. Enfin nous trouvons que les documents fournis sont très flous, que le chiffrage est vague, des sommes sont annoncées mais on ne sait pas à quoi elles correspondent exemple travaux (topo et investigation) 33000 euros hors taxe : de quoi s'agit-il ? on ne le sait pas. Aucune dépense n'est détaillée, il y a un manque de transparence dans ce genre d'étude surtout lorsqu'on connaît les sommes allouées. On pourrait presque se demander à qui profite ce genre d'étude. Ce qui nous interpelle dans cette délibération c'est la multiplication des études et leurs prix. D'ailleurs, l'étude précédente n'a servi à rien puisque le projet a été abandonné car trop coûteux. Nous aurions pu directement faire une étude pour savoir s'il fallait mieux électrifier la voie ou utiliser le train à batterie. Les sommes de ces études nous semblent beaucoup trop élevées, pour celle-ci, sans savoir si son résultat sera probant on dépense 173 000 euros. Pour rappel, au sein de ce même conseil nous voterons une délibération de 80 000 pour la précarité alimentaire étudiante. C'est-à-dire que la métropole utilise ses deniers deux fois pour plus pour une étude sur le train à batterie que la précarité alimentaire étudiante. Au final tout cela manque de clarté ou de transparence.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Merci Président. Effectivement, c'est vrai que les coûts peuvent paraître importants. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'option qui est prise de faire ces études et d'aller dans cette direction. Est-ce qu'il est possible de contraindre les cabinets d'études à les faire dans un délai raisonnable et de ne pas allonger leur délai d'études ? Parce que nous prenons du retard contrairement à d'autres Régions et notamment en Région Occitanie qui déploie déjà deux trains à batterie sur l'axe Nîmes/le Grau-du-Roi qui devraient être entrés en service là en 2024 alors que notre rendu d'études est prévu en 2024. On sait après que cela va mettre un certain temps pour la réalisation.

Je viens d'écrire à Monsieur Alain ROUSSET au sujet de la connexion optimum entre le TGV (Train à grande vitesse), ces TER (Train Express Régional) et ses usagers, et plus particulièrement sur la ligne Saint-Mariens et Bordeaux. Les TER sont les trains qui arrivent le plus tard le matin. Il n'y a donc pas de connectivité avec les premiers TGV qui partent plus tôt le soir. En attendant ces trains du quotidien, il y a des usagers contraints de se rendre fréquemment à la gare de Bordeaux pour se garer, bien qu'ils aient des gares à proximité, en raison de ce problème de connectivité. Donc, je compte sur vous pour continuer à relayer le besoin de connexion optimum sur ces lignes. Je voulais attirer votre attention sur ce fait.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Juste pour répondre à Madame Nathalie DELATTRE, nous sommes peut-être en retard sur les batteries électriques par rapport à l'Occitanie, mais on est très en avance sur le RER métropolitain puisque Monsieur Jean-Luc MOUDEC et Madame Carole DELGA, pour le moment, ne sont pas très allants sur le RER métropolitain. Ce n'est pas du tout dans leur projet. Pourquoi ? Je suis en contact régulièrement avec une association qui s'appelle Rallumons l'étoile. À chaque fois que l'on prend une décision ici, ils demandent que l'on ait la délibération et tout pour justement montrer aux élus de l'Occitanie ce qui se fait ici, et ce qui ne se fait pas là-bas.

Sur la cherté et la longueur des études, oui, le ferroviaire, c'est quelque chose d'assez lourd, d'assez lent, d'assez cher. Cela, on le voit. Cela coûte énormément d'argent. Ce n'est pas tant la cherté des études et tout cela. Nous avons quand même un défaut d'expertise. C'est un monde un peu opaque. C'est là où c'est un peu compliqué. Ce n'est pas opaque dans le sens où on veut nous vendre des choses que l'on n'aurait pas. C'est quelque chose qui paraît un peu abscons. Nous n'avons pas, je pense, suffisamment les moyens en interne de contre-expertise ou de garanties de ce qui nous est dit. Donc, cela, c'est un peu compliqué.

Concernant les batteries qui prendraient le relais et l'étude qui est demandée, on peut écouter Monsieur Marc MORISSET, on peut écouter à droite et à gauche. Je pense que de toute façon c'est bien de faire cette étude aujourd'hui. Au moins, on aura une idée s'il faut que l'on aille jusqu'au bout de l'électrification ou s'il faut que l'on passe à un autre modèle. Je pense que c'est le moment de faire. Ce sont des investissements assez lourds dans un sens ou dans un autre. Donc, il faut que l'on prenne des décisions en connaissance de cause même si on sait que l'électrification classique, c'est quelque chose qui marche bien.

Pour conclure, je vais demander pour la commission que cela serait bien que ce soit justement après relayé en Conseil que l'on ait un point de synthèse sur le RER métropolitain, savoir où en est, un échéancier, le montant des études à engager, le montant des travaux à engager, le montant des études en cours, et tout parce que l'on

est quand même sur un dossier assez lourd où on voit bien qu'à chaque fois il y a des délibérations. Il y a des choses que l'on n'avait pas prévues. La SNCF nous rallonge des choses. Donc, cela serait bien que l'on ait une synthèse, un point, un tableau synoptique. Cela se faisait avant pour le tramway. On avait les avancées et tout. On avait cela régulièrement. Compte tenu des enjeux financiers de ce dossier, je pense que cela serait bien que l'ensemble du Conseil soit informé régulièrement des avancées, les difficultés que l'on peut avoir.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Très vite, pour répondre à Monsieur Stéphane MARI et donner un point d'information à l'ensemble du Conseil. Le Syndicat de mobilité est quelque chose qui a été inscrit au schéma des mobilités, il y a des discussions qui ont déjà eu lieu avec quelques syndicats avec Tisséo Toulouse, Syndicat Pau-Béarn, Pays basque-Adour, et nous sommes en attente de travail avec Lyon et avec Grenoble. Tout cela pour travailler sur la gouvernance, le périmètre, les actions et les financements.

Voilà simplement ce que je voulais rajouter, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Effectivement, sur cette délibération, je partage l'idée de Monsieur Gérard CHAUSSET sur le fait que les études vont permettre de mieux connaître les propositions qui sont faites, mieux connaître ce que peuvent permettre des trains à batterie. Cela nous permettra de comparer avec tout ce qui relève de l'électrification. Je crois qu'il faut que l'on se donne les moyens et se donner les moyens. Certes, il y a un aspect financier, mais il faut aussi prendre le temps des études.

Je partage l'idée qu'à un moment donné il va falloir faire le point, synthèse, mais je pense que les commissions intermédiaires peuvent jouer ce rôle comme cela a déjà été fait. Peut-être que l'on pourrait avoir une synthèse annuelle de telle manière que l'on puisse échelonner dans le temps. C'est vrai qu'il y a énormément d'études, et on travaille en partenariat avec la SNCF, avec la Région, et ce n'est pas toujours aisé, mais il faut à un moment donné faire un peu d'études.

En revanche, j'exposerais un point de vue personnel, je pense qu'à ce jour, l'électrification semblerait être le plus efficace pour le court et le long terme.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote.

Pour : 88
Abstention : 1
Contre : 1
Conflit d'intérêt : 1
Ne prend pas part au vote : 1.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Madame LOUNICI, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°94, Madame Claude MELLIER : RER métropolitain – Convention de financement de la réalisation d'un quai provisoire à Cubzac-les-Ponts.

Déport de Monsieur Fabrice MORETTI et déport des Conseillers départementaux : Madame Géraldine AMOUROUX, Madame Christine BOST, Madame Ève DEMANGE, Monsieur Jean-François ÉGRON, Madame Nathalie LACUEY, Madame Marie RÉCALDE, Madame Laure CURVALE, Monsieur Sébastien SAINT-PASTEUR, Monsieur Jacques MANGON, Madame Agnès VERSEPUY.

Mme MELLIER

(n°94) RER Métropolitain - Convention de financement de la réalisation d'un quai provisoire à Cubzac-les-Ponts - Décision – Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président. Je dirais que nous sommes dans une période de mi-mandat. Si on avait écouté les propositions que j'avais faites déjà il y a quelque temps, on aurait peut-être gagné du temps en étude au lieu d'investir de façon provisoire et dépenser de l'argent public. On aurait permis de faire dans le durable avec un véritable quai adéquat.

Évidemment, pour être dans des propositions. Je crois qu'il est bon de rappeler que si, aujourd'hui, on peut s'arrêter du côté de Cestas en allongeant les quais aussi là-bas, il y a une demande, et je l'avais déjà faite, vis-à-vis des trains du Sud, d'essayer de faire quelque chose de façon adéquate en diamétralisant Cenon avec la Médoquine et sur lequel Monsieur Emmanuel SALLABERRY n'était pas d'accord, si je me souviens bien. En attendant, on peut faire des améliorations en allongeant les quais sur la Médoquine. Cela veut dire que Talence deviendrait en fin de compte tout de suite efficace pour essayer de desservir au mieux ce pôle à la fois universitaire et proche des hôpitaux.

Je crois que s'il y avait vraiment des choses à faire au niveau des études, c'est aussi soucis de ce côté-là. Gagnons du temps, et encore une fois gagnons de l'argent public.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claude MELLIER, vous vouliez ajouter quelque chose ?

Mme Claude MELLIER : Il me semble que cette délibération est très intéressante parce qu'elle prend en compte une réalité. Elle s'est donnée le temps d'y réfléchir. Il y a des propositions qui sont faites, et cela en urgence pour éviter de pénaliser ceux qui habitent dans le secteur. Je pense que l'on peut s'en féliciter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote.

Pour : 82
Abstention : 1
Conflit d'intérêt : 3
Ne prend pas part au vote : 3.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur EGRON, Madame MELLIER, Monsieur MAURIN, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur DUPRAT, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RECALDE, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SAINT-PASTEUR, Monsieur SALLABERRY, Madame VERSEPUY

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°97, Madame Claude MELLIER : Projet européen CEF « Modernisation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux – Participation de Bordeaux Métropole – Encaissement des recettes.

Déport de Monsieur Fabrice MORETTI.

Mme MELLIER

(n°97) Projet européen CEF "Modernisation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux" - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision – Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui, merci Monsieur le Président. Je vais être dans la proposition, encore une fois.

Je pense qu'il est bon de tenir compte au plus vite dans cet espace multimodal justement où, vous l'avez évoqué, la problématique est avant tout géographique puisque l'on ait concaténé un petit peu partout avec toutes les structures existantes. Je crois qu'au lieu d'aller chercher justement tout le temps en 2D de l'espace, il faut travailler plutôt vers le haut plutôt que vers le bas d'ailleurs parce qu'il y a toujours des logiques de proposition de faire du métro dans des eaux et des caillebotis ou de maisons sur pilotis. Là, il y a quelque chose de complètement aussi ubuesque. Arrêtons la dépense publique de ce côté-là.

Travaillons plutôt sur l'aérien puisque l'on avait déjà évoqué ici vis-à-vis d'une délibération précédente la traversée de la Garonne. Je pense qu'il est intéressant d'essayer de voir si demain on ne peut pas faire justement de cet espace multimodal un espace justement où se croiseraient les différents téléphériques qui seraient en répartition rapide vers l'extérieur de la Métropole, et qui seraient éventuellement récupérés par une grande ceinture autour de la rocade. Voilà, c'était un peu ce que j'avais évoqué avec le sigle d'Extinction Rebellion. C'est-à-dire un croisement, un x. Le centre de x passerait à la gare de Bordeaux. Puis, tout autour de Bordeaux, nous avons une rocade qui est, sans doute, à disposition pour mettre en place un téléphérique aérien.

Merci de votre écoute et surtout de votre compréhension.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, bien sûr que l'on va vous autoriser, Monsieur le Président, à signer le document pour encaisser les recettes car c'est plutôt une bonne nouvelle que l'Europe finance cette étude. C'est le côté très positif.

Comme je l'ai fait lors d'un dernier Bureau ou en commission, quelques points de vigilance sur ce secteur. Cela vient d'être dit par Monsieur Marc MORISSET. C'est un secteur extrêmement contraint. Il y a des bâtiments d'un côté, des voies, des ponts. Tout cela est très compliqué. Il faut rappeler que cela porte un nom de « pôle multimodal ». C'est-à-dire qu'il faut que tout le monde puisse trouver sa place de façon à pouvoir le faire. Il y a un vrai problème concernant le stationnement des vélos. C'est une certitude aujourd'hui, si vous y allez, vous le constaterez, mais n'oublions pas que certes les vélos sont importants, mais il y a aussi beaucoup de gens qui viennent en tramway, et d'autres en bus et en voiture. Il y a un certain nombre de parkings, et des gens ont besoin de s'en approcher en voiture, non pas par confort personnel, mais parce que ce sont des personnes à mobilité réduite, ou qui ont besoin de se rapprocher très près. C'est un peu un jeu de mikado. Quand on touche quelque chose, il ne faut pas que cela dérègle tout. Je suis un chaud partisan à une aire de retournement et un stockage des bus. Pourquoi ? Parce que lorsque vous êtes sur un pôle multimodal avec des millions de passagers, vous avez besoin de réguler parce que le dernier train qui arrive de Paris est normalement en correspondance avec la dernière Lianes 1, etc., sauf que si ce train a du retard, le bus doit attendre et il attend où s'il n'y a pas un endroit pour pouvoir stationner ?

Deuxièmement, on va avoir une ligne qui va traverser le futur pont Simone Veil, le bus express d'Artigues jusqu'à la gare Saint-Jean. Puis, c'est peut-être un tort, je ne sais pas. En tout cas, historiquement, et je ne pense pas que cela change demain matin,

l'accès principal de la gare Saint-Jean, c'est Domercq. On pourra faire tout ce que l'on veut : mettre du marbre, des lumières, des cadeaux pour rentrer par Belcier. Cela continuera d'être à Domercq parce que côté Belcier, ce n'est pas l'accès naturel à la gare Saint-Jean. En plus, vous vous apercevez que pour s'y rendre, c'est assez compliqué. Aujourd'hui, certaines lignes de bus perdent du temps en passant de ce côté.

Quelques points de vigilance. Merci Monsieur le Président de m'avoir permis de pouvoir assister au comité de pilotage. Je pourrais défendre cette position. J'ai aussi une deuxième casquette qui est celle de Président de MetPark. Je rappelle juste au passage que le parking Saint-Jean est le parking qui rapporte le plus à la régie de MetPark. Ce n'est pas une question de rapport, c'est une question et cela permet de financer d'autres investissements. Si on supprime un des deux arrêts minute, ce qui peut être une décision à prendre, je ne suis pas non plus fermé totalement, c'est une perte de gains de 350 000 euros. OK, mais on aura un gain de recettes sur les vélos, 35 000. Cela veut dire, et vous avez compris comme moi que c'est important.

Deuxièmement, ce parking a besoin de rénovation. Il n'est pas dans un état extraordinaire. Nous avons un souci concernant la plateforme tramway qui, aujourd'hui, prend l'eau et fragilise un certain nombre de piliers en béton de ce parking sachant qu'il n'est en concession à MetPark que jusqu'en 2032. Ensuite, il reprend la propriété de la SNCF.

J'aime bien cette expression du jeu de mikado parce qu'il faut faire attention à ce que l'on touche pour pouvoir que tout puisse rentrer dans ce pôle multimodal. Là, ce que je vais dire maintenant ne va pas faire plaisir à certains, ne va pas faire plaisir à d'autres, sachant que l'on va attendre des millions de passagers supplémentaires avec GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest). Bordeaux va devenir un carrefour ferroviaire important Nord/Sud et puis les deux parties du Sud et la partie du Nord. Ce sont des millions de passagers qui vont se donner rendez-vous à cet endroit.

Je rappelle juste au passage quand un Ouigo arrive de Paris, c'est 1 200 passagers. C'est 300 passagers par rame de tram et combien cela représente de rames de tram. La descente d'un Ouigo, c'est 18 minutes. Il faut 18 minutes pour que tout le monde soit descendu et puisse prendre le tram.

C'est pour cela que c'est très important, mais en tout cas, Monsieur le Président, signez vite pour encaisser les recettes. Madame Véronique FERREIRA est partie, c'est dommage. Elle sera quand même contente.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Guillaume GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Simplement pour vous alerter sur la situation très difficile de la Liane 31 qui a changé d'itinéraire.

C'est une ligne qui relie Ambès à Talence, Campus via la gare Saint-Jean, et qui va ensuite jusqu'à Gradignan et Pessac/Bersol. Depuis septembre, vous avez alerté déjà en Conseil ici auparavant, cette ligne passe côté Terres de Borde, donc côté Belcier. La situation est absolument catastrophique puisque la ligne subit des interruptions presque quotidiennement du fait de stationnement sauvage, du fait d'incivilité, du fait aussi du manque d'orientation aussi des voyageurs qui sont un peu perdus.

Avant, les bus avaient leur espace du côté du tram. Il pouvait stationner de manière simple. Il n'y avait pas de stationnement sauvage. Aujourd'hui, les bus ont été déplacés de l'autre côté, côté Terres de Borde beaucoup plus loin de l'arrêt actuel, et ils n'ont

pas d'espaces dédiés. Ils stationnent sur le côté. Les gens viennent déposer leurs passagers et viennent se garer pendant de longues minutes, et cela bloque le bus. On a déjà eu des interruptions de plus d'une heure. Il faut savoir que cette ligne circule toutes les cinq minutes en heure de pointe. Vous imaginez le trafic que c'est le nombre de voyageurs qui passent entre la gare Saint-Jean et le Campus. Donc, quand on a une heure sans bus, c'est absolument catastrophique. Cela génère des reports. Cela vient saturer la Lianes 1 qui, elle-même, est déviée par le cours Victor Hugo du fait des travaux sur le cours la Marne. Donc, c'est absolument catastrophique.

En plus, il y a deux problématiques : 1 bus sur 2 dépose les passagers côté Belcier, 1 bus sur 2 dépose les passagers côté arrêt tram de l'autre côté sur le parvis de la gare. C'est totalement désarçonnant pour les usagers. Tout le monde est totalement perdu. Je vous fais part de cette problématique parce que les passagers n'en peuvent plus. Il faut absolument intervenir. Il faut trouver une solution pour résoudre ce problème parce qu'il ne se résout pas. On avait parlé en commission, Monsieur Olivier CAZAUX avait évoqué des propositions. Il faut vraiment agir très vite et avancer des solutions très rapidement pour que cette ligne circule correctement. Autrement, on va vers un report des usagers de cette ligne de bus vers d'autres modes de transport, voire un retour à la voiture alors même que l'on a tout fait pour éviter cela depuis ces dernières années.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Olivier CAZAUX.

M. Olivier CAZAUX : Monsieur le Président, mes chers collègues. Effectivement, nous avons déjà abordé ces points en commission.

Pour reprendre le dernier point sur la ligne 31, comme disait Madame Béatrice DE FRANÇOIS, cette ligne 31 vient d'être mise en circulation. Donc, il faut prendre un peu de temps pour analyser son fonctionnement. À titre d'information, le stationnement des véhicules le long de la rue Terres de Borde est interdit. S'il y a des véhicules qui y stationnent, ce sont des stationnements sauvages. Donc, ce n'est pas un fonctionnement normal de cet accès de la gare.

Monsieur Christophe DUPRAT a dit que ce n'est pas naturel d'aller à la gare du côté de Belcier. Effectivement, depuis des années, la gare était côté Ville de Pierre. Justement, nous sommes là pour évoluer avec une fréquentation qui va aborder autour de 20 millions de passagers par an, et la gare Saint-Jean ne peut pas se contenter que d'un seul accès, côté Ville de pierre. Cela veut dire que le côté Belcier, il faut qu'il soit aussi développé. Donc, il va falloir travailler pour que ces deux accès deviennent naturels au même titre. Cela, il faut du travail. Il y a un COPIL, comme l'a rappelé Madame Claude MELLIER, la semaine prochaine directement où on se félicite déjà de la participation de l'Europe, et ce qui veut dire que c'est un projet qui est très attendu au niveau européen, et on s'en félicite.

Si je reviens sur le point de la perte du chiffre d'affaires de MetPark. C'est quelque chose qui est clairement identifié. Concernant les chiffres, j'ai plutôt un chiffre inférieur à 200 000 euros par rapport à ce que vous avancez. Je dirais que ce ne sont pas vraiment les cyclistes qui gênent surtout sur le parvis de la gare de Saint-Jean, si vous y allez, c'est surtout l'ensemble des deux-roues motorisés qui peuvent stationner grâce à une béquille en plein milieu du tram, là, pour le coup, cela thrombose tous les trottoirs, et cela ne facilite absolument pas la circulation.

Si on passe ces deux-roues motorisés dans votre parking, dans le parking de MetPark, et cela vous ferait une recette supplémentaire aux recettes que vous n'avez pas vraiment chiffrées. Un deux-roues motorisé prend une emprise au sol beaucoup moins importante, et cela peut générer des recettes que, pour l'instant, vous n'avez pas

encore chiffré.

Je ne m'inquiète pas trop des finances de MetPark. Je pense que l'on doit pouvoir trouver une solution pour que ce projet soit une belle réussite parce qu'il ne faut pas oublier que c'est la clé de voûte du succès du RER métropolitain. Si la gare Saint-Jean ne fonctionne pas bien, le RER ne fonctionnera pas bien non plus.

Les trams n'auront pas la capacité maximale. Donc, il faut que tout fonctionne correctement, c'est l'enjeu de ce COPIL qui réunit beaucoup de monde autour de la table : État, Région, Ville, Bordeaux Métropole, SNCF et l'EPA (Établissement public administratif).

Je vous remercie Monsieur le Président de signer cette délibération afin de permettre d'avoir ce financement européen. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président. Les services travaillent sur l'amélioration de la ligne 31. La circulation est délicate sur Terres de Borde notamment en termes de fluidité, et KB2M doit parfois dévier la ligne vers Charles Domercq pour pouvoir passer.

Plusieurs facteurs ont été évoqués notamment celui des particuliers qui stationnent sur la voie de circulation pour assurer une dépose-minute, un manque de lisibilité de la dépose-minute du P3. Il y a aussi les taxis qui n'ont pas changé leur pratique et n'utilisent pas la raquette qui leur est dédiée. Il y a diverses livraisons, notamment pour le Carrefour City avec les voitures qui s'arrêtent là et qui accèdent aussi depuis cette rue.

Une demande de balisettes a été faite au service de la circulation, des balisettes entre la voie partagée bus/véhicules dans le sens vers le pont de la Palombe, et la voie bus dans le sens vers la Garonne, donc en attente de cette réponse. Puis, ce qui pourrait peut-être aider à fluidifier tout cela, je m'adresse là aux élus de Bordeaux, c'est la Police municipale qui verbalise.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Ce n'était pas tant pour expliquer notre vote, on s'abstient sur la délibération, mais peut-être en lien d'ailleurs avec la discussion que vous avez actuellement. Ces choses ne sont pas si simples que cela. Je réagis par rapport au constat que vous faites qui est vrai, ce sont les aspects de saturation. Il y a l'exemple du Ouigo. Je crois que c'est Monsieur Christophe DUPRAT qui en parlait. Les 600 personnes qui sortent comme cela, 1 200. Si une rame, cela fait 300. Deux rames, cela fait 600. C'est pour cela que je disais 600, mais peut-être 1 200. Il y a l'aspect de beaucoup de monde d'un seul coup. Cela étant, il y a aussi un aspect qui est un peu particulier, ce sont ces grillages partout sur le quai de la gare qui font que l'on est coincé, on dirait des postes frontières. Là, je pense que cela joue un rôle plutôt néfaste avec ces heures de contrôles électroniques, mais cela, c'est une chose. Cela ne résout pas tous les problèmes s'il n'y a pas les barrières parce que derrière, est-ce que les trams suivent pour transporter tous les voyageurs qui arrivent ?

Je pense que cela montre aussi un problème que tout le monde peut avoir. D'un côté, ce discours sur l'attractivité, sur la métropolisation, il faut que l'on soit rayonnant. Puis, résultats des courses, c'est oui, pratiquement un million de personnes vivent sur une surface plutôt réduite, et cela a créé des problèmes. Cela a créé des problèmes au

niveau des transports. Cela a créé des problèmes au niveau des logements. On peut penser qu'il y a quelque chose que l'on n'arrivera pas à résoudre parce que plus on développe les systèmes de transport, plus on essaie de répondre à la question du logement, mais derrière, il y a encore plus du monde. Puis, on est en retard tout le temps. Quand je dis on, c'est comme si j'étais solidaire de votre politique. Je n'en suis pas du tout solidaire. En tout cas, c'est un problème que l'on a tous.

C'est la question de l'aménagement du territoire. On ne peut pas juste constater les problèmes, et après, ne pas discuter qu'il y a une logique folle. La densification, la concentration d'activité, la concentration de population sur une zone réduite, cela crée des problèmes. Donc, est-ce qu'il ne faudrait pas revoir justement l'aménagement du territoire ? Est-ce qu'il ne faudrait pas redévelopper les activités des petits commerces, des commerces dans les communes pas loin de la Métropole, dans les endroits du Département dont on sait, justement il y a un contrat de coopération, on sait que cela ne va pas très bien non plus dans ces Régions-là parce que cela s'assèche ? Donc, ces questions politiques qui pourraient être discutées aussi. C'était le commentaire que je voulais faire par rapport à la discussion que l'on est en train de mener, mais qui est peut-être intéressante.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : J'ai quand même l'impression, je m'adresse directement à Monsieur Olivier CAZAUX, que le choix est quasiment fait.

Il faudra trouver les moyens d'obliger les deux-roues motorisés à se garer dans un parking souterrain. Citez-moi des exemples où cela marche. Peut-être qu'il y en a. Il faudra que l'on y aille. Dire que l'on va remplacer l'arrêt minute qui rend un service car il n'y a pas que les gens qui viennent de loin, il y a aussi ceux qui ont beaucoup de bagages.

Je ne suis pas un partisan forcené de la voiture en centre-ville, loin de là, mais là, il y a un service qui est rendu, et dire que l'on va compenser les recettes de MetPark par les deux-roues motorisés que l'on va inciter à aller..., on n'arrive déjà pas à régler le problème de Terres de Borde alors que si on mettait la Police municipale pendant une semaine, il n'y aurait plus de problème. Je ne vois pas comment vous allez inciter les deux-roues motorisés dont le respect des parkings et du stationnement, ce n'est pas leur qualité principale, excusez-moi, à aller en parking souterrain. Donc, là, je pense qu'il faudra vraiment une étude sérieuse pour faire en sorte que l'on remplisse les pleins par des pleins et non pas par des vides.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Nathalie DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Merci Président. Je souhaiterais rebondir sur la problématique de Belcier qui est une véritable nasse lorsque l'on circule en voiture. La dernière fois, nous avons été très nombreux parce que l'on est 531 par rame comme ce sont plutôt des doubles rames. Donc, pas 1 200 dans des voitures individuelles, mais beaucoup dans des voitures individuelles, en moyenne, on passe parfois 20 à 30 minutes dans le parking pour pouvoir sortir parce que le feu du parking permet la sortie d'une, deux, trois voitures selon la thrombose en face de soi.

Effectivement, cela n'incite pas les gens à venir sur Belcier, mais je vous répète la problématique de tout à l'heure un problème de connexion que l'on ne pourra pas régler. Il y a beaucoup de gens qui ne souhaitent pas venir jusqu'à la gare Saint-Jean pour prendre leur TGV, mais qui n'ont pas le choix parce que si on l'on souhaite prendre le premier TGV du matin, il n'y a aucun TER qui arrive à l'heure voulue. Si on arrive au dernier TGV du soir, il n'y a aucun TER pour nous ramener dans les gares de

connexion. Il y a une vraie problématique avec Belcier. Les habitants de Belcier sont assez excédés parce que, c'est une nasse, il faut réfléchir à très court terme sur le cadencement de ce feu de sortie, notamment de parking. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claude MELLIER pour conclure.

Mme Claude MELLIER : Je m'attendais à ce débat puisqu'il y a une sensibilité qui se développe autour de ce pôle d'échange multimodal. Il y a beaucoup de propositions et de constats comme cela vient d'être fait. Je crois que la place du COPIL y est très importante. Non, je ne pense pas que des choix soient faits, mais ce sont des propositions qui sont mises en réflexion. C'est cela qu'il faut que l'on travaille ensemble.

En revanche, la modernisation du pôle d'échange multimodal est une véritable question. C'est un véritable enjeu. C'est cela qu'il faut prendre en compte. Tout le monde sait qu'avec l'évolution démographique, la place du ferroviaire sera de plus en plus importante pour répondre aux besoins de mobilité. Il y a tout cela qui est à prendre en compte. Donc, les COPIL qui vont avoir lieu vont se donner le temps de l'échange, du débat, et construire ensemble, mais prenons vraiment le temps.

Cela étant, il y a des problèmes financiers. Donc, il faut aussi tenir compte de cela. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, maintenant nous devons nous prononcer que sur un seul aspect, celui d'autoriser Monsieur le Président à signer le document contractuel avec l'Union européenne. C'est sur cela que l'on doit voter dès maintenant.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote.

Pour : 85
Abstention : 1
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 1.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame TERRAZA, Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°102, **Madame Béatrice DE FRANÇOIS** : Contrat de consortium – Projet innovant dans le cadre de l'appel à projets pour des démonstrateurs de bateaux autonomes propres à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Mme DE FRANÇOIS
(n°102) **Contrat de consortium - Projet innovant dans le cadre de l'appel à projets pour des démonstrateurs de bateaux autonomes propres à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Décision - Approbation**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je voterai contre un peu dans la même logique que la précédente, celle que j'avais évoquée au sujet de l'étude un peu inutile. Nous sommes dans une logique du même ordre.

On sait très bien que les normes empêcheront les bateaux de naviguer sans son pilote. Là, on est plutôt dans le gâchis encore une fois de la dépense publique. Puis, peut-être que les JO (Jeux olympiques) ne se referont jamais parce que vu la conjoncture avec un Président aussi compliqué, je crois qu'il faudra peut-être réfléchir aussi à cela.

Cela dit, je pense qu'il est intéressant d'innover, mais d'innover à bon escient. Mettons de l'intelligence dans les propositions plutôt que d'essayer de faire des choses un petit peu sur une espèce d'innovation technologique, mais en fin de compte, il n'y a rien de spécial à faire des bateaux sans pilote. On fait très bien cela aujourd'hui dans le système de voiture. Donc, rien de spécial.

Pas de dépenses, donc, pour moi, contre.
Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous aussi c'est contre. Nous ne sommes pas du tout convaincus par le projet. Cela nous apparaît même un peu fumeux. Nous avons un peu l'impression que ce sont des entreprises qui profiteraient d'une opportunité. Les JO derrière, on ne voit pas trop le lien d'ailleurs avec les JO. Je pense que pour faire court, je laisse la note au PV.

Juste pour illustrer le débat que l'on avait tout à l'heure là parce qu'il y avait, c'étaient notamment Monsieur Christophe DUPRAT, Monsieur Stéphane DELPEYRAT, qui reprochent à l'opposition par moment de dire que vous ne ferez rien, et que l'on ne vous reprochait de rien. Là, c'est pour dire que la discussion, c'est parce que vous ne faites rien, et encore heureux que vous faites des choses puisque quelque part, vous êtes payés pour. La question c'est que parfois, vous faites un peu n'importe quoi.

Derrière ces discussions-là, c'est entendre qu'il peut y avoir des désaccords sur ce que vous ne faites pas, ou parfois sur ce que vous faites, ce que vous faites trop, ce que vous ne faites pas assez. Il peut y avoir des désaccords politiques, et je pense que les discussions, il vaut mieux les prendre comme cela plutôt que de toujours prendre de haut comme c'était fait ce matin. Je me permets de dire cela maintenant puisque tout le monde est un peu anesthésié après 9 heures de réunion, et je sais que vous n'allez

pas réagir.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre. Pour nous, cette délibération n'est pas franchement très claire. Des entreprises s'associent pour élaborer un bateau électrique autonome, avec la coopération de la collectivité, profitant des JO2024 pour lancer la chose, par opportunité visiblement. Il ne semble pas y avoir d'investissement public mais cela ne nous paraît pas clair non plus. A cela s'ajoutent deux remarques qui va dans le sens du vote contre. 1) Nous constatons que le comité de pilotage est constitué que d'hommes (alors qu'on vote des délibérations sur la parité hommes/femmes) il n'y a pas beaucoup d'effort de fait pour qu'il y ait une parité. 2) il y a comme un entre-soi, aucune ouverture vers des expert.e.s, vers des associations ou collectifs écologistes par exemple, car tout n'est pas si simple en ce qui concerne l'énergie électrique. 3) Quel est le rapport avec les JO ?

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Christophe DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Je ne suis pas complètement anesthésié puisque nous n'avons pas terminé.

Monsieur Philippe POUTOU, ce n'est pas que l'on fait n'importe quoi. C'est que l'on expérimente des choses. J'estime que les collectivités territoriales ont un devoir d'expérimentation. Si nous, on n'expérimente pas, il y a quelques années, la commune de Lyon et la Métropole de Lyon ont expérimenté les navettes autonomes. Cela a fonctionné de manière tout à fait autonome. Cela a fait progresser la technologie.

Pourquoi demain, nous n'aurions pas des navettes autonomes en bateau pour aller de Lormont jusqu'à Stalingrad, pourquoi pas ? Je ne sais pas, je n'en sais rien. Notre boulot, c'est aussi d'expérimenter. D'ailleurs, dans notre délégation de service public, nous avons un fonds d'innovation qui est aussi là pour pouvoir le faire. Donc, on ne fait pas n'importe quoi, du moins, on essaie. Le mieux, c'est de faire. Quand on fait, on peut arriver à se tromper.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, Monsieur le Président, nous avons le droit de ne pas être d'accord, mais ce n'est pas pour cela que ceux qui sont d'accord entre eux font n'importe quoi.

Effectivement, il y a un fonds d'innovation dans la DSP (Délégation de Service Public), puis sur la Garonne, c'est quand même particulier de naviguer.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

Pour : 79

Contre : 2

Ne prend pas part au vote : 1.

Majorité

**Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame ANFRAY, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZAUX, Madame DELATTRE, Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur GOMOT, Madame HELBIG, Madame LECERF MEUNIER, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Madame SAADI, Monsieur SALLABERRY

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°103, Madame Béatrice DE FRANÇOIS : Présentation du rapport annuel du concessionnaire « Abris voyageurs » – Année 2022 – Information au Conseil.

Mme DE FRANÇOIS
(n°103) **Présentation du rapport annuel du concessionnaire ' abris voyageurs ' -
Année 2022 - Information au Conseil**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Anne FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci, Monsieur le Président. C'est un peu dur, oui, après 9 heures, mais c'est quand même important. Je vais exposer mon point de vue, si vous le permettez.. Je souhaiterais intervenir sur ce rapport annuel pour poser la problématique des points propres sur la Métropole. Vous le savez, notre groupe est mobilisé depuis le début de cette mandature sur une stratégie déchets et propreté efficace et optimale. Clear Channel répond aux nouvelles réglementations en déployant le remplacement des poubelles par des points propres double flux pour assurer un tri sélectif.

En revanche, il faut relever que cette mise à niveau ne concerne pas les points propres situés aux simples arrêts de bus qui sont hors marché Clear Channel et qui sont gérés par les communes ou par les pôles territoriaux.

De plus, alors que les corbeilles des arrêts de tram sont collectées par un prestataire externe, tout comme celles des abris de bus type bus express, ces nouvelles corbeilles double flux sont collectées, elles, par le service propreté. Une différenciation du

service, parfois une différenciation des fréquences qui est un peu incompréhensible pour les usagers. Comment comprendre pour nos habitants surtout l'importance du tri sélectif ou les conséquences environnementales de la mauvaise gestion des déchets, si les règles ne s'appliquent pas de la même manière à domicile, sur la voirie et sur les espaces publics ?

On le sait, il faut une continuité du geste de tri. Alors que nous nous efforçons collectivement de promouvoir le recyclage et de réduire notre empreinte environnementale, nous sommes donc ici dans une situation complètement incohérente. D'où ma question pour vous ce soir. Nous souhaiterions savoir, au-delà de la problématique relevée sur les arrêts de bus, si vous envisagez une harmonisation des points propres double flux et leur gestion à l'échelle des 28 communes, parcs et jardins inclus. Si tel était le cas, de nous préciser à quelle échéance cette harmonisation serait prévue.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Philippe POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Pour faire rapide, la note sera transmise au PV. Juste pour dire que nous avons un problème avec la multiplication de la publicité. C'est une réflexion sur les supports mobiliers comme les arrêts de bus, mais, là, la mairie de Bordeaux a eu la mauvaise idée de nous ajouter un peu partout des panneaux publicitaires. Nous sommes assez gavés de publicités un peu partout. C'est vrai que cela pose le problème de ces supports qui pourraient plutôt privilégier à 100 % de l'information municipale ou de l'information de la vie quotidienne quand on a besoin et un aspect très particulier de la publicité, c'est le sexisme. Je ne sais pas si vous voyez tous ces panneaux que vous avez mis sur Bordeaux notamment. Il y a quand même pas mal de publicités où on reste dans les caricatures de la femme-objet. Ce sont aussi des problèmes qui nous sont posés. Je pense que l'on peut avoir une réflexion là-dessus.

Intervention écrite de M. POUTOU

Pas de vote, c'est un rapport du délégataire. Nous préférons des espaces d'expressions publiques à de la publicité. Nous sommes même clairement contre la publicité dans les rues et sur les murs, on n'est déjà bien « gavé » par la publicité. Nos villes sont polluées par toutes ces publicités qui incitent à la consommation et souvent des biens polluants. Elles véhiculent trop souvent des clichés sexistes et utilisent le corps des femmes pour faire vendre. A l'image de Grenoble, ou de Nantes, nous pensons que la métropole devrait se battre contre la publicité plutôt que de l'encourager. Nous pensons utile d'aller vers la suppression de la publicité sur ces mobiliers urbains.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Béatrice DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Concernant la publicité, elle est normalement favorisée pour les associations et les activités de la Métropole. Il y a un œil qui est maintenu par les services notamment puisqu'il y a une charte qui a été établie sur pas n'importe quelle publicité.

Concernant les points propres, je suis en train de regarder. Il faut que je vérifie, et je vous donnerai la réponse le plus rapidement possible.

M. le Président Alain ANZIANI : C'était un point d'information, il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°106, **Madame Béatrice DE FRANÇOIS** : Réseau TBM – Contrat de délégation de service public de transport urbain années 2015-2022 – Présentation de l'arrêté des comptes de l'année 2022.

Mme DE FRANÇOIS
(n°106) Réseau TBM - Contrat de délégation de service publics de transports urbains années 2015-2022 - Présentation de l'arrêté des comptes de l'année 2022 - Décision – Approbation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Merci. Rapidement, nous avons une note qui est longue. Je vais la basculer pour le PV.

Pour dire deux choses. C'est un rapport dans lequel il manque toujours, à notre avis, l'avis des salariés sous la forme des organisations syndicales. C'est toujours pareil. Pourquoi il n'y a jamais la prise en compte du point de vue des salariés qui semblent être quand même les premiers concernés ?

L'autre aspect, c'est prendre en compte aussi les problèmes réels qu'il y a au sein de TBM. Dans la note, on liste un peu. Il y a une souffrance au travail qui s'exprime assez clairement. Il y a des conflits. À notre avis, en tout cas, c'est une erreur d'avoir prolongé la DSP. Il aurait fallu mettre en place un délégataire de service du transport. Cela veut que dire tout aurait été bien réglé, mais n'empêche que l'on pense que cela aurait pu permettre d'avoir une meilleure maîtrise de la situation et d'aller plus dans le sens du social à l'égard des salariés notamment qui se plaignent du sous-effectif, qui se plaignent de tas de choses aujourd'hui qui sont problématiques.

C'est un peu plus détaillé dans la note. Donc, on bascule la note dans le PV.

Intervention écrite de M. POUTOU

Pas de sens de voter pour ou contre l'arrêté des comptes. Mais on a des choses à dire encore sur TBM, sur les conditions de travail, sur le service public des transports en commun. Plusieurs problèmes liés au fait que Keolis semble plus préoccupés par faire de bonnes affaires et satisfaire ses actionnaires que ses employés et les usagers. Des problèmes de défaillance de matériel, de qualité du service rendu (on ne parle pas du n'importe quoi, quand à cause d'un roi on modifie les trajet de bus et arrêté les tram pendant 2h, on ne parle pas non plus des moments exceptionnels que TBM n'a pas su gérer comme le premier match de rugby. On parle du quotidien, des rames archi pleine, des bus pleins à certaines heures, donc des conditions pour les usagers parfois dégradées. Mais aussi des conditions de travail difficiles pour les salariés, liées pour l'essentiel à un manque d'effectif, des salaires insuffisants, résultat un malaise important parmi les salariés, jusqu'à la tentative de suicide d'un chauffeur. Le rapport devrait aborder ces difficultés, il devrait inclure le point de vue des organisations syndicales, leur donner la parole, y compris aux associations de consommateurs, d'utilisateurs du réseau de transport. Si le bilan de Keolis sur le papier peut sembler intéressant, force est de constater que depuis le lancement de la nouvelle DSP, les problèmes s'accumulent. A BORDEAUX en LUTTES lors du Conseil de Métropole où il nous était demandé de prolonger le contrat de DSP pour huit ans sur des objectifs que Keolis s'engageait à atteindre alors que le contrat en cours démontrait le manque de crédibilité et le manque de confiance que nous

pouvions avoir (nouvelle billétique chaotique, série de bus en feu, déjà problème de climatisation et déjà grèves des salariés très suivies en fin d'année dénonçant les conditions de travail), nous avons été les seuls à voter contre la DSP et nous avons à l'époque déjà dénoncé les problématiques de conditions de travail dans tous les services de l'entreprise. Malheureusement, nous ne pouvions que nous rendre à l'évidence en ce début de contrat, les promesses faites à la Métropole, se font contre les salariés et donc contre les usagers. Il suffit de regarder ce qui se passe dans le groupe Kéolis France pour se rendre compte de leur politique de casse sociale qui s'applique à tous les réseaux de transport urbains, ainsi qu'une politique managériale poussant les salariés à bout (tentative de suicide sur son lieu de travail d'un conducteur de Keolis BX, laissant une lettre impliquant ses conditions de travail et le manque de considération de sa hiérarchie !). Bien que la direction qualifie cela " d'accident de travail grave " et publie une note dédiée aux salariés et par ricochet à la Métropole, pour certainement apaiser ses relations avec cette dernière), une enquête sera tout de même confiée à un consultant référencé par la CARSAT afin d'évaluer les facteurs de risque et d'organisation du travail à la conduite de bus qui auraient pu contribuer à l'apparition de cet "accident". Dans l'actualité récente : Keolis Montesson (Yvelines) : actuellement, troisième semaine de grève, avec la défense des conditions de travail dans les revendications, 85 à 90% de grévistes. Depuis le mois de juin : grève Keolis bus verts dans le Calvados (Mondeville). 12 jours de grève chez Keolis MEYER (Essonne). Grève chez Keolis Méditerranée Agde ; également dans le Puy de Dôme et on retrouve toujours les mêmes revendications : les salaires, les méthodes managériales et les conditions de travail. Que dire du début de cette DSP ? Certains épisodes sont édifiants ! Que penser du lancement du nouveau réseau que certains journaux n'hésitent pas à qualifier de raté ? Quel manque d'anticipation ! De nombreux usagers sceptiques ! Des critiques apparues dès le mois de mai et les conducteurs expliquant à qui voulait les entendre qu'ils voyaient arriver l'été avec une certaine angoisse sachant que les salariés, donc leur hiérarchie, leurs formateurs et leurs responsables de ligne allaient partir en vacances et qu'aucune info n'ayant circulé, ils se posaient des questions sur leur formation sur les nouvelles lignes et sur leurs nouveaux horaires de travail. Un responsable syndical a déclaré au journal Sud-Ouest "que la reconnaissance des lignes se faisait depuis une camionnette ce qui n'a rien à voir lorsqu'on le fait au volant d'un bus". "Mépris de l'humain", les questions générales de management ont poussé les syndicats à lancer une alarme sociale sur une situation bien antérieure aux changements sur le réseau ! La coupe du monde de rugby : évènement mondial, qui va coûter un bras à la collectivité par la volonté d'une ville de Bordeaux et une Métropole aveuglées par le rayonnement extérieur de notre territoire ! Qu'en garder comme souvenir les supporters Irlandais et roumains ? Une surprise désagréable de voir les trams bondés une heure et demie avant le match, certains ont manqué le coup d'envoi et bien évidemment ont été frustrés ! Certains supporters déclarant à la presse qu'ils avaient rencontrés les mêmes difficultés d'accès au stade depuis l'Euro 2016 : " rien n'a évolué en 7 ans". Problèmes de climats avec début de malaises et portes forcées par les supporters face à la chaleur. Il est à noter que personne n'a évoqué les problèmes des conducteurs qui ont eu très chaud pendant tout leur service et qui ont dû faire face au désarroi de ces supporters venus de très loin soutenir leur équipe nationale ! Enfin et non des moindres la venue du roi Charles III reçu en grandes pompes par le maire de Bordeaux. Si l'on a pu voir les images les images des souverains heureux de leur promenade en tram, rien non plus n'a transpiré des consignes données aux conducteurs de bus et tram qui ont reçu pour consigne par exemple pour les lignes C et D d'informer la clientèle de la non- desserte de la station Place de la Bourse (ce qui a dû créer quelques contrariétés pour les usagers ayant besoin de descendre à cet arrêt, tout le monde n'étant pas intéressé par cette visite officielle). On leur annonce que la gestion de la coupure se fera en temps réel, en gros : débrouillez-vous avec les consignes données au compte-goutte et avec la clientèle prise en otage ! Si la Métropole lors de ces évènements voulait briller localement et internationalement de par la qualité de son organisation et par ses transports en commun, nous avons tous vu et lu les commentaires désastreux de la presse locale et internationale sur des évènements prévus de longue date, pas sûr que les fédérations sportives ou organisations d'évènements internationaux nous fassent confiance à l'avenir pour l'organisation d'autres évènements de ce type ! Combien cela

aura t'il coûté aux habitants tes de la Métropole pour renvoyer cette image désastreuse ? Nous n'en démordons pas : pas besoin d'une DSP pour organiser le chaos et détruire les conditions de travail de salariés qui ont mené des luttes depuis plus d'un siècle pour arriver à obtenir des avancées réduites à néant par une société dont la seule boussole est le profit ! Nous revenons et insistons sur la gratuité des transports afin que nos impôts n'aillent pas engraisser des actionnaires et que le seul objectif soit l'intérêt général ! Dunkerque : 5 ans après la gratuité des bus est un succès !

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DE FRANÇOIS. Pas d'observation ?

On passe au vote.

Pour : 84

Abstention : 2.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZABONNE, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY

La délibération est adoptée.

Délibération suivante.

Mme Isabelle RAMI : Délibération n°120, Monsieur Patrick PAPADATO : Attribution de subventions sur le volet circuits court, précarité et sensibilisation.

M. PAPADATO

(n°120) Attribution de subventions sur le volet circuits courts, précarité et sensibilisation - Autorisation – Décision

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Marc MORISSET : C'est moi qui ai demandé le dégroupement de cette délibération. Vous ne voulez pas que je parle, Monsieur le Président ? Vous m'avez donné la parole. Je vais parler, non. Vous êtes d'accord ou pas d'accord ? J'ai déjà perdu quelques secondes. Je peux parler là ?

Je voulais juste, avant de voter, je plussoie évidemment à cette délibération. Je voterai pour. S'il faut le faire, je le fais. En attendant, c'était pour essayer d'aller un peu plus loin dans la proposition qui est faite. C'est de travailler avec la gemme entre autres, avec les étudiants et que, encore une fois, on pourrait inciter la Métropole à faire en sorte, comme dans le Pays basque, de donner une part au volontariat de cette gemme dans la part de leur rémunération. Il y a des étudiants qui sont en demande d'avoir une économie locale et solidaire de proximité. Aidons-les encore plus à échanger avec d'autres types de personnes, et cela pourrait être justement l'incitation que la Métropole de Bordeaux donnerait en autorisant les agents de l'État d'avoir une rémunération en gemme. Cela aurait du sens pour inciter réellement et d'avoir l'ambition derrière pour avoir réellement quelque chose qui prend au niveau de ce type de monnaie où aujourd'hui quand je le vois sur Saint-Médard-en-Jalles, le maire est très, pour l'instant, frileux. Monsieur Stéphane DELPEYRAT l'a avoué pour l'instant en Conseil. Effectivement, certains maires tâtonnent, mais si la Métropole pousse un petit peu, je pense que cela pourrait se faire.

Merci, Monsieur Pierre HURMIC de hocher la tête.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. La délibération est adoptée.

Pour : 85.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame MELLIER, Madame DE FRANÇOIS, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BOZDAG, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame ROUX-LABAT, Monsieur SALLABERRY

La délibération est adoptée.

La dernière délibération, Madame.

Mme Isabelle RAMI : La dernière délibération n°134, Madame Isabelle RAMI : Association VéloCité – Subvention de fonctionnement 2023.

Mme RAMI
(n°134) Association Vélo-Cité - Subvention de fonctionnement 2023 - Décision – Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur Christian BAGATE.

M. Christian BAGATE : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues.

Nous sommes unanimes pour favoriser l'usage du vélo. VéloCité est une association qui est très pertinente dans ses interventions et dans ses préconisations. Toutefois, à Métropole communes, nous souhaitons profiter de cette délibération pour faire grandir cette convention. Inutile de vous dire qu'à Métropole communes, nous voterons pour.

On voudrait qu'il y ait un usage cohérent et partagé du vélo dans l'espace public. Ensuite, nous souhaiterions que le vélo et que VéloCité soit un véritable partenaire de notre Métropole, en influant sur les règles de voirie. Quid de ces rues étroites ? Quid de ces chaussées défoncées ? Supprimer des places de stationnement, pourquoi pas, mais lesquelles ? Augmenter les vraies pistes cyclables, mais pas les coupe-gorge, dénoncées par mon ami Monsieur Pierre HURMIC. Enfin, VéloCité doit insister et développer sa mission de médiation et d'éducation sur la voie publique. Tout à l'heure, Monsieur Jean-François ÉGRON a parlé de la responsabilité partagée comme *leitmotiv*. Je dis la même chose et nous tenons à dire la même chose.

Au total, mes chers collègues, nous souhaitons une convention ambitieuse avec l'association VéloCité. En un mot, le contraire de la semaine de la mobilité qui nous a bien déçus. Très « plan-plan » pour parodier notre collègue Monsieur Gérard CHAUSSET. Avec VéloCité, soyons ambitieux.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Mme Isabelle RAMI : Monsieur Christian BAGATE, je vais vous répondre. Vous avez raison, VéloCité a toute sa véracité pour les politiques métropolitaines. Ils travaillent avec nous. Les services, tous les 15 jours, ont des points avec VéloCité pour travailler l'ensemble des projets qui touchent aux voies cyclables.

Leur donner une convention plus ambitieuse, nous pouvons y travailler. Seulement, il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres associations que l'on appelle MAMMA (Maison métropolitaine des mobilités alternatives). Nous avons inauguré, avec Brigitte BLOCH, la 5^e MAMMA qui permet de couvrir et de combler une partie du territoire métropolitain qui n'était pas couvert par ces services. On les appelle MAMMA, mais elles font un ensemble d'autres services comme VéloCité. VéloCité, n'a pas la vocation à couvrir l'ensemble du territoire métropolitain. Ils ont six salariés et je pense que cela va être compliqué pour eux de couvrir tout le territoire. À nous de nous assurer que l'ensemble des services vélo soit équitable sur l'ensemble de la Métropole. Je vous le redis, ils participent à l'ensemble des sujets et des projets qui concernent le vélo.

J'aimerais rebondir sur la Semaine de la Mobilité. Vous avez dit que c'est un petit peu plan, plan. J'ai Monsieur Nordine GUENDEZ à côté. Je ne suis pas d'accord avec vous. On a eu une semaine très riche, et nous avons terminé sur la question du tourisme de la mobilité. Un sujet neuf, un sujet qui nous a permis de prendre conscience des enjeux du tourisme envers la mobilité. Le défi, c'est de pouvoir travailler ensemble et d'anticiper. On a parlé de pôle multimodal. On a parlé de nombre de voyageurs.

Le tourisme aussi est vecteur de voyageurs et d'usage de mobilités alternatives. Cette semaine de la mobilité a permis de créer des ponts et de nous projeter en avant. Donc, on n'a pas été plan-plan.

L'ensemble des visites, pour répondre à Monsieur Gérard CHAUSSET, a permis également de voir l'avancée des travaux qui ont été faits en termes de pistes cyclables et de désengorgement des trottoirs.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Marc MORISSET (hors micro) : Monsieur le Président !

M. Pierre HURMIC (hors micro) : On ne parle pas après le rapporteur.

M. Marc MORISSET : Rapidement, merci Monsieur le Président. C'était simplement pour notifier le fait qu'il y a les motards qui ont été votés tout à l'heure, mais il y a aussi des vélos qui revendiquent un contrôle technique des chaussées. Cela a été évoqué, il y a de plus en plus de trous, en particulier dans les chaussées. Peut-être qu'il y a une qualité qui n'est pas adéquate. Toujours est-il qu'il y a une forte demande aujourd'hui des concitoyens à essayer d'avoir vraiment des chaussées moins à risque parce que cela pose vraiment problème que ce soit en positif comme en négatif évidemment.

Donc, merci de bien vouloir travailler sur cela parce que je pense que cela fait partie des demandes comme je l'avais déjà évoqué vis-à-vis des priorités. Aujourd'hui, entre les voies cyclables et les voitures, je pense qu'il faudra aussi travailler sur cette notion de la qualité des revêtements.

Merci de votre écoute. J'espère que mes questions seront posées parce que j'ai aussi une attente là-dessus.
Merci. Bon week-end.

M. Gérard CHAUSSET : Excusez-moi, on m'a donné la parole.

Concernant le rapport à VéloCité, pour répondre à notre collègue Madame Isabelle RAMI, il y a de plus en plus d'utilisateurs pratiquant du vélo, c'est une très bonne chose, mais c'est vrai qu'il y a aussi de plus en plus d'incivilités à vélo.

Ce serait bien qu'il y ait une association qui s'occupe aussi de la sensibilisation des automobilistes, c'est une chose, mais pour les vélos, cela serait bien que VéloCité, je sais qu'ils le font, se charge de l'éducation citoyenne au respect des règles et du Code de la route y compris pour les cyclistes. Je pense que c'est quand même un point qu'il faudrait ajouter.

Sur la Semaine de la mobilité, je maintiens mes propos.

M. le Président Alain ANZIANI : On ne parle pas après le rapporteur. Donc, je lance le vote.

Pour : 77
Contre : 1.

Majorité

Contre : Monsieur FLORIAN

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur MAURIN, Madame AMOUROUX, Madame BONNEFOY, Madame BOUSQUET-PITT, Madame BRU, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE,

**Monsieur POIGNONEC, Monsieur
PUJOL, Monsieur RAYNAL, Madame
ROUX-LABAT, Madame SABOURET,
Monsieur SALLABERRY**

La délibération est adoptée.

Il y a 3 questions écrites posées par Monsieur Marc MORISSET. La première, c'est sur la question de la vaccination pour des maladies sexuellement transmissibles, particulièrement contre le papillomavirus. Monsieur Marc MORISSET, il s'agit d'une campagne qui a été décidée par l'État qui relève de la politique de l'État et qui ne relève pas des compétences métropolitaines.

Je suis saisi d'une deuxième question sur les nuisances sonores et troubles de voisinage. Là également, c'est le pouvoir de Police du maire, du préfet et du Département, mais cela ne relève pas des compétences métropolitaines.

J'ai une troisième question. Le projet de surf-park à Cestas, il s'agit d'un projet communal qui n'a pas de lien avec les compétences de la Métropole. Donc, je suis obligé de déclarer irrecevables vos trois questions.

La séance est terminée. Je vous en remercie.

La séance est levée à 18 heures 12.

La Secrétaire de séance

Mme RAMI